L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1564 - VENDREDI 07 FÉVRIER 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



DOSSIER

SPÉCIAL MANUTENTION

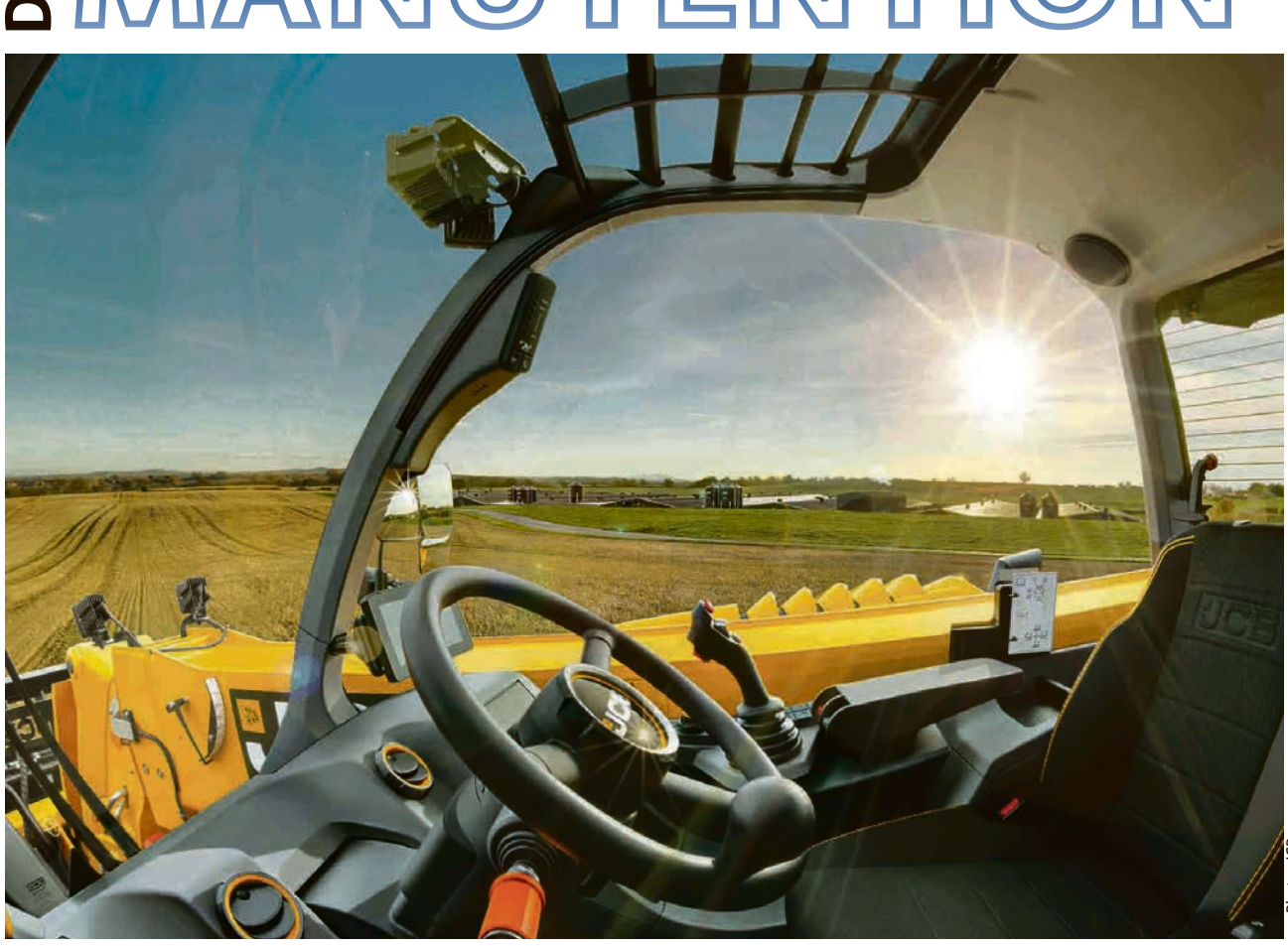


Photo : JCB

Des outils de plus en plus adaptés

Découvrez cette semaine notre dossier Manutention avec un focus sur les efforts croissants que les fabricants de chargeurs télescopiques produisent sur l'ergonomie. Ces outils de travail sont conçus avec un souci croissant de polyvalence mais aussi de facilité d'usage. Un critère qui n'est sans doute pas pour rien dans les chiffres de ventes de ces chargeurs, qui ont battu tous leurs records en France en 2019 *(voir article page 29)*. *Dossier, pages 21 à 27.*

Côte d'Or

› **Incompréhension**

Dans le département, plusieurs exploitations agricoles ne vont plus percevoir l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).



Nièvre

› **Élevage**

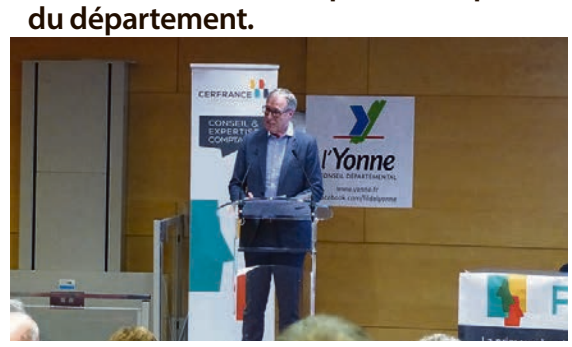
Le prélèvement de semence, un critère à prendre en compte a l'aide d'experts.



Yonne

› **Statistiques**

CER France a présenté le panorama complet des résultats économiques des exploitations du département.







Sommaire

Côte d'Or
04 • Salon de l'agriculture : Le charolais en tête d'affiche
05 • ZDS : La définition d'une injustice
06 • Créancey : Le compte à rebours est lancé
07 • Irrigation : Une campagne en préparation

Nièvre
08 • Viticulture : *«Il faut offrir des vins de qualité au consommateur»*
09 • Élevage : L'intérêt du prélèvement de semences
10 • Collectivité : Une nouvelle chaufferie bois pour la commune de Devay
11 • Transition écologique : 23,7 millions d'euros pour le département

Yonne
12 • Fermoscopie : Les résultats 2019 des exploitations
13 • Saint-Vincent du Chablisien : La passe de trois pour Béru
14 • Apiculture : Comment lutter contre le varroa ?

Région et ailleurs
15 • Matériel : Cuma, des valeurs à défendre
16 • Délimitation de l'AOC Bourgogne : dans l'expectative
17 • Lycée de Fontaines (71) : Quand agricole rime avec créole
18 • Interview : *«Après le Brexit, on va devoir faire preuve de la plus grand pruduence»*
19 • Retraites : Le calendrier d'évolution des cotisations défini par ordonnance
20 • Contrôler des activités agricoles : L'Europe veut augmenter le recours à l'imagerie

Dossier
21-27 • Spécial manutention

Filières
28 • Cultures Comment raisonner l'apport tallage sur céréales ?

Infos Services
29 • Firmes et Machinisme
30-31 • Les Marchés
32-33 • Petites annonces
34-39 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Céréales

Une récolte record

La production mondiale de céréales pour la campagne 2019-2020 est la seconde la plus importante de tous les temps.

Les dernières estimations d'offre et de demande mondiales de céréales, publiées par le Conseil international des céréales (CIC) portent sur une production de blé et de céréales secondaires de 2 170 millions de tonnes (Mt) pour la campagne 2019-2020, en cours. C'est le 2ème plus gros chiffre jamais atteint, proche du record de 2016-2017 : 2 190 Mt. La récolte de blé frôle les records, avec 761 Mt et celle de maïs, relevée de 8 Mt par rapport aux dernières prévisions de fin novembre, est portée à 1 111 Mt. Malgré une révision en hausse de 18 Mt sur 2018-2019, le stock de blé n'augmenterait que de 7 Mt, en raison d'une consommation passant de 739 à 754 Mt et d'échanges internationaux intenses atteignant 175 Mt.

Tendance haussière

Cette demande internationale est actuellement ressentie par les marchés qui poursuivent leur tendance haussière depuis quelques semaines. Comme le blé, le maïs équilibre une forte récolte par une consommation abondante, de 1 150 Mt ; la campagne s'achèverait sur un stock modeste de 283 Mt. Les marchés français, du blé notamment, profite de la fermeté des prix mondiaux, consécutive à la demande pressante des pays importateurs, en participant activement aux exportations. L'indice des prix internationaux du CIC du blé, du maïs et du riz, a progressé de 4 % depuis fin novembre 2019 et de 2 % d'une année sur l'autre. AGRAFIL

Peste porcine

Les manœuvres de l'Otan inquiètent

D'importantes manœuvres de l'Otan vont se tenir jusqu'en mai en Allemagne, Pologne et dans les pays baltes. Les inévitables déplacements de troupes qui les accompagneront ne manquent pas d'inquiéter, car ils traverseront des zones de foyer de la maladie.

D'importantes manœuvres militaires de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan) sont programmées en Europe orientale lors de ce premier semestre. 20 000 soldats américains vont débarquer en Allemagne, en Pologne et aux pays baltes. En tout 37 000 militaires de 18 nations participeront à ces exercices. Ils s'exerceront à des collaborations entre troupes et à des déplacements rapides. L'Allemagne qui n'est pas touchée par la peste porcine mais dont le virus est aux frontières redoute sa propagation. Les éleveurs demandent que toutes les mesures de biosécurité soient prises à l'occasion de ces mouvements de troupe. L'expérience récente montre que ce virus progresse aussi par des sauts, jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres de distance d'un foyer à l'autre. C'est le signe d'un transport par des activités humaines. Cet exercice militaire se déroule précisément dans les zones de foyers de crise polonais et baltes et ce avec des troupes qui ne sont pas informées des risques. De février à mai les troupes arriveront en Europe avec leur matériel et leurs équipements pour se rendre en Pologne et dans les pays baltes. L'Allemagne sera l'axe principal pour les colonnes de transports aller, mais aussi retour après avoir atteint les buts fixés. Les manœuvres finiront en juin.

AGRAFIL

Votre avis nous intéresse !

Chère lectrice, cher lecteur,
Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en termes d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.
Nous avons confié au cabinet Acthuel, qui connaît bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.

L'équipe de Terres de Bourgogne

la météo présentée par Dijon Céréales

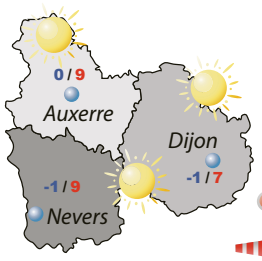
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 7 Février

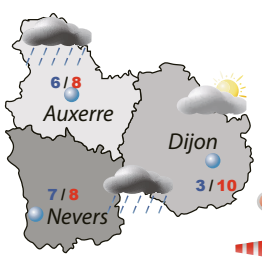


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 7 à 10°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Eugénie
Soleil : 08h12 - 17h58
Lune : 15h40 - 07h07

Samedi 8 Février



Perturbé
Quelques précipitations et de timides éclaircies en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 6 à 9°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Jacqueline
Soleil : 08h11 - 18h00
Lune : 16h54 - 07h57

Dimanche 9 Février



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 1 à 3°C
T° maxi : 6 à 9°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Apolline
Soleil : 08h09 - 18h01
Lune : 18h15 - 08h37

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 Février au Mercredi 12 Février
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Ouest à 40 km/h
T° mini : 1 à 3°C — T° maxi : 7 à 9°C

Du Jeudi 13 Février au Dimanche 16 Février
Le ciel restera menaçant et les précipitations persisteront.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 0 à 2°C — T° maxi : 9 à 11°C

clin d'œil



Budget

Le fonds Casdar ponctionné par le gouvernement

Ce fonds, dont l'alimentation repose sur une taxation des agriculteurs, est normalement destiné à financer des travaux de recherche et de développement, dans le contexte de transition que nous connaissons. En le ponctionnant, le gouvernement envoie un message contradictoire.



Le fonds Casdar, financé par les exploitants agricoles, doit agir en support de l'innovation dans l'agriculture.

Au ministère de l'Agriculture le 28 janvier, les représentants du syndicalisme majoritaire (Chambres d'agriculture, FNSEA, JA, instituts techniques, coopération agricole) ont quitté le comité technique du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (Casdar) afin de manifester leur désaccord sur la gestion du budget 2020. Le fond Casdar est issu d'une contribution assise sur le chiffre d'affaires des agriculteurs.

La profession évoque un excédent de 7 M€ sur la collecte 2019 (qui se monte à 143 M d'euros) qu'elle souhaitait réaffecter à des actions supplémentaires pour le climat et les alternatives aux phytos.

Mais « *Bercy veut le récupérer pour le budget général* », rapporte André Bernard, élu à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA). « *En décidant de réaffecter 7 millions d'euros au budget général de l'État et non à la R & D agricole, le gouvernement fait preuve d'une insincérité certaine et vient rompre la confiance des agriculteurs dans un dispositif qui a pourtant fait ses preuves* », dénoncent les signataires du communiqué. Pour ces organisations, il s'agit là d'« *un hold-up* ». « *La demande de rattachement des excédents de taxes collectées en 2019 auprès des agriculteurs au Casdar 2020 est fort compréhensible. Néanmoins, dans un cadre budgétaire contraint, cela n'a pas été possible* », a indiqué le ministère de l'Agriculture à l'AFP. Il souligne que « *ces dix dernières années, en cas d'excédent collecté, ce rattachement n'a d'ailleurs pas toujours été possible* ».

« Incohérence de l'État »

Le lendemain, la Confédération paysanne a rejoint la voix du syndicalisme majoritaire au travers d'un communiqué. Cette somme, estime le syndicat, c'est « *autant de moyens en moins pour financer cette indispensable transition de l'agriculture* ». Et d'ajouter que « *cet outil est celui des paysans et paysannes qui le financent par une taxe prélevée sur leurs chiffres d'affaires* ». Comme le syndicalisme majoritaire, la Confédération paysanne demande au gouvernement de revenir sur sa décision. Les organisations agricoles qui ont marqué leur désaccord le 28 janvier ajoutent que : « *Souhaiter que l'agriculture opère un virage qualitatif pour répondre aux attentes de la société et en même temps priver les organismes de recherche, développement et accompagnement des agriculteurs des moyens financiers collectés par des taxes payées par les seuls agriculteurs est une nouvelle preuve de l'incohérence de l'État.* » De leur côté, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la FDSEA 21, l'APPV 21 et les JA 21 ont dénoncé « *un hold-up insupportable et en totale contradiction avec les attentes sociétales dont le gouvernement s'est largement fait l'écho (montée en gamme, stockage du carbone en agriculture, production d'énergies renouvelables (ENR), maintien voire restauration de la biodiversité en milieux agricoles, impact minimisé sur les milieux…), qui va pénaliser les moyens financiers nécessaires à la recherche de solutions pour atteindre ces objectifs.* »

BERTY ROBERT ET AGRAPRESS

Colloque

Les plantes de services en question

Arvalis organise en mars, à Talant, près de Dijon, un colloque sur les bénéfices qu'on peut attendre des plantes de services.

Les plantes de services regroupent des espèces végétales cultivées le plus souvent dans la même parcelle agricole qu'une culture de rente. Elles sont susceptibles de rendre différents services à vocation écosystémique. Le 24 mars, à Talant, près de Dijon, à la salle de l'Écrin, Arvalis organise un colloque qui leur est entièrement consacré. On y trouvera des pistes pour introduire des plantes dans la culture, dans l'interculture, ou autour de la culture, au service de la fertilité des sols, de la lutte contre les bioagresseurs, des résultats économiques… Ce colloque sera organisé dans cinq lieux à la fois (Angers, Beauvais, Clermont-Ferrand, Dijon, Toulouse) au plus proche des problématiques des exploitants. La matinée sera commune avec retransmission en simultanée dans les cinq villes concernées grâce au Live streaming. Quant au programme de l'après-midi, il sera régionalisé. Au programme du matin : introduction par Philippe Gate, directeur scientifique d'Arvalis – Institut du végétal.

Panorama des services rendus : définition des plantes de services, par Diane Chavassieux (Arvalis – Institut du végétal).

Des success stories avec les plantes de services : Les interactions plantes-plantes, par Jean-Benoît Morel (Inra Montpellier).

La filière horticulture en avance : par Alain Ferre (Astredhor, Angers).

En grandes cultures : de la prospective à l'application au champ : Les cultures intermédiaires allélopathiques : un moyen de lutte contre les adventices ? Par Judith Wirth (Agroscope, Suisse).

Du concept de l'engrais vert à la plante de service : par Jérôme Labreuche (Arvalis – Institut du végétal).

Les plantes de services vis-à-vis de la protection intégrée des cultures, par Nathalie Verjux (Arvalis – Institut du végétal).

Animation par Paul de Brem, journaliste scientifique.



Salon de l'agriculture

Le charolais en tête d'affiche

Le Gaec de Saint Roch prépare le concours charolais du Sia 2020, qui se déroule le 23 février.



Thibaut Malnoury, en Gaec avec son cousin Vincent et son oncle Régis, retourne à Paris avec le taureau Leicester. Crédit photo : Philippe Gillet/CD21.

Le salon de l'agriculture fait son grand retour au parc des expositions de Paris du samedi 22 février au dimanche 1er mars. Comme tous les ans, de nombreux éleveurs de Côte-d'Or sont inscrits au concours général agricole (la liste sera diffusée dans une prochaine édition). La race charolaise est cette année à l'honneur à la porte de Versailles. Le département sera notamment représenté par le Gaec de Saint Roch, qui fera le déplacement avec son taureau Leicester pour la troisième année consécutive. Thibaut Malnoury, de Recey-sur-Ource, a accueilli avec enthousiasme la sélection de son charolais de cinq ans : *«La commission du HBC est allée voir 82 animaux en France pour en retenir 40. Participer à ce concours alors que le Charolais est à l'honneur à Paris est une motivation supplémentaire»*. Leicester paraît actuellement en grande forme avec ses 1 600 kg dépassés. *«Il en faisait exactement 1 573 au Sia 2019, mais le poids ne fait pas tout, le champion n'est pas toujours le plus lourd. Il faut que la locomotion suive»*, confie le jeune éleveur, fier de présenter son travail et de transmettre sa passion à cette occasion.

Une préparation minutieuse

Présenter un taureau à Paris ne s'improvise pas. Une grande implication d'un éleveur ou de toute une famille se cache systématiquement derrière chaque animal participant. Thibaut Malnoury est ainsi aux petits soins avec son animal : *«rien ne doit être laissé au hasard, c'est un peu comme si l'on préparait un athlète de haut niveau à une grande compétition ! Il faut beaucoup d'attention et de minutie. Un aliment complet lui est apporté, avec du foin à volonté. Pour espérer briller au concours, le bovin doit avoir un très bon état de fraîcheur, à tous les niveaux. Il est aujourd'hui au pré, un avant-toit lui permet de se mettre à l'abri en cas de besoin, avec de la litière toujours sèche»*. Le jeune côte-d'orien ralliera la capitale le vendredi 21 février avec, il l'espère, le moins de bouchons possible : *«le trajet est aussi un critère qui peut jouer en défaveur de l'animal. Quatre heures de route, ça fait beaucoup. Là encore, nous faisons en sorte que tout se passe bien pour le bovin, avec le plus grand confort possible»*.

Rendez-vous le dimanche

Leicester et son propriétaire arriveront Porte de Versailles vendredi 21 février, deux jours avant le concours charolais : *«les épreuves ne se déroulent plus le jeudi comme autrefois, mais le premier dimanche du salon. Leicester devrait rester jusqu'à la fin de l'évènement, en présentation. Le fait que la race soit mise en avant lors de cette édition laisse plus de places aux animaux. Il est intéressant de mettre en valeur la première race en France et dans le monde !»*

Voyage en bus

Dans le cadre de la mise à l'honneur de sa race fétiche, la Fédération charolaise de Côte-d'Or propose à ses adhérents, aux adhérents de Bovins croissance et toutes autres personnes extérieures intéressées, un voyage en bus le dimanche 23 février, jour du concours charolais. Deux possibilités sont proposées avec un départ de Pouilly-en-Auxois vers 5 heures du matin et retour aux alentours de 23 h 30 ou un départ de Semur-en-Auxois vers 5 h 15 du matin et retour aux alentours de 23 h 15. Pour les adhérents à la fédération et de Bovins croissance, le tarif est fixé à 30 euros par personne, sachant que les entrées au Sia seront offertes par la Chambre d'agriculture. Pour toutes les personnes extérieures, le tarif du bus sera de 30 euros par personne, l'entrée au Sia sera de 15 euros par adulte et de 8 euros pour les enfants de 6 à 12 ans. Les repas restent à charge.
Renseignements : 03 80 90 68 80 ou lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

AG

Jeu concours du Département

Le Conseil départemental organise lui aussi un voyage en bus au salon, cette fois-ci pour suivre la journée Côte-d'Or qui se déroule mardi 25 février. Des places sont à gagner par tirage au sort, après avoir préalablement rempli un formulaire avant le 13 février sur la page Facebook *«Département de la Côte-d'Or»*. Un départ est proposé à 4 heures au Géant Casino de Fontaine-lès-Dijon, avec des arrêts à 4 h 45 à Blaisy-Bas, 5 heures à Sombernon, 5 h 15 au péage de Pouilly-en-Auxois et 5 h 35 au péage de Bierre-lès-Semur. L'arrivée à Paris est prévue à 10 heures, pour un départ à 20 heures.

Le Trait Auxois en force







Quatre des six chevaux de Trait Auxois qui se déplacent au salon de l'agriculture viennent de Côte-d'Or. 1) Étoile des Granges de Vesvres, jument de 6 ans de robe bai foncé, appartient au Gaec des Granges de Vesvres. 2) Escarbille des Cinq Freux, une autre jument de 6 ans, elle-aussi de robe bai foncé, provient de l'élevage de Bernard Poncet à Saffres. 3) Fauvette de Jonchery, jument de 5 ans de robe rouane, est la propriété d'Emilien Lucand, de Saint-Andeux. 4) Hôtesse de Cissey, Pouliche qui aura bientôt 3 ans, de robe bai foncé, est élevée par David Lucas habitant Thoisy-la-Berchère. Ces quatre chevaux ont rendez-vous mardi 25 février pour le concours agricole.



Fauvette de Jonchery participera, en plus, au trophée d'avenir qui se tiendra le vendredi 28 février pour la traction et le lendemain pour la maniabilité en calèche. Hôtesse de Cissey répondra présent à un autre rendez-vous, celui du trophée monté, programmé jeudi 27 février. Alexandra Bailly, de Meursanges, en sera la cavalière. Les deux autres traits Auxois qualifiés pour cette édition du Sia sont originaires de Saône-et-Loire avec Garance d'Oosthof (Camille Zwaenepoel, Saint-Eugène) et Bai Linda (Jean-Philippe Jacqueson, Saint-Émiland). Ces six chevaux seront présents toute la semaine à Paris, avec des sorties quotidiennes pour présenter la race au grand public.



ZDS

La définition d'une injustice

Un agriculteur de Chaudenay-la-Ville évoque sa sortie progressive du dispositif ICHN.

L'actualité de l'AOC Bourgogne, relatée dans notre dernière édition, n'est pas sans rappeler une autre *«révision de zone»* en Côte-d'Or, celle qui secoue plusieurs communes dans le domaine des zones défavorisées simples (ZDS). Qu'en est-il aujourd'hui ? La vallée de l'Ouche est particulièrement touchée, avec 36 exploitations agricoles qui ne vont plus percevoir l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). *«Malgré une pression syndicale importante, nous sortons du dispositif. Le processus est malheureusement enclenché»*, déplore David Doyer, éleveur à Chaudenay-la-Ville. En Gaec avec son épouse Sarah, ce Côte-d'orien de 48 ans n'a touché, en 2019, que 80% de ses 16 500 euros habituellement versés chaque fin d'année. *«En 2020, ce pourcentage chutera à 20% puis il n'y aura plus rien à partir de 2021… Ce sera pareil pour tout le monde »*, indique-t-il, en rappelant la raison *«incroyable»* de cette perte de soutien, vécue comme une véritable injustice : *«les zones défavorisées ont été révisées partout en France. Les résultats économiques de la viticulture présente dans notre petite région agricole faussent le calcul. Chez nous, tous les critères biophysiques des ZDS sont pourtant recensés. Nous sommes dans de la roche, il n'y a pas plus de 20 centimètres de terre. Les potentiels ne dépassent pas 55 q/ha en céréales. Nous aurions quelques hectares de vignes ici, nous aurions peut-être pu comprendre, mais pas là. Les premières vignes sont très loin de chez nous»*. David Doyer est d'autant plus en colère que le siège social de son exploitation n'est pas situé dans la zone impactée : *«plus de 20% de ma SAU le sont malheureusement, avec des parcelles situées à Thorey-sur-Ouche et Crugey. Cela suffit à sortir du dispositif comme les autres agriculteurs»*.

Des paroles mais pas d'actes

David Doyer reproche aux politiques de ne pas s'être davantage impliqués dans le dossier : *«leurs paroles ne se sont pas traduites en actes, et dieu sait si nous les avons sensibilisés sur le dossier. Les politiques me déçoivent énormément. Il suffisait simplement de modifier la petite région agricole des Hautes Côtes, en la rattachant à la partie élevage de l'Auxois. Même le ministre de l'Agriculture, en visite à Mavilly-Mandelot il y a un an, nous avait dit qu'il y avait une possibilité d'évolution… Je l'avais moi-même interpellé sur cette anomalie sans nom, mais rien n'a changé. Aujourd'hui, autour de nous, des secteurs moins défavorisés que le nôtre continuent de percevoir l'ICHN mais pas nous, à cause de ce vignoble éloigné. Avec cette perte d'ICHN, l'économie agricole locale est en péril. Cela ne semble pas émouvoir beaucoup nos politiques, même les locaux. J'observe qu'il n'y avait aucun représentant de la communauté de communes de Pouilly-Bligny lors de la fameuse visite du ministre à Mavilly»*.

Une proposition d'audit

Les éleveurs impactés ont reçu un courrier de la DDT en fin d'année 2019 : *«des mesures d'accompagnements sont évoquées depuis longtemps, mais nous ne savons pas de quoi il s'agit. Ce courrier nous propose de faire un audit d'exploitation pour voir ce que la perte de l'ICHN va engendrer dans chaque ferme. Nous sommes beaucoup à avoir déjà répondu, je ne sais pas sur quoi cela va bien pouvoir déboucher»*.

La récente réunion cantonale FDSEA de Bligny-Nolay a été l'occasion d'aborder la problématique : *«il a été envisagé d'engager une demande de reconnaissance pour être classé en zone de montagne, comme cela a été récemment le cas pour plusieurs communes autour de Saulieu, leur démarche a été acceptée. Ce processus prend du temps, entre deux et trois ans, sans être sûr du résultat final. Nous ne sommes qu'aux premiers balbutiements de la réflexion. Dans tous les cas, il nous faudra impérativement l'appui des politiques sinon, ce n'est même pas la peine d'y penser. Et même si cela aboutit, les communes sortant du dispositif ICHN ne pourront pas toutes intégrer la reconnaissance zone de montagne, il y aura forcément des déçus, surtout par rapport au critère de l'altitude»*. David Doyer, avec une poignée d'éleveurs, a même décidé de porter l'affaire en justice avec le concours de la FDSEA pour la réintégration des communes dans le dispositif ICHN : *«le dossier est en cours, mais la machine justice est parfois longue à rendre son verdict»*.

AG



David Doyer n'a touché que 80% de la somme habituelle fin 2019. L'éleveur percevra 20% en 2020 et plus rien à partir de l'an prochain.

Exemple d'agribashing

La vie n'est pas toujours simple, même dans nos petits villages ruraux. En plus de cette problématique des zones défavorisées simples, David Doyer est directement confronté à l'agribashing. Un collectif de 13 personnes s'est effectivement monté au sein de sa petite commune d'une cinquantaine d'âmes. *«Ils n'aiment visiblement pas l'agriculture. Pas de chance pour moi, je possède l'unique ferme du village»*, commente le Côte-d'orien, qui fait part d'une drôle d'histoire datant d'il y a un an : *«j'avais laissé une bâche en plastique dans un champ, avec trois ou quatre bottes qui restaient à la suite d'un stockage de paille. La personne à l'origine de ce collectif ne m'a pas laissé le temps de venir récupérer la bâche, elle est venue en premier dans la parcelle et l'a prise en photo. Pourquoi ? Sans doute pour prouver que je ne travaillais pas bien. Elle avait peur que je laisse la bâche sur place et que celle-ci se dégrade et pollue l'eau par la suite… L'Agence régionale de la santé s'est déplacée pour faire des analyses, mais toutes se sont révélées négatives. Ce genre d'évènement n'est pas le seul, il y a trois ans, un tas de fumier avait créé des inquiétudes. L'ARS était déjà venue à l'époque et j'avais été questionné sur mes techniques culturales. Tout était bien sûr OK… Vraiment, on touche le fond. Pour moi, nous sommes en plein dans l'agribashing. Mon épouse, mes enfants et moi-même souffrons beaucoup de cette situation. Nous faisons notre travail convenablement, mais cela ne suffit pas. Cette pression que nous subissons n'est plus possible»*.

Agri-Ressources 21

Pour tout type de main-d'œuvre

Le groupement d'employeurs départemental s'adapte aux besoins de chaque entreprise.

Agri-Ressources 21 recrute des salariés qualifiés et les met à disposition de ses adhérents, avec des temps pleins souvent partagés sur plusieurs structures. En ce début d'année, Pascaline Ginet, animatrice emploi, rappelle la grande diversité des postes proposés par ce groupement d'employeurs : *«Les tâches administratives et comptables peuvent, par exemple, faire partie des compétences des salariés d'Agri-Ressources 21, qui emploie justement une assistante dans ce domaine»*. Sariata Mohamed, diplômée en comptabilité, travaille au sein de deux entreprises proches de Dijon depuis juin 2018. Cette Beaunoise avait frappé à la porte de Pôle Emploi qui l'a mise en contact avec le groupement d'employeurs : *«C'est avec plaisir que j'ai découvert le monde agricole, que je connaissais peu. Toutes les démarches se sont déroulées facilement. Je me suis bien adaptée et tout se passe bien. En comptabilité, j'assure en quelque sorte la passerelle entre les chefs d'exploitation et leur cabinet d'expertise-comptable»*.

COMMUNIQUÉ

Contact Agri Ressources 21 : 03 80 68 67 68, geagricoles21@gmail.com



Sariata Mohamed aux côtés de William Tromp, gérant de Vertical Paysage.

Sariata Mohamed prend la direction de Ruffey-lès-Échirey chaque mardi, pour aller travailler au sein de l'entreprise Vertical Paysage, spécialisée dans l'élagage, l'entretien et la création de jardins. William Tromp, gérant de cette société qui emploie huit salariés, s'est ainsi adressé à Agri-ressources 21 : *«À l'époque, j'effectuais moi-même les facturations, les relances clients, la TVA, l'enregistrement des congés, des absences et des arrêts maladie. Je ne pouvais plus suivre avec les fonctions que j'avais à côté. Agri-Ressources 21 m'a rapidement proposé trois candidates. Avec une autre entreprise, nous avons retenu Sariata qui assure aujourd'hui les tâches précédemment citées. Sariata vient chez nous une journée par semaine, je suis tellement satisfait que son poste pourrait évoluer sur un jour et demi voire deux journées si je lui confie la gestion des payes et des contrats de travail. Agri-Ressouces 21 m'a permis de recruter quelqu'un très facilement, sachant que je n'avais pas de travail à donner à un salarié à plein temps. Sariata reste employée d'Agri-Ressources, je n'ai rien à faire sur le plan administratif, hormis compter ses heures»*.



Philippe et Gérard Plançon sollicitent également la secrétaire-comptable d'Agri-Ressources 21.

Le Gaec du Pontot, à Gevrey-Chambertin, accueille lui aussi une journée par semaine Sariata Mohamed. Philippe et Gérard Plançon, éleveurs de poules pondeuses, sont eux aussi pleinement satisfaits des services apportés : *«Nous faisons de plus en plus de vente directe et il était devenu difficile de suivre les factures et paiements. À l'époque, nous avions répondu à un questionnaire d'Agri-Ressources sur les besoins que nous exprimions au sein de notre exploitation. Notre problématique était claire, c'était la comptabilité. Le groupement d'employeurs nous a directement contactés pour nous proposer trois candidates. Nous avons participé à la même cellule de recrutement que William Tromp. Sariata vient chez nous le lundi et répond à tous nos besoins de comptabilité. Elle est pleinement autonome, c'est ce que nous recherchions. Agri-Ressources 21 est hyper pratique, nous n'avons aucune tâche papier à accomplir. De plus, il n'aurait vraiment pas été facile de recruter quelqu'un pour travailler une seule journée par semaine»*.



Créancey

Le compte à rebours est lancé

La vente du GIE Charolais Évaluation débute ce vendredi à 14 heures.

Le site internet de la station d'évaluation de Créancey connaît de nombreuses connexions depuis plusieurs jours, après la publication des photos, vidéos et des différents index des reproducteurs mis en vente ce vendredi. Pour affiner leur sélection, les acheteurs potentiels ont la possibilité de venir au pôle agricole ce vendredi dès 10 heures pour apprécier de visu le ou les bovins susceptibles de les intéresser. Sylvain Mallet et Jacques Bizouard, de Beurey-Bauguay, avaient saisi cette opportunité l'an passé en venant dès l'ouverture des portes de l'établissement : *«Quatre veaux avaient retenu notre attention sur le catalogue disponible sur internet. Les voir de près nous a permis d'en éliminer un et d'établir une hiérarchie dans nos choix»*. Les deux Côte-d'oriens s'étaient fixé une limite de prix à 3 200 euros : *«les enchères sont vite montées sur l'animal que nous avions le mieux classé, nous avons vite abandonné. En 2019, plusieurs veaux avaient pris la direction de la République Tchèque et celui-ci en faisait partie. Les deux autres reproducteurs qui nous intéressaient étaient à peu près du même niveau. Nous n'avons pas pu avoir le premier, mais une enchère supplémentaire, au-delà de notre limite, nous a permis d'avoir le troisième !»* New-York, né au Gaec Mougin dans le département de la Haute-Saône, a donc été acquis pour la somme de 3 250 euros.

Pleine satisfaction

New-York est déjà à l'origine de dizaine de produits sur l'exploitation de Beurey-Bauguay : *«tout se passe très bien pour le moment. Acheter un reproducteur en station apporte des garanties dans bien des domaines, nous n'avons que très rarement des surprises, les veaux sont testés. New York est notre cinquième acquisition à Créancey, nous en avons déjà acheté trois au GIE et deux à l'UCC. Nous recherchons constamment des taureaux non issus d'insémination, avec une bonne valeur génétique. Le vêlage facile est l'une de nos grandes priorités»*. Sylvain Mallet et Jacques Bizouard n'achèteront vraisemblablement aucun reproducteur cette année mais tous les deux seront néanmoins présents ce 7 février à Créancey, dès le milieu de matinée : *«comme bon nombre d'éleveurs, nous ne sommes pas près de perdre cette habitude ! Cette grande journée d'élevage réunit les meilleurs taureaux de la race charolaise, elle est très intéressante à suivre. En plus, ce rendez-vous est très convivial, avec un déjeuner proposé juste avant le début de la vente»*.

AG



Le Gaec de Sous la Velle, à Beurey-Bauguay, revient sur son achat de l'an passé.

En chiffres

Quarante-et-un veaux ont été retenus par la commission de sélection, avant le résultat de la spermatogenèse. Le millésime 2020 affiche 70 % des veaux qualifiés RJR. Quatre veaux arborent un Imocr (Index de Synthèse) supérieur à 120 avec Obispo (121, Gaec de Fontaine Blanche), Palmer (122, Gaec du Rasais), Odorat (124, lycée agricole de Quétigny) et Parfait (126, EARL Guenot Nicolas).

Châtillon sur Seine

Après 18 ans, le renouvellement !

Le syndicat local FDSEA21 de Châtillon a élu Dominique Bayen (Nod-sur-Seine) à sa présidence, qui vient prendre le relais de Jean-Pierre Verdin (Obtrée). Interview.

Déjà 18 ans de présidence ?
JPV : *«Et oui ! C'est pour ça qu'il était temps de passer le flambeau, notre syndicalisme a besoin de renouvellement. J'ai maintenant 60 ans, la prochaine génération va prendre la relève».*

Mais tu n'arrêtes pas complètement le syndicalisme ?
JPV : *«Bien sûr que non. Je reste un adhérent FDSEA21 convaincu, je soutiendrai le nouveau président, et il y aura encore quelques actions syndicales devant moi !»*

Pour la transition, on ne s'inquiète pas trop…
JPV : *«C'est vrai que Dominique est loin d'être un inconnu chez nous ! Entre la présidence de la commission Bailleurs, une implication syndicale sans faille sur le dossier parc national et un engagement municipal de longue date, je sais qu'il a les épaules et l'expérience. Et il sera soutenu par Virginie Brion à la vice-présidence ! Dans 3 ans, pour la mandature suivante, j'espère que le canton pourra compter sur les générations suivantes. C'est aux actifs qui ont encore une grande carrière devant eux de décider de leur avenir agricole. Entre la nouvelle équipe JA Châtillon-Laignes-Montigny et les précédentes, qui se sont largement mobilisées avec nous ces dernières années, je pense que nous n'avons pas de soucis à nous faire de ce côté-là».*

La FDSEA21 remercie Jean-Pierre Verdin pour ces 18 ans de présidence, et son implication syndicale d'encore plus longue date. Nous comptons nous aussi sur un renouvellement des générations, des idées nouvelles, des projets pour une agriculture tournée vers l'avenir qui permette d'exercer leur métier dans des conditions optimales, avec une rémunération juste.

FDSEA21



Jean-Pierre Verdin passe le relais à Dominique Bayen à la présidence du syndicat cantonal FDSEA21 de Châtillon.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Irrigation

Une campagne en préparation

Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture ont axé leurs échanges sur le dossier irrigation lors de leur dernière réunion.

Les irrigants de Côte-d'Or avaient la possibilité, jusqu'au 4 novembre, de faire remonter leurs besoins pour la campagne 2020. Près de 200 dossiers complets (194, exactement) ont été renvoyés à la Chambre d'agriculture, pour une demande totale portant sur un peu plus de 6,9 millions de mètres cubes (augmentation de 3 % par rapport à l'an passé). *«Huit nouveaux irrigants, maraîchers, se sont manifestés cette année. Dans le même temps, les habitués ont souvent formulé des besoins un peu plus importants»*, indique Nicolas Michaud, élu en charge du dossier irrigation. À noter que, sur le volume total, un million de mètres cubes concerne les associations syndicales autorisées (Asa) et 41 % de l'eau se destinent aux légumes et aux semences.

Quelle utilisation ?

Cette démarche administrative est une chose, son application sur le terrain en est une autre. *«En 2019, il a été très compliqué d'irriguer avec les nombreuses restrictions que le département a connues»*, explique Nicolas Michaud, *«les premiers arrêtés sont tombés en juin. Au total, huit cellules de veille se sont succédées, l'intégralité du département était en rouge en septembre. Les mesures n'ont été levées que le 5 novembre. Les irrigants ont pu irriguer quand l'eau retombait du ciel…»*. Trente-cinq des 188 exploitations qui avaient fait la demande d'irriguer en 2019 n'ont finalement rien consommé. Sur la période avril - octobre 2019, 3,4 millions de m^3 ont été consommés, pour un total de 5,7 millions de m^3 attribués (hors Asa).

Recherche de solutions

Cette réunion des membres du bureau de la Chambre d'agriculture a été l'occasion de refaire la part belle aux retenues d'eau, qui résoudraient bon nombre de problèmes dans le département. Surtout dans les secteurs où les volumes attribués flirtent avec les volumes prélevables en période d'étiage. Cela laisserait la possibilité d'installer de nouvelles exploitations en maraîchage, pour répondre à la demande croissante d'approvisionnement local. Un point a d'ailleurs été dressé sur les projets en cours en Côte-d'Or. *«Il en existe une dizaine, douze exploitants sont parfois concernés»*, relève Nicolas Michaud, *«certains projets sont déjà bien avancés, mais tous n'iront probablement pas au bout. En effet, les montants de telles réalisations peuvent devenir très importants et nous n'avons aucune garantie aujourd'hui sur les cofinanceurs. La question sur la rentabilité de ces investissements est donc bien réelle et représente un frein dans la démarche des agriculteurs. Je le redis ici : les politiques ne nous aident pas beaucoup dans ces dossiers. De belles paroles sont la plupart du temps prononcées mais il n'y a plus grand monde quand il s'agit d'ouvrir le tiroir-caisse… Des soutiens à hauteur de 80 % étaient encore obtenus il y a quelques années, je pense notamment aux réalisations des Asa de la Bièvre et du Bas Mont. Aujourd'hui, nous serions forcément loin de ce soutien. Nous nous renseignons sur ce que font les autres régions. Nous devons explorer toutes les pistes possibles pour aller chercher des financements dignes de ce nom»*.

AG



Les demandes de prélèvements sont en légère hausse pour 2020.

Ovins

Le charollais en mode séduction

Quatre-vingt-treize béliers sont mis en vente jeudi 13 février à Arnay-le-Duc.

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organise sa traditionnelle vente aux enchères le 13 février à Arnay-le-Duc. Cet événement reconnu et très attendu fête cette année sa 29ème édition. Les animaux seront visibles lors de l'ouverture des portes du hall de l'agriculture dès 11 heures, un déjeuner sera proposé ensuite sur place. La vente prévue à partir de 14 heures. Ce rendez-vous fonctionne sur le principe d'une vente à la palette, destinée à tout public, groupements de producteurs ou particuliers. Chaque antenais passe sur le ring et ses performances sont rappelées aux acheteurs. Environ 80% des animaux sélectionnés sont vendus chaque année. En 2019, 68 béliers avaient été vendus au prix moyen de 505 euros.

Six élevages participants

Les élevages qui proposent des béliers lors de cette 29ème édition sont les suivants : EARL Joubert (Coulmier-le-Sec), EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois), Gaec Ferroux Frères (Savilly), Gaec Gaudry (Marcheseuil), Gaec du moulin de Jonchery (Diancey) et Thierry Maréchal (Viévy). Exactement 93 béliers charollais composent ce millésime, 65 % d'entre eux sont issus de pères qualifiés Élite-Ambo-AMCR ou RD et 80 % sont issus de mères qualifiées MB ou MA. La préparation des animaux, rassemblés, triés sur leur conformation et tondus, a commencé fin octobre, avec la mise en place d'un programme d'alimentation spécifique. Les agneaux, tous inscrits à l'OS Moutons Charollais, sont génotypés et proviennent d'élevages qualifiés indemnes de brucellose. Chaque agneau est déparasité (interne et externe) et vacciné entéro-pasteurellose (rappel). Le catalogue de la vente, réalisé ces dernières semaines, est disponible sur internet. Le document mentionne les origines, les performances de croissance et les génotypages des agneaux de chaque éleveur.

Renseignements : le catalogue des animaux est disponible sur www.association-mouton-charollais.com. L'AEMCCO dispose également d'une page Facebook *«Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or»*.

AG



La qualité des animaux est encore au rendez-vous.

▸ Agenda

Besoin d'un salarié à temps partiel ?

Vous êtes exploitant sur les cantons de Saulieu-Liernais, Arnay-le-Duc ou Pouilly-en-Auxois, vous avez besoin d'un salarié à temps partiel ? Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose de partager le temps de travail d'un salarié avec une autre exploitation de votre secteur. Agri Ressources en tant qu'employeur prend en charge toute la gestion liée au salariat (recrutement, contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…), vous accompagne dans la relation avec le salarié et vous apporte les conseils pour être en conformité avec la législation sociale. Mutualiser le temps de travail d'un ouvrier agricole permet d'avoir un salarié *« au juste temps et au juste coût »* ! Contact : Pascaline Ginet 03 80 68 67 68 / geagricoles21@gmail.com

04/03 - Charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs charolais à l'espace Jean Bertin de Saulieu mercredi 4 mars. Au programme : vente de reproducteurs Charolais avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au Pôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. La liste des bovins à vendre se trouve également sur le site de la Chambre d'agriculture. La Fédération charolaise de Côte-d'Or est également présente sur Facebook.

Réunions cantonales FDSEA (Semur/ Laignes/Précy/Aignay)

Les réunions cantonales de la FDSEA se poursuivent. Les prochains rendez-vous sont programmés le 13 février à 14 heures à la salle de Torcy, le 14 février à 14 heures à la mairie de Marcenay, le même jour à 9h30 à la salle des fêtes de Duesme et le même jour (trois réunions ce 14 février) à 14 heures à Normier.

▸ Formations

13/02 - Baigneux les Juifs- Conduire sa luzerne de A à Z

Contact : Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

24 et 25/02 - St Seine l'Abbaye– Réaliser ses extraits fermentés, purins et décoctions – Initiation

Contact : Mathilde MATRAT, CA21 - 03 80 91 06 76 - mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Viticulture

«Il faut offrir des vins de qualité au consommateur»

Rosalinde Jaarsma est la nouvelle directrice du BIVC depuis le 7 janvier dernier. À 31 ans, la jeune femme arrive au sein de l'interprofession avec un parcours déjà bien rempli et la passion du vin comme leitmotiv. Brexit, plan de filière et stratégie à l'export sont quelques-uns des sujets abordés. Hasard du calendrier, elle nous a reçus dans son bureau à Sancerre, le jour de la Saint Vincent.



Rosalinde Jaarsma est la nouvelle directrice du BIVC depuis le 7 janvier.

■ **Vous venez de prendre vos fonctions de directrice du BIVC. Quel est votre parcours en quelques mots ?**

Rosalinde Jaarsma : *«Je suis né à Gien, dans le Loiret, mais j'ai grandi dans l'Yonne, en Puisaye. Mes parents sont Néerlandais d'où mon prénom un peu étrange (rires). J'ai toujours baigné dans le milieu agricole de par mes grands-parents qui étaient éleveurs laitiers. Par la suite mon parcours m'a amené à étudier à Sciences Po Paris. En 2013, je commence ma carrière chez Ubifrance, devenu aujourd'hui Business France. Cette entreprise est l'agence d'État qui a vocation à internationaliser l'économie française soit en stimulant les sociétés étrangères à s'implanter France soit en aidant les entreprises nationales à exporter. Mes missions m'ont permis de faire connaissance avec le milieu du vin. Après une parenthèse d'un an chez Squla, start-up de jeux éducatifs pour enfants, j'ai eu la volonté de revenir dans la filière viticole. J'avais à cœur d'asseoir ma crédibilité auprès des viticulteurs sur le terrain. Mes connaissances du métier m'ont été transmises par les sommeliers lors de dégustations, mais il me manquait le côté technique».*

■ **D'où votre arrivée à la Maison des Sancerre ?**

R. J. : *«En effet, ce poste m'a permis de découvrir le fonctionnement d'une appellation, de rencontrer les vignerons et de répondre à leurs attentes. J'avais en charge la communication de l'appellation à travers, notamment, la gestion du centre interprétatif. Cette expérience fut un très bon point de départ pour reprendre la direction du BIVC. J'ai la chance d'avoir toujours été bien accueillie dans la région par des professionnels passionnés et bienveillants».*

■ **Quelle est votre feuille de route ?**

R. J. : *«La priorité du moment c'est la mise en place du plan de filière, dans la lignée de la loi Égalim. Ce dernier a été élaboré à l'échelle du Centre Loire et non pas au niveau de la grande Loire car nos problématiques sont différentes des autres appellations. C'est à ce sujet un vrai enjeu de pouvoir faire la synthèse et de proposer quelque chose de cohérent. Nous avons à ce jour trois parties dans ce cahier des charges : économie des marchés où l'on va définir le positionnement de nos produits, un volet sur l'emploi et notamment les transmissions. Enfin, il y a la partie environnementale constituée d'une charte environnementale en cours d'élaboration. C'est sur ce point que notre responsable de mission travaille actuellement de concert avec les autres organismes de la filière (FUVC, Sicavac) et bien sûr les vignerons».*

■ **Vous pouvez nous en dire plus ?**

R. J. : *«C'est tout d'abord considérer l'environnement dans sa globalité, prenant en compte tous les aspects que cela représente : du travail du sol, à la réduction de produits phytosanitaires ou bien encore le recyclage. Nous souhaitons par exemple supprimer entièrement le plastique dans les vignes. L'idée est d'accompagner les producteurs vers la transition écologique, mais cette charte est moins contraignante qu'un cahier des charges, elle pourra être ajustée au fur et à mesure. En outre, le viticulteur qui s'engage à signer ce texte aura le niveau pour obtenir la certification HVE 3 (à faire certifier par un organisme agréé par ailleurs). Cette charte a été élaborée par et pour les viticulteurs du Centre Loire, 10 % d'entre eux ont en effet participé à l'exercice ! Cela est essentiel pour que tout le monde se l'approprie. Nous souhaitons, grâce à ce plan de filière, accompagner la montée en gamme de nos vins, seule voie de développement et de pérennisation de la filière».*

■ **Votre stratégie à l'export est-elle impactée par la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et par les récentes taxes américaines ?**

R. J. : *«C'est un sujet important car le ratio export aux États-Unis et au Royaume-Uni des vins du Centre Loire est élevé. Ces deux marchés représentent en effet plus de 50 % des volumes exportés pour nos vins.*
Si le BIVC n'a pas vocation à élaborer de stratégie export qui est du ressort de chaque entreprise, nous avons néanmoins un rôle de conseil de marché. Nous accumulons des données qui permettent aux professionnels de s'orienter en fonction de nos informations et conseils. Il est important de ne pas "mettre tous les œufs dans le même panier" et sécuriser ses exportations en diversifiant les débouchés».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Contact : Bureau interprofessionnel des vins du Centre, 9 route de Chavignol, 18300 Sancerre. Tél. 02 48 78 51 07

Repères

Le BIVC représente des appellations qui s'étendent sur 5 910 hectares, à savoir : Sancerre, Pouilly-Fumé, Pouilly sur Loire, Menetou-Salon, Quincy, Reuilly, Coteaux du Giennois et Châteaumeillant, Côtes de la Charité et Coteaux de Tannay.



Changement climatique

La Chambre d'agriculture se positionne

Le changement climatique est désormais une réalité qu'il faut prendre en compte. La Chambre d'agriculture n'a pas attendu ce constat pour prendre des mesures. Elle travaille actuellement sur des projections de températures afin d'affiner les préconisations de conduite d'exploitation.

Depuis plusieurs mois l'APCA travaille avec des experts climatiques sur des projections de climats et de températures jusqu'en l'an 2100.

La volonté de l'APCA est également d'avoir dans chaque département un référent climat. Dans la Nièvre, cette responsabilité est occupée par Céline Beauvois en lien avec Céline Buche de la Chambre Régionale.

Le travail de ces conseillères s'appuie sur des données scientifiquement prouvées du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (le GIEC). Le réseau des Chambres a également développé un outil *«Climat XXI»*.Cette application va permettre de stimuler les tendances climatiques du XXIe siècle grâce à des indicateurs climatiques et agronomiques. *«Il faut distinguer les deux aspects : un indicateur climatique est une évolution attendue d'une température et l'indicateur agronomique est une évolution attendue des jours échaudants c'est-à-dire le nombre de jours où la température dépasse les 25 degrés et où les cultures sont impactées»* précise Céline Beauvois. Des données climatiques accompagnées de graphiques sont en cours d'analyses et feront l'objet d'une publication plus approfondie dans les prochains mois. Elles proviennent du canton de Chatillon-en-Bazois, Ouroux-en-Morvan et Pouilly-sur-Loire. À terme, l'idée est de développer cette thématique climat dans les formations dispensées par la Chambre d'agriculture. *«C'est aussi une volonté de Vivéa de contribuer à l'accompagnement des transitions écologique et énergétique et de favoriser par la formation continue l'appropriation de pratiques alternatives par les chefs d'exploitation agricoles»* ajoute Céline Beauvois.

Des actions seront menées tout au long de l'année sous la forme d'une journée porte ouverte qui aura lieu le 24 mars prochain intitulée *«Adapter son système fourrager au changement climatique»*. Des formations déjà prévues au catalogue prévoient un temps de réflexion sur cette thématique. Une bonne manière de préparer les exploitants agricoles à la réalité du changement climatique.

THÉOPHILE MERCIER

Élevage

L'intérêt du prélèvement de semences

Élément parfois indispensable dans une exploitation, le technicien préleveur est au service des éleveurs qu'ils soient inscrits ou non. L'objectif final de son travail est bel est bien de garantir une reproduction optimale et des vêlages plus faciles. Nous sommes allés à la rencontre de Yoann Coulon, technicien préleveur à la coopérative Elva Novia. Il était en visite au Gaec Roubet-Fayet situé à Magny-Cours.



La qualité de la semence est immédiatement analysée et traitée après le prélèvement dans le laboratoire ambulant de Yoann Coulon.

Yoann Coulon est technicien préleveur à la coopérative Elva Novia. Au volant de son laboratoire ambulant, il sillonne le département pour réaliser des prélèvements de semences sur les taureaux en vue d'une conservation des semences. «*Je réalise environ 900 prélèvements par an aussi bien chez des éleveurs inscrits que non inscrits. L'objectif de mon intervention est double : s'assurer premièrement que la semence est apte pour la reproduction mais aussi pouvoir congeler les doses*» explique-t-il. Pour ce dernier prélever et contrôler les semences est un gain économique non négligeable : «*Cela permet en premier lieu de regrouper la reproduction en stabulation et donc de maîtriser son calendrier. C'est aussi un moyen de diffuser un taureau productif. Économiquement c'est intéressant car vous pouvez sélectionner des animaux sans avoir le taureau avec vous, le stock de paillettes le remplace. De plus, avec les problèmes sanitaires, mieux vaut anticiper et prélever le plus tôt possible. J'ai l'exemple récent d'un éleveur qui a rencontré un problème de production avec son taureau de trois ans, il a été soulagé d'avoir pu prélever plus tôt*» explique le technicien d'Elva Novia. Il ajoute : «*Pour s'assurer de la qualité de la semence, je regarde le nombre de spermatozoïdes par ml. Cela nous donne le taux de concentration de l'éjaculat. Je regarde également le pourcentage de spermatozoïdes vivant pour m'assurer qu'il n'y a pas d'anomalies visibles à l'œil nu*» explique-t-il.



Yoann Coulon (à droite sur la photo) prélève de la semence de taureau en monte naturelle.

En général, les semences sont congelées 24 à 48 heures après le prélèvement. «*Ainsi nous avons plus de chance d'avoir des spermatocytes vivants sur la semence à la décongélation. Les éleveurs augmentent de fait leur taux de réussite à l'IA (insémination artificielle). Une bonne congélation dépend surtout du volume de concentration de la semence et du nombre de spermatozoïdes vivants. J'ajoute de mon côté de la dilution pour nourrir le spermatocyte durant la congélation*» explique-t-il. Yoann Coulon, préconise en conclusion de bien saillir le taureau entre huit à dix jours avant son intervention.

THÉOPHILE MERCIER

Vente directe

De la ferme à l'assiette

Karine Léon, 25 ans, vient de se lancer dans l'aventure de la vente directe en valorisant les porcs élevés au Gaec Aurousseau. Elle nous a ouvert les portes de son atelier de transformation.

C'est un pari audacieux. Karine Léon, 25 ans vient de se lancer dans le grand bain de la vente directe. «*Les cochonnailles de Karine*» c'est le nom de son entreprise, propose comme son nom l'indique des produits transformés à base de porc directement élevés au Gaec Aurousseau. Avant d'en arriver là, la jeune femme a commencé ses études en 2013 par un Bac Sciences et Technologies de l'Agronomie et du vivant au lycée de Marmilhat à Clermond-Ferrand. Elle poursuit ensuite en BTS dans l'agroalimentaire avec une orientation dans les produits carnés, produits de la mer et de la pêche. Elle change par la suite de domaine en suivant une formation en alternance dans l'agroalimentaire et la qualité à l'IEQT de Vichy. «*J'ai fait mes premiers stages dans une entreprise de plasturgie et au technicentre à Nevers*» explique la jeune femme. Durant son parcours d'installation avec la Chambre d'agriculture, elle suit plusieurs stages en transformation de bœuf et de porc. « *Ces expériences professionnelles m'ont permis d'appréhender la notion de vente directe et la gestion globale de l'entreprise* » ajoute la jeune femme.

«*Deux ans ont été nécessaires pour mettre sur pied le projet entre mon premier rendez-vous à la Chambre d'agriculture et mon installation en novembre dernier. Je me suis installée sous le statut hors cadre familiale et j'ai eu la chance d'obtenir 48 000 euros de DJA et 60 000 euros de Feader pour la construction du bâtiment, ce qui n'est pas négligeable sur un budget total de 350 000 euros*» détaille-t-elle avec le sourire.

Une production diversifiée

Pour sa production Karine Léon valorise pour le moment deux cochons issus de l'exploitation de Stéphane et Quentin Aurousseau. «*Ce sont des porcs fermiers d'Auvergne Label Rouge élevés en plein air,* explique la jeune femme.

Elle propose une sélection de viande fraîche mais aussi de la charcuterie : «*En charcuterie, je propose pour le moment trois types de pâtés (campagne, pâté de tête et rillettes), de la chair à saucisses des chipolatas nature et du saucisson à l'ail. Je propose aussi du boudin noir, jambon blanc, jambonneau cuit. Je teste actuellement une recette de saucisson sec, si c'est concluant, je le proposerai bientôt à la vente. Dans neuf mois, je vais pouvoir proposer également un jambon sec que l'on a mis au sel* » expose-t-elle dans le détail. Pour arriver à proposer une telle production, Karine Léon transforme ses produits tous les jours, excepté le jeudi après-midi et le samedi qui sont des moments réservés pour la vente directe.

Ces premiers mois sont pour le moment concluants puisque le niveau de production dépasse largement les objectifs de son étude prévisionnelle : «*J'avais calculé que je devais arriver à valoriser deux cochons au bout de trois ou quatre ans, et non pas en quelques mois, ce qui est très encourageant. Je reçois par ailleurs des demandes de magasins de producteurs mais je reste prudente car j'ai encore du mal à anticiper l'évolution de l'entreprise. Néanmoins, je reste ouverte à toutes propositions*» nous dit-elle en conclusion.

THÉOPHILE MERCIER



Karine Léon propose de la viande fraîche mais aussi de la charcuterie.

Contact
Gaec Aurousseau - 10, rue de Tingeat - 58 300 Charrin - 03 86 301 301
lescochonaillesdekarines@gmail.com
Facebook : @les cochonnaillesdekarine
Les horaires de vente
Tous les jeudis à partir de 16 heures, chemin rural de la croix d'or à Varennes-Vauzelles (parking de la boulangerie). Le magasin à la ferme est ouvert le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Collectivité

Une nouvelle chaufferie bois pour la commune de Devay

Le Conseil départemental a inauguré le 24 janvier dernier, la nouvelle chaufferie bois granulés de la commune de Devay. Une économie de 2 000 euros par an est déjà anticipée par le maire.



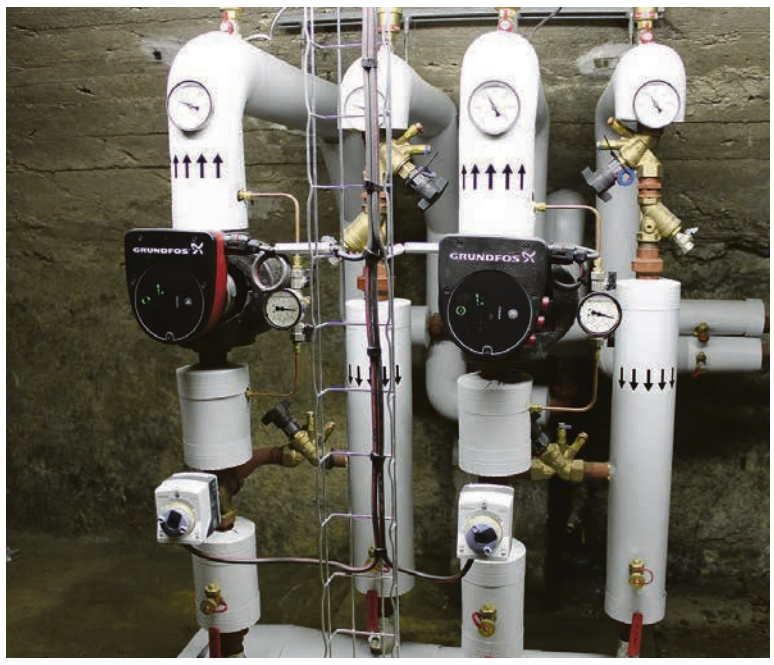
La chaufferie a été inaugurée en présence d'Alain Lassus, le président du conseil départemental, le maire de Devay, René Bernigaud et les élus de la communauté de communes Sud Nivernais.

C'est une belle opération pour la commune de Devay. La municipalité s'est dotée d'une chaudière à bois granulés dernier cri en lieu et place des radiateurs à fioul et à gaz. Elle a été mise en service, il y a cinq mois mais inaugurée seulement le 24 janvier dernier. Cette chaudière à granulés permettra de chauffer l'ensemble des bâtiments communaux, à savoir la mairie, l'école et la salle des fêtes. L'opération s'inscrit au Contrat-cadre de partenariat signé avec la Communauté de communes Sud Nivernais. Le Conseil départemental participe à hauteur de 12 700 euros soit 16,53 % de la dépense prévisionnelle de 76 840 euros. *«Nos bâtiments communaux étaient chauffés au fioul et au gaz, ces installations datant des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Un chauffage vieillissant, donc, et peu performant»* a déclaré le maire de Devay, René Bernigaud. Le plan de financement, pour cette chaufferie bois a été établi en conseil municipal, avec recherche de subventions. L'appel d'offres a ensuite été lancé et deux lots attribués : le gros œuvre/génie civil, pour l'extension de la salle des fêtes et la création du réseau de chaleur souterrain, à Artisans plus (Nevers), et la chaufferie elle-même à Énergie 2000 plus (Cosne-sur-Loire). Les travaux ont eu lieu de juin à septembre 2019. Sous l'école, la sous-station a été installée, avec deux circuits pour chauffer la mairie et l'école. *«On a rebranché sur nos circuits existants»*, ajoute René Bernigaud. Les premiers mois d'utilisation donnent satisfaction. *«C'est une chaufferie connectée»*, ajoute-t-il. *«On peut régler et programmer la température de chacun des trois sites»*. Les granulés sont livrés par l'entreprise cercycoise Cassier combustibles. *«Il est prévu trois à quatre approvisionnements par an. On a fait le plein, pour 700 €, en septembre puis fin décembre, soit 4,7 tonnes de granulés à chaque fois. On compte économiser 2 000 € de chauffage par an, ce qui fait que la chaufferie sera amortie dans huit ans»* conclut le maire.

THÉOPHILE MERCIER

Repères

Subventions. Outre le département, les financeurs de cette chaufferie sont la Région (29 170 €), la DETR (15 498 €) et l'Ademe (1 512 €). Soit 76,6 % de subventions. Pour le reste à charge (18 000 €), la municipalité de Devay a eu recours à l'emprunt.



La sous-station a été installée sous l'école, avec deux circuits pour chauffer la mairie et l'école. Elle a été raccordée au circuit existant.



La chaufferie est connectée et permet de chauffer les trois sites (école, mairie, salle des fêtes) de manière indépendante.

Économie

Un nouveau service des finances publiques à Nevers

La cité Ducale vient d'être choisie parmi une liste de 50 communes pour accueillir un service des finances publiques dès 2021. Cette sélection intervient à la suite d'un appel à candidature lancé par le gouvernement qui souhaite rapprocher les services de l'État en les transférant dans les territoires.

418 candidatures ont ainsi été étudiées par un comité interministériel chargé d'observer des critères tels que la situation sociale et économique du secteur, son attractivité, la qualité des solutions immobilières proposées et enfin les conditions d'accueil des agents des finances publiques.

Les services administratifs concernés seront en charge de missions de gestion. Pour Perrine Goulet, députée de la Nièvre, *«la venue de ces services est un signal fort en direction des entreprises. C'est aussi l'affirmation concrète que le gouvernement considère les territoires»*.

THÉOPHILE MERCIER



Cette antenne de la Direction Générale des Finances Publiques sera mise en service à partir de 2021. Elle viendra compléter la présence de l'École Nationale des Finances Publiques, depuis 1994.

Transition écologique

23,7 millions d'euros pour le département

Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État, auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire était de passage dans le département ce mardi 3 février. Outre la visite de la chaufferie bois plaquettes de Challuy, elle est surtout venue signer le Contrat de transition écologique (CTE) de la Nièvre Ligérienne. Explications.



Emmanuelle Wargon (à droite) au moment de la signature du CTE. Elle est aux côtés d'Alain Brossais, secrétaire générale de la Préfecture et Denis Thuriot, président de Nevers Agglomération.

C'est une bonne nouvelle pour les collectivités locales nivernaises. La secrétaire d'État chargée de la transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, est venue signer un Contrat de Transition Écologique (CTE) avec à la clef une enveloppe de 23,7 millions d'euros pour Nevers agglomération mais aussi les communautés de communes des Bertranges, du Sud Nivernais et Cœur de Loire. Lancés par le Gouvernement en février 2018, les «*CTE ont pour ambition d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans tous les aspects de la transition écologique, y compris les mutations économiques et sociales*». «*Concrètement nous avons quatorze actions qui vont être lancées prochainement dans lesquelles on retrouve de l'investissement sur l'hydrogène, la création d'une unité de méthanisation ou encore la construction de halle en bois. Ce qu'il faut bien retenir, c'est la volonté collective des élus. Sans cette volonté commune ces projets ne peuvent pas voir le jour. L'État accompagne sur le plan opérationnel les collectivités qui souhaitent se lancer dans des projets de transitions écologiques. Sur ces 23,7 millions, 3 millions seront injectés par l'État. La deuxième chose à retenir, c'est que nous cherchons, au gouvernement, à prouver qu'il s'agit d'écologie rentable économiquement, c'est-à-dire que l'on est capable de mettre en œuvre des projets qui mêlent à la fois un gain écologique et un développement économique. Sur le plan du calendrier, certaines actions peuvent être mises en place dans les prochains mois d'autres d'ici trois ans. Il ne s'agit pas de contrat à très long terme. Par ailleurs, ces actions sont inscrites dans le contrat une fois que le financement et les acteurs sont connus* » précise la secrétaire d'État. Pour le moment 80 territoires sont engagés dans la démarche, ce qui correspond à 60 CTE signés à l'échelle nationale. Emmanuelle Wargon l'affirme : «*il y a quasi systématiquement de l'agriculture dans les contrats. Dans la Nièvre, nous avons capitalisé sur la méthanisation et la filière bois. Mais il y a souvent des actions en faveur du circuit court pour l'alimentation des cantines* » ajoute-t-elle. En amont de cette signature, la secrétaire d'État est venue visiter la chaufferie bois plaquettes de Challuy dont l'objectif environnemental est d'utiliser 26 % d'énergie renouvelable dans ses consommations évitant ainsi le rejet dans l'atmosphère de près de 46 tonnes de CO2 par an. Cette visite ministérielle s'est conclue par la visite de la « *Maison* », nouveau nom donné à la Maison de la Culture à Nevers et qui bénéficie de travaux de rénovation énergétique et environnementale pour la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de végétalisation et la création d'une aire de biodiversité.

Théophile Mercier

Agriculture Biologique

Quelques perspectives pour la filière bio en Grandes Cultures ?

Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture organisent ensemble une journée sur la filière biologique en Grandes Cultures le jeudi 13 février à la salle des fêtes de Suilly-la-Tour. L'occasion d'évoquer les enjeux de la filière bio et ses perspectives d'avenir.

L'agriculture biologique est en plein essor depuis plusieurs années au niveau national avec une augmentation de 17% des surfaces converties ou en cours de conversion entre 2017 et 2018 pour un total de 7,5% de la SAU française en 2018. La Nièvre participe à cette dynamique avec une croissance de 21% en 2018 qui se poursuit en 2019 (chiffres de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne – Franche Comté). En parallèle le marché bio est lui aussi en forte croissance : +15,7% entre 2017 et 2018 (chiffre Agence bio). Dans ce contexte, la filière grandes cultures bio se structure et s'organise de mieux en mieux pour répondre à la demande des consommateurs et à l'augmentation de production.

Les grandes cultures bio se basent sur une rotation diversifiée pour limiter les risques agronomiques, techniques ou économiques. Cependant, certains marchés peuvent être aujourd'hui saturés par des augmentations trop importantes de production (céréales issues du C2, marchés de niche pour certaines cultures…) tandis que d'autres marchés spécifiques manquent encore de productions (contrats de semences, légumes de plein champ, plantes médicinales…).

La Chambre d'agriculture de la Nièvre et Bio Bourgogne organisent cette journée sur la filière en grandes cultures bio regroupant un maximum d'acteurs départementaux pour que les agriculteurs puissent identifier au mieux les opportunités de marchés actuelles et à venir, et échanger avec les acteurs des filières. Cette journée se déroulera donc le jeudi 13 février à partir de 09h à la salle des fêtes de Suilly-La-Tour. Elle est divisée en deux temps : Le matin, après une brève présentation des chiffres de l'agriculture biologique, nous laisserons la parole aux acteurs de la filière présents pour une rapide présentation de la conjoncture et des perspectives. Par la suite, les agriculteurs pourront se déplacer de stand en stand pour discuter plus longuement avec les opérateurs économiques.

Avec la participation de Axéreal, Bioagri, Cocebi, Identités Céréales, Martignon SAS, Naudet Frères, Plantes de pays, Soufflet. L'après-midi, une visite du Gaec Thibault est prévue.



Cette journée se déroule le jeudi 13 février à la salle des fêtes de Suilly-La-Tour à partir de 09h00.

Adrien Lurier
Bio Bourgogne

Contact pour s'inscrire à la journée :
Bio Bourgogne : Adrien LURIER - 06 77 30 78 82
Chambre d'Agriculture de la Nièvre : Judith Nagopae - 06 85 04 15 03

▸ Agenda

08/02 Portes Ouvertes
Le lycée agricole de Challuy organise une journée portes ouvertes de 09 h à 17 h
Renseignements : 03 86 21 66 00

08/02 Portes Ouvertes
Le lycée agricole de Château-Chinon organise une matinée portes ouvertes de 09 h à 13 h
Cette opération portes ouvertes est réservée au Post Bac.
Renseignements 03 86 79 49 80

13/02 Journée Bio
La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne organisent une journée filières et perspectives en AB, le 13 février Salle des fêtes de Suilly-la-Tour à partir de 09h.

19/02 Soirée Grandes Cultures
La section Grandes Cultures de la FDSEA, organise le mercredi 19 février à Pouilly-sur-Loire la soirée Grandes Cultures. Rendez-vous à partir de 18 h à la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire. Thème de cette année : Filières végétales : comment valoriser notre contribution environnementale ? Benoît Pietrement, secrétaire générale adjoint de l'AGPB et Président du Conseil Spécialisé de France Agrimer sera l'intervenant de la soirée.

▸ Formations

11/02 L'agriculture bio vous intéresse ?
La Chambre d'agriculture organise une formation le thème de l'agriculture biologique.
Objectif : Anticiper les atouts et les contraintes de l'agriculture biologique pour mieux appréhender une éventuelle conversion.
RDV :mardi 11 février à Prémery.
Contact : Céline Beauvois : 03-86-93-40-55

18/02 Integrer des plantations de haies dans son système bio
Bio bourgogne organise une formation sur le thème de la haie et de l'agroforesterie en système bio. Cette journée se déroule le mardi 18 février de 09 à 17h à la mairie de Luthenay-Uxeloup (58)
Intervenante : Sylvie Monier, mission haies Auvergne
Formation gratuite - Contact pour informations et inscriptions avant le 7 février : Camille Giraudet 06 49 58 62 40, camille.giraudet@biobourgogne.org,

Le 20 février Découvrir l'agroforesterie
L'agroforesterie peut être une opportunité pour son exploitation comme amortisseur climatique, diversification des revenus, améliorateur agronomique et environnemental
Public : Tout agriculteur - agricultrice
Contact : Etienne BOURGY, responsable de stage, au 03 86 93 40 18
Lieu : à St Saulge

Rencontre

La Sénatrice Dominique Vérien à l'écoute de la FDSEA

Le vendredi 31 janvier, la Sénatrice a rencontré et écouté les élus de la FDSEA 89 pour faire un tour d'horizon des difficultés que traverse le monde agricole en ce moment afin de relayer les préoccupations des agriculteurs du territoire au Sénat.

ZNT, sangliers, sécheresse, attaques du monde agricoles, loup, retraites agricoles… Tous ces sujets touchent les agriculteurs mais aussi les élus ruraux qui se retrouvent souvent pris à partie par leurs administrés. C'est pourquoi les rencontres entre la FDSEA et les parlementaires sont des moments importants dans la vie syndicale de notre organisation.

Cette rencontre a permis de balayer l'ensemble des difficultés actuelles, mais aussi de transmettre les attentes et les inquiétudes du monde agricole. Tout d'abord sur le non-sens de l'arrêté ZNT qui va attiser les conflits de voisinage dans le monde rural. La Sénatrice a exprimé clairement ses inquiétudes, en tant qu'élue, des problèmes sous-jacents à la mesure, alors qu'elle reconnaît le savoir-faire des agriculteurs et salue les avancées techniques qu'ils mettent en place.

D'autant que les incidents à venir risquent d'alimenter encore les actes d'incivilité envers les agriculteurs. Actes que la sénatrice dénonce et entend bien condamner fermement. « *Il faut remettre du débat au lieu d'opposer les acteurs du monde rural* ».

La présence du loup dans le département inquiète également l'élue qui a été sollicitée par ses administrés sur le sujet. « *Nous ne pouvons pas accepter que le prédateur mette en péril notre économie locale* ».

À l'issue de la rencontre, la Sénatrice s'est engagée à accompagner la profession sur le dossier des ZNT mais aussi sur les retraites agricoles, notamment pour les personnes qui ne bénéficieront pas de la réforme. D'autres rencontres sont prévues dans les jours à venir avec les élus icaunais.

Marianne Ranque,
animatrice de la FDSEA de l'Yonne



La Sénatrice Dominique Vérien a rencontré les élus de la FDSEA 89, vendredi 31 janvier.

Fermoscopie

Les résultats 2019 des exploitations de l'Yonne

Le mercredi 29 janvier, la réunion Fermoscopie, organisée par le CerFrance, s'est déroulée au Conseil départemental de l'Yonne. Les résultats 2019 des exploitations du département en grandes cultures, viande bovine, lait et viticulture ont été présentés.



Éric Coquille, président de CerFrance Yonne.

Lors de la réunion Fermoscopie du 29 janvier, les résultats 2019 des quatre grandes orientations du département ont été présentés. À commencer par les grandes cultures. Malgré une météo contrastée (entre un automne sec, un printemps pluvieux et un été chaud), les rendements sont plutôt bons dans l'ensemble. Cependant, la difficulté d'implanter du colza a été relevée.

L'avenir a été abordé. « *Les exploitations de demain ne ressembleront pas à celles d'hier* », assure Justine Pasquier, intervenante pour les résultats en grandes cultures. Le changement climatique, l'évolution des marchés et la mutation de la réglementation et des attentes des citoyens représentent les principaux enjeux à venir pour les agriculteurs.

Un point sur la conversion à l'agriculture biologique a été fait. Au niveau régional, la dynamique de conversion est forte avec plus de 1 000 fermes bios comptabilisées en 2018 contre un peu moins de 300 en 2005.

La sécheresse impact les productions

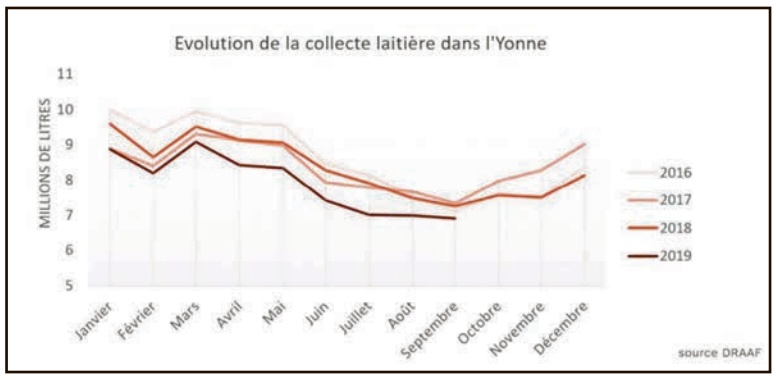
En bovin lait, les résultats reflètent un impact visible de la sécheresse sur le volume produit. Dans l'Yonne, l'année 2019 présente des chiffres de la collecte laitière les plus faibles depuis 2016, avec un peu plus de 7 millions de litres récoltés en septembre 2019, contre environ 8 millions en 2017 et 2018 à la même période (source DRAAF).

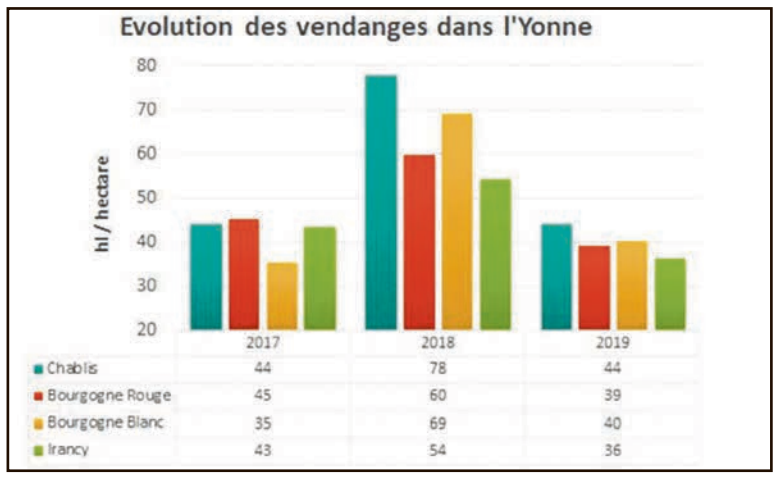
En viande bovine, un contexte perturbé est à noter : par les sécheresses répétées, les accords Ceta/Mercosur, les débats sociétaux sur la viande et le manque de visibilité sur la PAC. L'effectif des vaches allaitantes présentes au 1er du mois en France est à la baisse : 3,8 millions de têtes en octobre 2019 contre près de 3,9 millions en octobre 2018, plus de 3,9 millions en octobre 2017 et 4 millions en octobre 2016. Une différence notable visible tout au long de l'année.

Quant à la viticulture ? Une baisse tendancielle du potentiel de production est relevée. En 2019, 44 hl/ha de Chablis ont été vendangés en moyenne, 39 hl/ha de Bourgogne rouge, 40 hl/ha de Bourgogne blanc et 36 hl/ha d'Irancy.

Une décroissance du potentiel de production est également à noter pour diverses raisons : le vieillissement du vignoble, l'état sanitaire des vignes, un hiver plus doux (avec de gros dégâts des gelées de printemps sur une végétation plus avancée) et la sécheresse.

Christopher Levé





Bien transmettre son entreprise

En seconde partie de la réunion Fermoscopie, la transmission d'entreprise a été abordée sous le thème « *céder son entreprise dans un monde qui change* ». La diminution des reprises familiales, la hausse du capital à transmettre, la baisse de la rentabilité, l'émergence des arrêts en cours de carrière ou encore la généralisation des formes sociétaires ont été évoquées. La cession de l'entreprise dans le contexte actuel a été passée au crible avec des témoignages vidéos de cédants, suivis d'échanges avec les personnes présentes.

AUGMENTEZ VOTRE SURFACE DE STOCKAGE GRÂCE AU SOLEIL
TRIANGLE ÉNERGIE
► Réunion d'informations
Buffet apéritif
10h30 - 13h30
APPOIGNY (89380)
► Visites d'un bâtiment agricole avec une centrale photovoltaïque
14h00 – 16h00
DIGES (89240)
INVITATION
MARDI 11 FÉVRIER 2020
www.triangle-energie.com
Inscriptions obligatoires
Tél. : 06 99 60 49 95

Saint-Vincent tournante du Chablisien

La passe de trois pour Béru

Ce week-end a eu lieu la 51e Saint-Vincent tournante du Chablisien, à Béru. Petit village de 70 habitants, la commune a accueilli pour la troisième fois l'événement après 1977 et 1998. Le tout sous un thème : le temps.



Le dimanche, des intronisations par la confrérie des Piliers Chablisiens ont eu lieu.



Des décorations ont pris place dans tout le village et ses alentours.

Samedi 1er et dimanche 2 février, Béru a accueilli la 51e Saint-Vincent tournante du Chablisien. Plusieurs milliers de personnes ont déambulé durant tout le week-end dans ce petit village de 70 habitants. *«Le plus petit village viticole du Chablisien»*, indique Jérôme Bocquet, Maire de Béru.

Alors, comment se sont déroulées les festivités ? Les visiteurs ont d'abord pu assister au traditionnel banquet le samedi midi (650 personnes sont venues, ndlr), avant le bal du soir. Le dimanche, la journée a débuté par la messe en l'église Sainte-Marie Madeleine de Béru, suivie de la passation du Saint-Vincent, le défilé dans les rues au milieu des nombreux décors confectionnés depuis deux ans, les discours des officiels et les intronisations par la confrérie des Piliers Chablisiens. Le tout sur un thème : le temps. *«Les huit caveaux ont ensuite ouvert pour faire déguster aux visiteurs la cuvée Saint-Vincent de cette année»*, ajoute Adrien Marini, président de la Saint-Vincent de Béru.



Devant l'église du village, l'immense Saint-Vincent a attiré tous les regards.



Comme chaque année, les visiteurs ont pu déguster la cuvée Saint-Vincent, unique à chaque édition.

La cuvée Saint-Vincent

Mais qu'est-ce que la cuvée Saint-Vincent ? *«Tous les viticulteurs qui exploitent sur la commune de Béru ont donné du jus de raisin pour constituer cette cuvée»*, répond Adrien Marini. Du jus que l'on laisse vinifier avant de le faire déguster lors de l'événement.

À travers ces festivités et cette cuvée, c'est la promotion de l'appellation Chablis qui est faite. Et comme le Chablis ne s'arrête pas aux frontières du village éponyme, la Saint-Vincent voyage d'année en année dans la vingtaine de communes du Chablisien.

Dans un contexte où l'appellation Bourgogne est menacée, cette fête devenue tradition, prend le temps de rappeler l'importance des vins et de ces appellations dans le Chablisien comme dans la Bourgogne tout entière. Alors comme dit Adrien Marini, *«vive le Chablis !»*

CHRISTOPHER LEVÉ



Plusieurs milliers de personnes se sont baladées durant tout le week-end.



La 51e Saint-Vincent tournante du Chablisien a eu lieu le 1er et 2 février, à Béru.

Fleys accueillera la Saint-Vincent 2021

Comme l'indique son nom, la Saint-Vincent tournante du Chablisien tourne. L'an prochain, c'est à Fleys, les 6 et 7 février 2021, que les festivités auront lieu. *«Il n'y aura pas de thématique particulière mais on mettra les jeunes en avant»*, commente Vincent Laroche, président de la Saint-Vincent de Fleys. *«Dans notre commune, il y a 50 jeunes de moins de 20 ans sur les 182 habitants. Des jeunes qui s'investissent, qui font les préparations, qui sont en train de faire des décors. Alors nous avons décidé de les mettre à l'honneur»*. Une 52e édition qui sera suivie d'autres : Fyé accueillera la Saint-Vincent 2022 et Fontenay-près-Chablis celle de 2023.

▸ En bref

Loup : les mesures de protection des troupeaux face aux risques d'attaques

Dans un communiqué datant du 29 janvier, la Préfecture de l'Yonne indique par arrêté en date du 24 janvier 2020, que le Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, a délimité des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup, pour cette année. *«Sur proposition de la cellule de veille et après avis conforme du Préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup, trois zones ont été définies (cercles 1, 2 et 3). Elles tiennent compte du risque de prédation et de la récurrence des attaques constatées dans le département en 2018 et 2019»*, écrit la Préfecture de l'Yonne.

Ainsi, cet arrêté va permettre aux éleveurs d'accéder au dispositif de protection des troupeaux, celui-ci étant financé par le Ministère de l'agriculture et le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural). *«Ce dispositif d'anticipation vise à les (éleveurs) accompagner dans l'évolution de leur système d'élevage, en limitant les surcoûts liés à la protection des troupeaux»*.

La Préfecture invite toute personne observant le loup ou des indices de sa présence, à contacter au plus vite le service départemental de l'office français de la biodiversité au 03 86 80 21 68.

CHRISTOPHER LEVÉ

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier



▸Agenda

07/02 Conférence bio

Le vendredi 7 février, une conférence bio à lieu, à 9 h 30, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur le thème *«L'Yonne : 2ème département français en surface en conversion»*. La conférence sera consacrée à un état des lieux des conversions et du nombre de fermes bio dans le département, de l'évolution des consommations et des besoins en produits bio, ainsi qu'à la viticulture bio icaunaise. Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture) au 03 86 94 22 19.

08/20 et 14/03 Journée porte ouverte

Les MFR (Maisons familial rurale) de Bourgogne-Franche-Comté font des journées portes ouvertes le 8 février et le 14 Mars de 9 heures à 17 heures pour mettre en avant une méthode pédagogique basée sur l'alternance. Pour plus d'informations appeler au 03 86 91 12 15

13/02 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 13 février, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 14 bis rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52
ou à dijon@apecita.com.

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Avoir un bon chien de troupeau

Les 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03 86 74 70 94.

Créer mon aire de lavage/remplissage et gérer mes effluents phytosanitaires

Le 10 février. Contact : Loïc Dominice au 03 86 94 22 09.

Professionnaliser et faire reconnaître mon activité de ferme pédagogique

Les 10 et 11 février. Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

Mes Parcelles : solution internet pour piloter mes cultures

Les 13 et 20 février. Contact : Sandra Martinet au 03 86 94 28 42.

Apiculture

Comment lutter contre le varroa ?

Le 29 janvier, une réunion de l'ADA BFC a été organisée à Magny. Avec pour thématique, la conduite sanitaire de cheptel et notamment la lutte contre le varroa et la reconstitution du cheptel.



L'ADA BFC a organisé une réunion d'information, le mercredi 29 janvier, à Magny, avec les témoignages de Jonathan Marquès et Pascal Vignaud (de gauche à droite).



Jean-Baptiste Malraux, technicien apicole à l'ADA BFC, a animé la réunion.

Le mercredi 29 janvier, l'ADA BFC (Association pour le développement de l'apiculture en Bourgogne Franche-Comté) a organisé une réunion d'information à Magny, avec les témoignages de Pascal Vignaud et Jonathan Marquès du Gaec Vignaud-Marquès.
Le but ? Parler notamment des solutions possibles pour lutter contre le varroa, un parasite de l'abeille qui se nourrit sur l'abeille adulte et sur les nymphes d'abeilles, et se multiplie dans le couvain operculé. *«En conventionnel, il y a des produits de traitement avec de la matière active que les abeilles vont s'occuper de diffuser dans les colonies»*, indique Jean-Baptiste Malraux, technicien apicole à l'ADA BFC. *«En bio, comme c'est le cas pour le Gaec Vignaud-Marquès, il n'y a pas vraiment de traitement avec une diffusion lente. Donc on va appliquer un traitement plusieurs fois de manière rapprochée pour réussir à venir à bout du varroa, ou du moins faire baisser la pression ou l'infestation à un seuil suffisamment bas pour qu'il ne soit pas un danger pour la colonie»*. Un traitement à base d'acide formique que le Gaec répète trois fois dans l'année. *«Tout le traitement, qu'il soit en conventionnel ou en bio, aura son efficacité maximale en l'absence de couvain operculé»*. Alors, pour une meilleure efficacité, le Gaec Vignaud-Marquès effectue en décembre un traitement supplémentaire à base d'acide oxalique pour couvain, afin de réduire l'infestation de la colonie.

Encager la reine

Autre méthode pour lutter contre le varroa abordé lors de la réunion : encager la reine. *«On attrape la reine en fin de saison apicole, en juillet, on l'encage et on la laisse 21 jours dans sa cage où elle ne peut pas pondre. On crée ce que l'on appelle une rupture de ponte qui va se traduire au bout de trois semaines par d'absence de couvain operculé»*, explique Jean-Baptiste Malraux. *«À ce moment-là, on a une configuration idéale pour traiter la colonie»*. Réguler le niveau d'infestation est important pour ne pas conduire à la perte de colonies. Si l'infestation est trop forte, cela peut avoir pour conséquence la perte de cheptel à l'hivernage. *«Il y a trois conditions pour que les colonies traversent bien l'hiver : qu'elles soient dotées de jeunes reines (avoir des reines nées dans l'année), avoir un niveau d'infestation suffisamment faible des colonies, et avoir des provisions pour qu'elles ne meurent pas pendant l'hiver»*.
La reconstitution du cheptel est également un élément fort évoqué lors de la réunion. *«Le Gaec Vignaud-Marquès va travailler à la production d'essaims pour pouvoir compenser les pertes annuelles. La production d'essaims n'est pas en tant que telle une lutte contre le varroa, mais c'est quelque chose qui permet de maintenir le cheptel productif à flot»*, continue le technicien apicole à l'ADA BFC.
Enfin, la partie commercialisation en circuit court du miel avec le bassin de commercialisation, la gamme de produits, le choix des miellées ou encore la qualité des miels a été exposée par le Gaec Vignaud-Marquès aux apiculteurs présents.

CHRISTOPHER LEVÉ

Crédit agricole

L'agence d'Aillant-sur-Tholon inaugurée

Le mardi 28 janvier, l'agence du Crédit agricole d'Aillant-sur-Tholon a été inaugurée. Un lieu totalement rénové qui fait peau neuve, pour répondre aux besoins des clients. *«Cela fait partie de l'ambition du Crédit agricole de Champagne-Bourgogne d'investir sur son territoire et de rester présent»*, indique Renaud Chaumier, directeur général adjoint du Crédit agricole de Champagne-Bourgogne. *«Cette agence fait partie du programme de rénovation avec un concept nouveau qui met en avant les éléments de transparences, de services que l'on souhaite apporter en terme d'accueil, d'accès aux services bancaires, en donnant le meilleur du digital et de l'humain»*. Nouveaux espaces, nouveau design, nouveaux services, tout est mis en œuvre pour faciliter la tâche des clients et renforcer la relation. *«Le fait de rénover les agences est aussi la preuve de notre engagement sur le territoire. Et de nous différencier des autres enseignes bancaires en revendiquant le 100% humain et le 100% digital»*, ajoute Thierry Bierne, vice-président du Crédit agricole de Champagne-Bourgogne. Aussi, *«durant les travaux (qui ont duré un an, terminés fin novembre), on a fait en sorte de ne pas perturber nos clients et de les accueillir toujours avec la même qualité de service»*, assure Julie Gounot, directrice de l'agence.
Affichage dynamique en vitrine et à l'intérieur de l'agence, signature électronique sur tablette numérique, automates innovants permettant aux clients de déposer espèces et chèques numériquement, c'est un souffle de modernité qui s'est abattu sur l'agence d'Aillant-sur-Tholon. Pour le grand plaisir de ces clients.



Julie Gounot, Renaud Chaumier, Thierry Bierne et Jean-Michel Lenoble (président de la caisse locale d'Aillant-sur-Tholon), de gauche à droite, ont inauguré l'agence d'Aillant-sur-Tholon totalement rénovée.

CHRISTOPHER LEVÉ

Matériel

Cuma, des valeurs à défendre

En unissant leurs forces, les réseaux Cuma bourguignon et franc-comtois ont su rebondir. À la suite d'un séminaire, la fédération régionale a clarifié sa vision politique pour affirmer haut et fort les valeurs des Cuma, lors de son assemblée générale, le 23 janvier à Trépot, près de Besançon, dans le Doubs.



En Bourgogne Franche-Comté, les Cuma fédèrent trente-deux territoires et ont réalisé près d'un millier d'interventions ces neuf derniers mois.

Lorsque les hommes travaillent ensemble, les montagnes se changent en or», annonçait Hervé Delacroix, lors de l'assemblée générale de la FR Cuma de Bourgogne Franche-Comté qu'il préside, le 23 janvier à Trépot, au sud de Besançon, dans le Doubs.

Mais avant d'inviter l'assistance à réfléchir à cette maxime, il a déroulé le rapport d'orientation de la fédération. *«Un réseau qui sait rebondir, tel était le thème de notre dernier séminaire»*.

Ce rappel venait en résonance du thème de l'assemblée générale organisée dans les nouveaux bâtiments de la Cuma du Pays de Courbet. *«Cela a permis de clarifier notre vision politique et d'affirmer nos valeurs»*.

Ces dernières se résument par une agriculture de type familiale avec des agriculteurs qui réalisent majoritairement leur travail sur leurs exploitations. *«Nous défendons également un tissu agricole dense pour un milieu rural vivant»*.

Cela passe aussi pour demain par un travail en Cuma. *«Il faut que l'on reste nombreux et que nous soyons force de propositions pour une agriculture à taille humaine»*.

Pour ce faire, quelques axes ont été définis : la gouvernance pour plus de clarté, l'attractivité de la Cuma pour faciliter l'engagement des adhérents et fidéliser les salariés, la communication pour faire connaître le réseau à l'extérieur. *«Donc travailler l'offre de service proposée aux Cuma ; l'objectif étant de vous rendre autonome sur le fonctionnement quotidien tout en se concentrant sur l'innovation et afin de vous donner un nouvel élan»*.

Développement durable

Par voie de conséquence, il faut agir sur les politiques publiques afin qu'elles s'orientent sur le développement durable des territoires en visant un équilibre grâce à des modalités de régulation des échanges de biens et de services et que ceux-ci soient plus équitables, durables, éthiques, tout en valorisant les ressources des territoires. *«Nous nous devons de contribuer notamment à la transition énergétique, à la lutte contre le dérèglement climatique et à la transition agroécologique,* poursuivait le président, *afin de permettre une amélioration de la qualité de vie et du bien-être global des populations»*.

Mais ce développement durable doit aussi se raisonner au niveau des Cuma pour permettre sa mise en pratique dans l'agriculture, sur les territoires. *«Les pratiques agricoles doivent davantage s'appuyer sur les fonctionnalités écosystémiques en préservant les biens communs environnementaux comme l'eau, l'air, le sol, le climat…»*

Il en va ainsi pour améliorer la qualité de vie et des conditions de travail des agriculteurs et des salariés du secteur, pour travailler au renouvellement des générations et contribuer à la prise en considération de la multifonctionnalité de l'agriculture. Concrètement, cela passe par des investissements - hors bâtiment - exclusivement fléchés vers les collectifs pour rechercher l'efficience des fonds publics visant le maintien de pratiques vertueuses, en investissant, par exemple, dans le matériel d'entretien des haies, en veillant à la transition agroécologique grâce au matériel de désherbage mécanique, en prônant l'autonomie territoriale comme l'abattoir de proximité, le photovoltaïque…

Il s'agit aussi de valoriser la sobriété en privilégiant les matériels d'occasion et l'autoconstruction. *«Notre réseau doit encore affiner et affirmer ses positions pour cette nouvelle Pac»*.

DOMINIQUE GOUHENANT

Au cœur de Cuma BFC

La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne Franche-Comté est une force qui mobilise vingt animateurs et assistantes au service de plus d'une trentaine de territoires supervisés par vingt administrateurs. Le réseau a répondu à près de 1 000 sollicitations : 237 pour l'animation des assemblées générales, 160 pour la mise à jour des statuts, 123 pour les études de financement et autant pour les autres conseils ; suivent les dossiers PCAE, les appuis à la gestion, les vérifications périodiques, les dossiers Dispositif national d'accompagnement (Dina)… Ajoutons que 70 adhérents ont suivi une des huit formations Vivea dispensées dont six sur la gestion d'un parc matériel en commun. En plus de l'analyse économique d'un groupe de mécanisation et le réglage d'une moissonneuse, l'offre va s'enrichir en 2020 : encadrement d'un salarié partagé, gestion des conflits et forme juridique pour un atelier de transformation en commun sont envisagés. Les assemblées générales de territoires ont mobilisé 270 Cuma. Les équipes se sont professionnalisées. Le Dina Cuma a concerné deux appels à projet ; trois dossiers hangar et vingt-six dossiers conseil ont été agréés. La comptabilité de 90 % des Cuma est tenue avec l'outil MyCumaCompta. Les prestations machinismes ont concerné les diagnostics banc d'essai moteur, l'estimation du parc matériel, la vérification des engins de levage et les nouvelles technologies. Enfin, link.mycuma.fr est une plateforme de mise en relation et de géolocalisation entre les Cuma. Elle permet de consulter la carte, de proposer une offre ou de faire une demande de services et de matériel.

Un réseau en ordre de marche

La fusion des Cuma de Bourgogne et de Franche-Comté a été basée sur une organisation innovante de trente-deux territoires. «*Ils sont le reflet de nos petites régions naturelles et de nos différentes productions*», rappelle Claude Desbrosses, vice-président de la FRCuma Bourgogne Franche-Comté. Plus de quatre-vingt-dix référents sont les relais indispensables entre la grande région et les Cuma locales ; celles-ci sont aussi autant de réservoirs pour le renouvellement des administrateurs. Sur l'exercice des neuf derniers mois, l'activité au service des Cuma a été très soutenue avec un panel de près de 1 000 interventions très variées. (Voir encadré «*Au cœur de Cuma BFC*»).

En bref

Pensez à la plateforme d'échanges céréaliers - éleveurs

La plateforme d'échanges Céréaliers - Éleveurs, créée par la profession agricole, permet de remédier aux manques ou surplus de coproduits agricoles qui arrivent à la fin de l'hiver. L'année dernière la sécheresse a sévi dans toute la France.

À la suite de celle-ci, les éleveurs subissent aujourd'hui un manque de paille. De plus la fin de l'hiver rime avec un surplus de fumier pour les éleveurs. Ainsi des échanges entre les céréaliers et les éleveurs d'un même territoire peuvent être réalisés. Ils sont valorisants pour les uns comme pour les autres. Ces échanges permettent de sécuriser l'approvisionnement pour les éleveurs à un coût connu et stable. Pour les céréaliers, ils sont un moyen de sécuriser la quantité vendue sur le long terme à des prix raisonnables et de se fournir en matière organique pour les cultures. C'est pourquoi les Jeunes Agriculteurs (JA) de Bourgogne Franche-Comté ont créé une plateforme à destination des agriculteurs, pour qu'à la manière du Bon coin, ils proposent à la vente, l'échange ou la demande, leurs coproduits agricoles.

Sur cette plateforme, la calculatrice Arvalis est proposée ainsi qu'un contrat type pour l'échange des coproduits. Rendez-vous vite sur le site : https://www.echange-cerealier-eleveur.fr/

Protestation

Délimitation de l'AOC Bourgogne : dans l'expectative

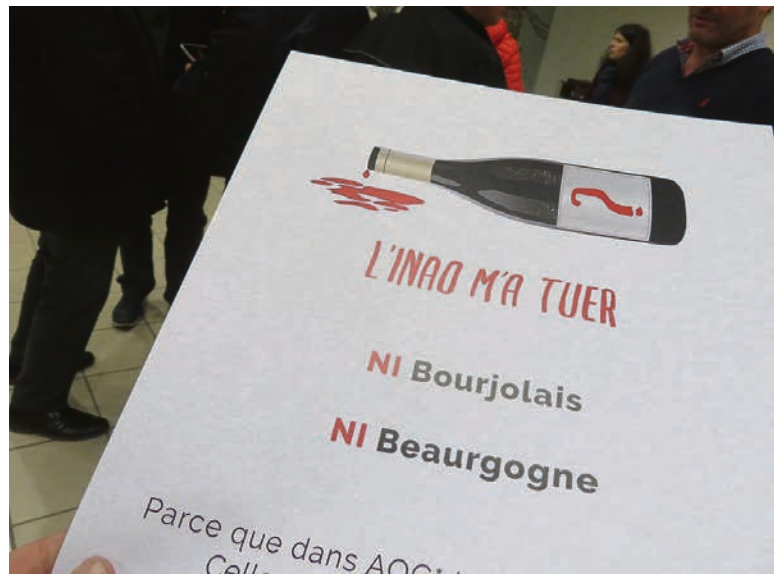
Alors qu'une manifestation avait lieu le 6 février au siège de l'Inao à Montreuil, la polémique autour de la délimitation de l'AOC Bourgogne reste vive et suspendue à la décision du Comité national de l'institut.

Près de 5 200 signataires : quelques jours avant la manifestation des viticulteurs de Bourgogne sous les fenêtres de l'Institut national des appellations d'origine (Inao) à Montreuil, en région parisienne, le 6 février, la pétition en ligne destinée à alerter sur la problématique de la délimitation de l'appellation bourgogne continuait de mobiliser. Depuis la mi-janvier, de très nombreux vignerons de l'Yonne, de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire sont montés au créneau, devant ce projet de délimitation régionale de l'appellation bourgogne, qui se traduirait par l'intégration d'une quarantaine de communes du Beaujolais, et en parallèle, l'exclusion de 64 communes des trois départements précédemment cités, soit 7 000 hectares de parcelles délimitées en Bourgogne rayés de la carte… en région Bourgogne ! Les secteurs géographiques touchés étant le Chablisien, le Tonnerrois, Dijon, le Châtillonnais, l'Auxerrois, le Chalonnais et le Mâconnais. Un véritable casus belli face auquel la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) n'est pas décidée à rester passive. Ces derniers jours, elle est parvenue à attirer l'attention des médias nationaux sur la question. Là-dessus, les élus locaux ont embrayé, avec le soutien de députés et de sénateurs de bords politiques multiples, issus des trois départements, rejoints par Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Lors de la Saint-Vincent tournante de Gevrey-Chambertin, le 25 janvier, elle a réaffirmé son soutien aux viticulteurs, et, avec d'autres élus régionaux et locaux, a demandé à être reçue « *le plus rapidement possible par l'INAO afin de surseoir à cette décision* ». Du côté du Syndicat des Bourgognes et de la CAVB, dans un communiqué du 24 janvier, on déplorait une décision qualifiée de « *mortifère* » : « *Comment pourra-t-on éviter l'amalgame entre deux régions viticoles historiquement distinctes avec leurs caractéristiques propres ? Comment ne pas discréditer le dispositif même des appellations d'origine ? Si le Beaujolais devient un Bourgogne, alors pourquoi le Crémant de Bourgogne ne serait pas du Champagne ou le Lubéron un Côtes-du-Rhône ? Toute la notion même d'appellation d'origine serait remise en cause par cette décision de l'Inao* ».

Faire baisser la pression

Du côté de ce dernier, contacté par Cédric Michelin, notre confrère de l'Exploitant agricole de Saône-et-Loire, on se montrait désireux de faire baisser la pression : « *nous sommes en cours de procédure*», déclarait-on au sein de l'institut le 30 janvier, «*et certaines étapes ne sont pas validées. Aucune décision n'est prise pour l'heure* ». Selon Christèle Mercier, déléguée territoriale Centre-Est à l'Inao « *nous avons cherché des critères factuels, s'appuyant à la fois sur des facteurs naturels (géopédologie, altitude…) et sur des facteurs humains, notamment avec l'examen des usages historiques. Nous appliquons les deux de façon homogène sur l'ensemble du territoire et nous avons abouti à un projet présenté le 19 décembre qui n'a pas satisfait la demande du Syndicat des bourgognes* ». Elle appelle également à ne pas perdre de vue la situation initiale : depuis 1937, la délimitation de l'appellation AOC bourgogne était restée en suspens « *avec une aire géographique qui va de Chablis jusqu'aux portes de Lyon (…) Au sujet des communes exclues, même si l'Inao n'en est pas à ce stade de la procédure, mais dans la révision générale, certaines communes ne sont en effet pas retenues. Dans ces communes exclues du projet initial, il y en a en Bourgogne et en Beaujolais, suite à l'application des mêmes critères. Ce n'est pas enlever à la Bourgogne pour donner au Beaujolais* ». Enfin, sur le risque de surproduction avancé par les opposants au projet, l'Inao se montre prudent : « *Nous n'en sommes pas à ce stade de la délimitation parcellaire. Mais, nous avons essayé de faire une projection des surfaces envisageables dans le Beaujolais, cela envelopperait au maximum 3 000 ha sur la totalité des communes du Beaujolais. Mieux vaudrait faire le point après le 6 février, tel que le projet a été soumis avec des avis contraires, le Comité national peut refuser le projet ou l'amender. C'est lui qui a les cartes en main* ».

BERTY ROBERT



Le débat sur la délimitation exacte de l'AOC Bourgogne était resté en suspens, depuis 1937. Le projet de l'Inao l'a relancé avec vigueur !

Appellation Bourgogne, une position incompréhensible.

Alors que l'Inao envisage d'exclure des territoires de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne de l'appellation Bourgogne, pour y intégrer des territoires du Beaujolais, la FDSEA de Côte-d'Or exprime sa profonde incompréhension et apporte son total soutien aux viticulteurs des communes concernées. Ce projet porté par l'Inao est une véritable remise en question de notre histoire et de nos territoires. Il touche nos valeurs et notre travail. Une telle décision aurait un impact énorme sur l'économie viticole. Comment de telles décisions peuvent-elles être envisagées sans une réelle concertation avec les viticulteurs concernés ? Comment imaginer que le Bourgogne ne soit pas en Bourgogne ?
La FDSEA21 en appelle à la raison. Nous espérons que le déplacement prévu le 6 février au siège de l'Inao permettra de ramener du bon sens dans ce dossier. Soutenez les viticulteurs bourguignons en signant la pétition en ligne sur change.org.

Recherche

Au sein d'Inrae, la région joue sa partition

Le nouvel institut, issu de la fusion de l'Inra et de l'Irstea, possède, à Dijon, un centre régional très impliqué sur les thématiques porteuses de l'agroécologie, de l'alimentation et de l'économie des territoires ruraux.

Depuis le 1er janvier, l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) est devenu l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Une évolution liée à la fusion de l'Inra et de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea, ex-Cemagref). Cette évolution se traduit sur un plan local avec le centre Inrae régional de Dijon qui, comme le souligne sa présidente, Nathalie Munier-Jolain, ne devrait pas connaître de gros bouleversements dans son organisation : « *Avant même la fusion, le centre Inra de Bourgogne Franche-Comté n'abritait pas de site Irstea, donc, sur ce point, il n'y aura pas de changement* ». Pour le reste, Inrae traduit la volonté des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, et de la Recherche, de doter la France d'un leader mondial dans ces domaines. Deux années de préparation auront été nécessaires afin de faire converger les disciplines et les compétences propres aux deux organismes. Inrae est aujourd'hui le premier organisme spécialisé dans la recherche en alimentation dans le monde et cet aspect à une résonance particulière pour le centre Bourgogne Franche-Comté implanté à Dijon. « *Nous sommes très impliqués*», poursuit Nathalie Munier-Jolain, «*sur les questions touchant à l'alimentation, au goût et à la sensorialité, à travers l'Unité mixte de recherche (UMR) du Centre des sciences du goût et de l'alimentation (CSGA)* ». Un centre qui, comme le rappelait Claire Sulmont-Rossé, directrice de recherche au CSGA, travaille sur l'alimentation à tous les âges de la vie et explore ce qui détermine les comportements alimentaires. « *Nous portons aussi la plus grosse UMR d'agroécologie de France,*» souligne la présidente du centre, «*une discipline qui est au cœur de la création du nouvel institut, mais nous œuvrons aussi sur les questions touchant à l'économie et la sociologie rurale* ».

Liens avec le monde agricole

La thématique de la transition agroécologique est centrale aujourd'hui dans les travaux menés par Inrae à Dijon. Une thématique qui ne peut se construire qu'en lien étroit avec des partenaires de terrain, comme le rappelle Stéphane Cordeau, chercheur au sein de l'UMR Agroécologie : « *Nous produisons de la connaissance et nous l'expérimentons à grande échelle sur notre plateforme CA-SYS de Bretenière, au sud de Dijon où, sur 120 hectares, est testée une diversité de systèmes agroécologiques en semis direct ou avec travail du sol, tous sans pesticides. Nous travaillons beaucoup avec les réseaux d'agriculteurs et nous portons une grande attention à ceux qui expérimentent, qui sont pionniers dans leur domaine* ». D'autres recherches visent aussi à faire de l'agriculture « *un puissant moteur de la lutte contre l'effet de serre* » pour reprendre l'expression de Nathalie Munier-Jolain. C'est le cas, par exemple, des travaux menés par un autre chercheur de l'UMR Agroécologie, Laurent Philippot, sur les micro-organismes du sol et le cycle de l'azote. Des micro-organismes qui, dans certains cas, peuvent se muer en véritables « *puits* » de gaz à effet de serre. Enfin, dernier fait notable lié à la constitution d'Inrae : le nouvel organisme s'est doté d'une direction générale déléguée à l'expertise et à l'appui aux politiques publiques. Un élément important permettant à l'institut de prendre part activement aux débats sociétaux tels que l'artificialisation des sols, la douleur ou la conscience des animaux, ou encore la recherche d'alternatives au glyphosate.

BERTY ROBERT

Présence au Salon de l'Agriculture

Inrae Bourgogne Franche-Comté sera bien représenté, lors du Salon de l'Agriculture, à Paris, du 22 février au 1er mars. Parmi les 268 unités de recherche que l'institut fédère en France, dix ont été sélectionnées pour présenter le fruit de leurs travaux et parmi elles, deux du centre de Dijon : l'UMR Agroécologie et l'UMR Alimentation-Goût-Sensorialité.

Lycée de Fontaines (71)

Quand agricole rime avec créole

Vingt étudiants de BTS Productions animales et leur enseignant ont passé dix jours en Martinique pour y découvrir les productions agricoles locales et se confronter à une autre réalité professionnelle



Les vingt étudiants de 2e année de BTS Productions animales se sont initiés aux productions agricoles de la Martinique du 18 au 27 octobre derniers.

Histoire de mettre leur public dans l'ambiance, les étudiants en 2ème année de BTS Productions animales (en apprentissage) du lycée agricole de Fontaines, en Saône-et-Loire, avaient recréé l'atmosphère d'une cabine d'avion long-courrier, afin de présenter, le 23 janvier, la restitution de leur voyage d'études réalisé en Martinique. Décollage immédiat, donc, pour les professeurs, maîtres d'apprentissage, sponsors et parents invités à découvrir le contenu de ce périple, réalisé du 18 au 27 octobre 2019. Un voyage qui aura nécessité une forte implication, de la part de la vingtaine d'étudiants concernée, que ce soit pour son organisation (réservation des billets d'avion, hébergement sur place, voitures de location, visites…) ou pour son financement. Sur ce point, les étudiants sont allés frapper aux portes de partenaires qui ont sponsorisé l'opération. Le fait que l'ancien directeur de l'exploitation du lycée agricole de Charolles soit aujourd'hui en poste sur l'île aura aussi contribué à faciliter les choses.

Un voyage qui compte pour le diplôme

Ce voyage, c'est une obligation, en 2ème année de BTS, comme l'explique Charlotte Rossignol, l'une des étudiantes du groupe : *«Il fait partie d'un Contrôle en cours de formation (CCF) qui compte pour l'obtention de notre BTS. Le but est de découvrir des productions agricoles dans d'autres pays ou d'autres contextes très différents du nôtre »*. Si la Martinique n'est pas à l'étranger, l'agriculture de cette île des Caraïbes présentait en tout cas suffisamment de différences avec le contexte habituel de travail de ces étudiants pour justifier qu'ils aillent s'en rendre compte par eux-mêmes. De fait, le dépaysement fut au rendez-vous, entre découverte de la culture de la banane, de la canne à sucre, ou encore l'élevage de zébus ou la production de cacao. Au terme des dix jours passés sur place, les étudiants ont établi des parallèles, constatant qu'en Martinique aussi, les éleveurs de bovins sont en recherche permanente d'amélioration de la viande qu'ils produisent, opérant notamment des croisements avec des blondes d'Aquitaine ou des limousines. *« Les techniques d'élevages sont très différentes»*, ajoute Andréa Jacquillet, autre étudiante, *«la météo permet de laisser les bêtes toute l'année dehors. Elles sont nourries en partie par les écarts de tri de banane.* » Pour leur restitution, les étudiants ont présenté un film de 40 minutes relatant tous les aspects de leur voyage. Un travail très fouillé, sur lequel ils seront notés.

Berty Robert

Festivités

Plus de 80 000 visiteurs ont salué Saint-Vincent

La Saint-Vincent tournante de Gevrey-Chambertin présente un très beau bilan. Le succès populaire de cette fête ne se dément pas.

Plus de 80 000 personnes comptabilisées : tel est le bilan flatteur de la 76ème Saint-Vincent tournante organisée en Côte-d'Or, à Gevrey-Chambertin, les 25 et 26 janvier. Pour l'occasion, le village avait été décoré aux couleurs des arômes du vin, le thème de ce millésime 2020. Les cinq cuvées spécialement élaborées pour l'événement ont été dégustées par les 35 000 personnes disposant de leur kit de dégustation. Les plus petits ont aussi profité de la fête puisque 3 000 kits « *P'tit Gibris* » avaient été vendus, permettant aux enfants d'apprécier les boissons chaudes et sucrées proposées dans les deux caveaux « *Enfants* » du village. Les temps forts du week-end avaient commencé dès le vendredi soir avec le service du premier dîner de gala « *Distinction* », similaire au dîner de samedi. Pour chaque soirée, près de 700 personnes ont apprécié le menu gastronomique élaboré par William Frachot, chef doublement étoilé du Chapeau Rouge à Dijon, et Dominique Dansard, traiteur à Marcigny. Les animations ont ponctué ces deux soirées d'exception, ainsi que le défilé de la sommellerie et la vente aux enchères de magnums de Gevrey-Chambertin, parrainée par huit sportifs, au profit du Conseil départemental Handisport de Côte-d'Or.

600 bénévoles mobilisés

Côté village, le défilé des sociétés vigneronnes emmené par le char du Roi Chambertin a été suivi par des centaines de personnes. Les décorations ont été très appréciées et ont attiré de nombreux visiteurs dans le village embelli par les traditionnelles fleurs en crépon, structures en bouchons de liège, sculpture de cercles de fûts, peintures et représentations de Saint-Vincent. 600 bénévoles rattachés aux 11 commissions se sont investis pour que cet événement soit aussi unique et agréable que les vins de Gevrey-Chambertin. La Saint-Vincent tournante s'est achevée et Gevrey-Chambertin patiente désormais pour le millésime 2040. En attendant, la « *capitale des grands crus* » va profiter des retombées touristiques et économiques que la fête génère chaque année sur le village d'accueil.



Moment phare de la Saint-Vincent tournante : le défilé des saints.

▶ En bref

Baisse des défaillances d'entreprises agricoles

Entre 2018 et 2019, le nombre de défaillances d'entreprises agricoles en Bourgogne Franche-Comté a baissé de 4,5 %. C'est ce que révèle l'enquête annuelle réalisée par le groupe Altares, dont les résultats ont été révélés le 29 janvier. Une belle performance alors qu'au niveau global des entreprises, tous secteurs confondus, la période 2018-2019 a, au contraire, été marquée sur la région par une hausse de ces défaillances, de 2,1 %.

Travaillez vos recrutements

Vous vous demandez comment sécuriser la fin de vos recrutements ? Quelles étapes pour accueillir un nouveau salarié ? Que mettre en place pour fidéliser ? Venez échanger, partager, réfléchir sur vos pratiques et vos besoins en termes d'intégration de vos nouveaux salariés, à l'occasion d'un atelier rencontre organisé par l'Apecita, mardi 18 février de 9 h 45 à 12 h 30, au Centre d'affaires Gessica Center, 8 chemin de la Noue, à Longvic, près de Dijon. Inscription avant le 14 février sur dijon@apecita.com ou au 03 80 52 93 52.

Un service des finances publiques à Joigny

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, ont présidé le 29 janvier le comité de sélection des collectivités qui accueilleront des services des finances publiques actuellement localisés dans les grandes métropoles. Aux termes de cette réunion, une première liste de 50 collectivités qui présentent toutes les caractéristiques recherchées a été retenue. La commune de Joigny dans le département de l'Yonne en fait partie. Les opérations de localisation en région commenceront dès 2021. Les services administratifs concernés seront en charge de missions de gestion. La nature exacte des services concernés de la DGFIP, leur dimensionnement, ainsi que le calendrier détaillé des opérations seront précisés dans un second temps en fonction de l'avancée des concertations avec les représentants du personnel. En Bourgogne Franche-Comté, outre Joigny, les autres villes choisies pour accueillir des services des finances publiques sont : Mâcon (71), Belfort (90), Nevers (58), Vesoul (70), Lons-le-Saunier (39), Besançon (25).

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

Interview

«Après le Brexit, on va devoir faire preuve de la plus grand pruduence»

Le Côte-d'orien Jean-Pierre Fleury, président des producteurs de viande au Comité des organisations professionnelles agricoles - Comité général de la coopération agricole de l'Union européenne (Copa-Cogeca), revient sur les suites possibles du Brexit et les négociations concernant la future Pac.



Pour Jean-Pierre Fleury, le Brexit ramène au premier plan les questions liées à l'origine des viandes et aux contrôles aux frontières.

Alors que le Brexit est maintenant une réalité, comment voyez-vous la suite des évènements ?

Jean-Pierre Fleury : *«Nous avons eu, fin janvier, une réunion à Bruxelles au cours de laquelle nous avons auditionné les équipes de Michel Barnier et les négociateurs britanniques, pour la première fois depuis l'accession de Boris Johnson au poste de Premier ministre. On a senti un ton très différent de celui qui prévalait ces deux dernières années. Pour la première fois, nous avions en face de nous des gens avec une stratégie. Depuis le 31 janvier à minuit, les Britanniques ne sont plus là. Les deux parties vont devoir se mettre d'accord au cours de ce mois de février sur la manière de mener la négociation qui doit démarrer officiellement le 1er mars. Michel Barnier doit faire valider sa feuille de route par le Conseil et le Parlement européen afin d'avoir une position solide. Le timing va être court, la date limite étant fixée au 31 décembre 2020, vote des deux Chambres du parlement britannique, vote du Parlement européen et approbation du Conseil européen compris! Cela signifie que les négociations devront être terminées au 1er décembre. L'échéance du 31 sera-t-elle repoussée ? Il est trop tôt pour le dire, mais je pense que les Britanniques n'ont pas du tout envie de prolonger et que, Boris Jonhson étant un fin stratège, on devra faire preuve de la plus grande prudence. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui, il est en position de force. Côté britannique, c'est très clair : ils ne veulent pas d'union douanière, pas de contingent, pas de droits de douane, plus de Cour de Justice européenne ni de zone de libre-échange. La Commission européenne va donc négocier un accord de libre-échange, comme l'UE en négocie avec n'importe quel pays d'un autre continent, à cette différence près que là, on va négocier dans le cadre de la sortie d'un pays de l'UE. C'est une situation inédite, sous l'œil de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si aucun accord n'est conclu avant le 1er décembre, on entrera alors dans les règles de négociation de l'OMC».*

Les producteurs de viande bovine français ont-ils des raisons de s'inquiéter ?

JPF : *«Si les deux parties se mettent d'accord sur le principe d'absence de contingent et de droits de douane, les 250 000 tonnes annuelles de viande bovine irlandaise pourront continuer à aller sur le marché du Royaume-Uni. On pourrait donc se dire que rien ne change, mais il ne faut pas oublier que des discussions vont s'ouvrir, en parallèle, avec les États-Unis, là encore sur du libre-échange. De plus, rien n'empêchera le Premier ministre britannique de négocier un accord du même type avec le Mercosur* (marché commun qui regroupe plusieurs pays d'Amérique du Sud NDLR), *ou avec des pays du Commonwealth tels que l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Si les Britanniques parviennent à des accords avec tous ces pays, cela signifie que la viande bovine européenne sera mise en concurrence avec le reste du monde. Une union douanière ne permettrait pas cela, mais un accord de libre-échange, si. L'UE ne maîtrise pas ce que le Royaume-Uni va faire dans ce contexte. Il va falloir prendre à bras-le-corps le sujet des règles d'origine d'une viande. Prenons ce qu'on nomme le commerce triangulaire : dans le cadre d'un accord de libre-échange, de la viande américaine arrive au Royaume-Uni où elle est transformée, par exemple, sous forme de plats préparés, puis envoyée sur le continent européen : elle devient une viande d'origine britannique. Sur cette question, les négociateurs britanniques ne nous ont pas donnés de réponse. La Commission va devoir réviser son fonctionnement sur ces règles d'origine et nous comptons porter cette revendication au Parlement européen».*

Va-t-on pouvoir conserver le même niveau de contrôle sur les produits entrant sur le marché européen ?

JPF : *«Les Britanniques se sont engagés à respecter les normes européennes en matière sanitaire, environnementale, ou de bien-être animal. Ils ont compris que c'était indispensable s'ils voulaient continuer d'accéder au marché européen. On veut bien les croire mais nous sommes dubitatifs lorsqu'on voit comment le reste du monde respecte les règles de l'UE. Enfin, on sait aujourd'hui que la frontière ne sera pas rétablie entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande et que des opérateurs d'Irlande du Nord (donc des Britanniques) qui enverraient des produits sur le continent européen, via la République d'Irlande ne devraient fonctionner que selon un principe déclaratif… Ça promet, en termes de contrôles ! Et la France va se retrouver en première ligne, retrouvant depuis longtemps une vraie frontière avec l'un de ses voisins».*

Où en est-on sur la Pac ?

JPF : *«C'est une sorte d'entre-deux : la feuille de route définie par l'ex-commissaire européen à l'Agriculture, l'Irlandais Phil Hogan, est toujours sur la table. En décembre, son successeur, le Polonais Janusz Wojciechowski, semblait devoir rester dans l'esprit du texte original. Il faut toutefois compter avec l'écueil du Parlement européen, le ressenti des ministres de l'Agriculture et le sujet du budget, géré par le Conseil des chefs d'État. Nous faisons très attention à ce qui se passe. Actuellement, les ministres sont dans la gesticulation, laissant croire que rien ne leur convient, mais nous savons aussi que d'importantes discussions sont en cours entre l'administration de la Direction générale de l'agriculture et celle des États membres, notamment pour la construction des plans stratégiques. Pour l'instant l'UE n'a même pas de budget pour 2021. Günther Oettinger, l'ex-commissaire européen au Budget, avait proposé que la Pac représente 1,4 % du Produit intérieur brut (PIB) de chaque État membre, alors qu'on en était à 1,14 %. Les Allemands sont arc-boutés sur 1 %. La Finlande, qui assurait la présidence du Conseil de l'UE jusqu'à fin décembre, avait proposé 1,07 %. Cinq pays de l'Union ont estimé que cela faisait trop et les autres ont considéré que ce n'était pas assez. Aujourd'hui, l'écart entre les positions de la France et celles de l'Allemagne sur le budget est très important. La Croatie, qui a succédé à la Finlande va devoir gérer de gros dossiers : le Brexit, le budget européen, la Pac… Une véritable avalanche, avec des chefs d'États qui n'en font qu'à leur tête ! Je suis très pessimiste sur le fait que le budget européen soit calé sous cette présidence. Cette question sera plutôt réglée sous la présidence suivante, à partir du mois de juin, assurée par…l'Allemagne. Quoi qu'il en soit, il faudra un budget pour l'UE au 1er janvier 2021».*

Dès lors, que peut-il se passer dans les mois qui viennent ?

JPF : *«Je crains qu'on «colle» le poids financier du départ des Britanniques sur la Pac plutôt que sur d'autres budgets. Au niveau du Parlement européen, on est dans un contexte de bataille de groupes politiques post-élections. Il faut aussi compter avec le Green deal* (Pacte vert destiné à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050 NDLR) *et je crains que l'agriculture en soit le laboratoire. Entre la commission Agriculture présidée par un Allemand et la commission Environnement aux mains de l'écologiste français Pascal Canfin, un accord est à l'œuvre pour réouvrir les discussions sur certains articles de la Pac, notamment celui des prairies qui n'est pas anodin chez nous. Cela va prendre encore du temps, en parallèle de la préparation du budget. Je ne vois pas la Pac se cristalliser à Bruxelles tant qu'on n'aura pas de connaissance sur le budget de l'UE. On se dirige vers une période de transition de deux ans, avec une Pac qui, au mieux, s'appliquera au 1er janvier 2023. Sauf si le budget de la Pac est à la baisse: là elle s'appliquera dès le 1er janvier 2021. Il y a un vrai risque d'une baisse des aides actuelles avant 2023 et la nouvelle Pac».*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

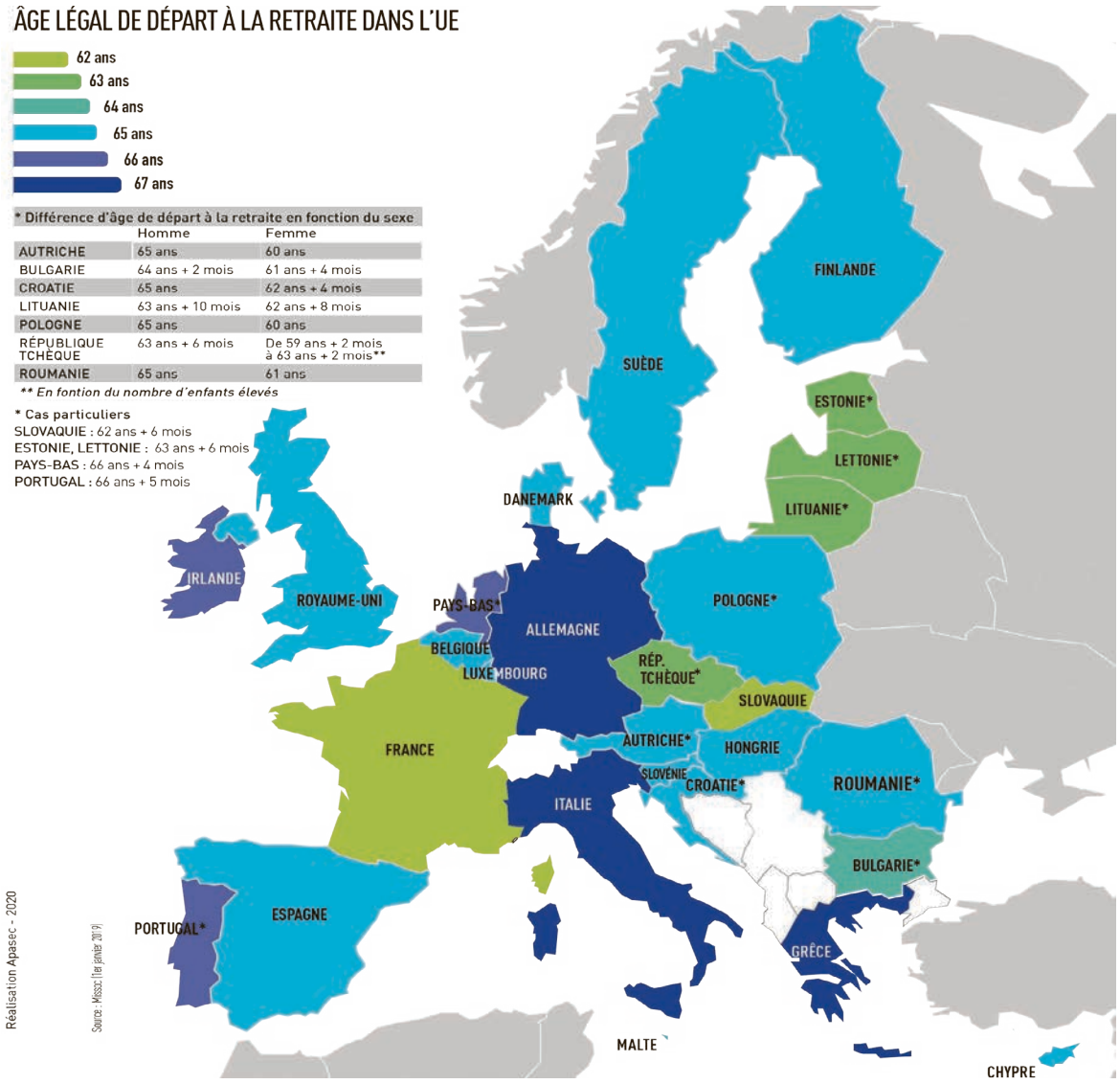
Retraites

Le calendrier d'évolution des cotisations défini par ordonnance

Pour les agriculteurs, un relèvement du plancher de pension de retraite pour des carrières complètes est prévu.

Selon l'étude d'impact des projets de loi sur les retraites, présentée au Conseil des ministres le 24 janvier, le calendrier d'évolution des assiettes et des taux de cotisations retraites des agriculteurs sera défini par une ordonnance. Il est prévu que les taux de cotisations passent de 21,1 % à 28,12 % dans le nouveau régime. Et que les trois niveaux actuels d'assiette minimale (600, 800 et 1 820 heures au Smic) soient remplacés par une assiette minimale unique à 600 heures au Smic pour un montant de cotisation de 1 523 euros. Mais les modalités de cette convergence ne sont pas présentées dans l'étude d'impact ; il est prévu qu'elles le soient par ordonnance. Le texte confirme par ailleurs le rehaussement, pour les agriculteurs, du plancher de pension de retraite pour des carrières complètes : à 1 000 euros net en 2022 ; 83 % du Smic net en 2023 ; 84 % en 2024 et 85 % en 2025. Selon le texte du gouvernement, la nouvelle cotisation minimale *«permettra à plus de 40 % des exploitants agricoles, qui cotisent actuellement au niveau de la cotisation minimale, de voir leur niveau de prélèvements baisser de 300 euros avec des droits à pension de retraite améliorés permettant d'atteindre en cas de carrière complète le minimum de pension»*.

AGRAPRESSE



Les âges légaux de départ à la retraite dans l'Union européenne.

Élection

Sébastien Windsor, nouveau président de l'APCA

Le successeur de Claude Cochonneau a pour lui un parcours diversifié et dense.

Sébastien Windsor a été élu à l'unanimité président de l'Assemblée permanente des chambres d'Agriculture (APCA). Il succède à Claude Cochonneau, décédé accidentellement le 22 décembre dernier sur son exploitation. Âgé de 50 ans, Sébastien Windsor a un profil atypique. Il est en effet diplômé de l'École des Mines de Nancy et agriculteur. Son exploitation de polyculture, également spécialisée dans l'engraissement des porcs est située à Vieux Manoir, à 20 kilomètres de Rouen, en Seine-Maritime. Après avoir exercé différentes fonctions à la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, il en devient président en 2013, avant d'intégrer le bureau de l'APCA en 2016. En mars 2019, il est élu président de la Chambre régionale de Normandie puis vice-président de l'APCA. Parallèlement à ses fonctions consulaires, Sébastien Windsor est vice-président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (Fop) depuis 2016 et à ce titre il a intégré le conseil d'administration du groupe Avril en 2017. En 2016 il est devenu président de Terres-Inovia, l'Institut technique des oléoprotéagineux, ce qui l'a amené à la présidence de l'Acta-Instituts techniques agricoles en novembre 2017.

En prenant ses fonctions, le nouveau président a déclaré qu'il mettra toute son énergie et sa passion *«pour accompagner les agriculteurs et toutes les agricultures»*. Et que la présence des Chambres d'agriculture dans les départements au plus près des agriculteurs *«est essentielle et source d'efficacité»*.

Restaurer le dialogue avec la société

Ses priorités sur lesquelles il a insisté, en prenant ses fonctions, visent à accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et environnementales en mobilisant plus la recherche et l'innovation, la création de valeur dans les territoires (circuits courts, bioéconomie, bio…) ainsi que la restauration du dialogue entre la société et l'agriculture. Le bureau de l'APCA est désormais composé de Christophe Hillairet, secrétaire général et président de la CA d'Ile-de-France, de Christine Valentin, 1ère vice-présidente, présidente de la CA de Lozère, de François Beaupère, 2ème vice-président, président de la CA des Pays-de-Loire, d'André Bernard et de Luc Servant, vice-présidents, respectivement président de la CA de Provence-Alpes-Côte d'Azur et président de la CA de Charente-Maritime, des secrétaires généraux adjoints, Gilbert Guignard, président de la CA d'Auvergne-Rhône-Alpes, Philippe Noyau, président de la CA du Centre-Val de Loire, Daniel Prieur, président de la CA du Doubs Territoire de Belfort, André Sergent, président de la CA de Bretagne, ainsi que des membres du bureau suivants : Maxime Charpentier, président de la CA du Grand-Est, Olivier Dauger, président de la CA des Hauts de France et Pascal Ferey, président de la CA de la Manche.



Sébastien Windsor est agriculteur en Seine-Maritime.

ACTUAGRI

En bref

Pac : la rapporteure du Parlement européen plaide pour deux ans de mesures transitoires

Dans son projet de position pour le Parlement européen, l'eurodéputée Elsi Katainen, rapporteure sur ce dossier, propose que la période transitoire qui fera le lien entre la Pac actuelle et la prochaine puisse durer deux ans (au lieu d'un), soit jusqu'à fin 2022, afin de laisser le temps aux négociations sur le budget 2021-2027 puis sur la réforme de la Pac d'être finalisées. L'objectif étant d'adopter ce règlement le plus rapidement possible - idéalement avant l'été - aucune nouvelle initiative ne devrait être introduite. Le Parlement européen devrait donc défendre le principe *«anciennes règles, argent neuf»*. Une position que partagent les États membres. Par contre la rapporteure parlementaire s'oppose *«fermement à toute réduction du financement de l'agriculture»* durant cette transition. Elle suggère, par ailleurs, d'introduire quelques flexibilités supplémentaires pour prolonger certaines mesures de développement rural notamment en faveur de l'environnement. Ce rapport devrait être soumis au vote fin avril. Des négociations avec le Conseil pourront alors s'ouvrir en vue de parvenir à un accord d'ici fin juin.

L'APCA veut faire évoluer le statut des salariés des chambres d'agriculture

Lors d'une conférence de presse le 29 janvier, le secrétaire général de l'APCA (Chambres d'agriculture) Christophe Hilairet a indiqué vouloir modifier le statut des salariés des chambres, qui *«date de 1952»* et *«n'intègre pas de notion d'objectifs»*. D'après la direction de l'APCA, ce statut ne comprendrait pas non plus d'intéressement ni de participation et ne permettrait pas d'augmentation différenciée par salarié. Tous échelons confondus, le réseau des Chambres d'agriculture emploie environ 8 000 personnes dans 103 établissements. La modification du statut des salariés de chambres s'inscrit dans une modernisation plus large de l'institution. *«Là où on accompagne vraiment les agriculteurs, c'est à l'échelon départemental et infra-départemental»*, a précisé Sébastien Windsor, le nouveau président de l'APCA, *«mais on a besoin de l'échelon régional pour mutualiser»*. Récemment, les services informatiques des Chambres ont été regroupés dans une entité nationale. Par ailleurs, la rédaction du plan stratégique des Chambres à horizon 2025 est finalisée et il va être prochainement décliné dans les territoires. Ses trois axes restent inchangés : accompagnement des agriculteurs dans les transitions, création de valeur et dialogue avec la société.

▶ En bref

Sortie du glyphosate

« Les efforts du secteur agricole devront être valorisés » selon Élisabeth Borne

Auditionnée le 29 janvier par la mission d'information sur la sortie du glyphosate, Élisabeth Borne a estimé que *« les efforts du secteur agricole devront être valorisés »*. Cette sortie du glyphosate est *« réalisable à condition d'accompagner les agriculteurs filière par filière »*, a-t-elle dit à l'Assemblée nationale. *« Les efforts du secteur agricole devront aussi être valorisés à travers une reconnaissance des modes de production les plus respectueux de l'environnement »*, a poursuivi la ministre en évoquant le label HVE 3 (Haute valeur environnementale). En termes d'accompagnement, *« l'aval a un rôle très important à jouer »*, selon elle. Élisabeth Borne a cité Danone, Bonduelle, D'Aucy *« qui veulent encourager des pratiques avec moins de produits chimiques »*. *« C'est par ces contrats de filière, par l'aval, qu'on pourra développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement »*, a insisté la ministre.

En parallèle, un axe de travail du gouvernement consiste à mettre en œuvre des Paiements pour services environnementaux (PSE). 150 M€ ont été provisionnés sur trois ans. Une vingtaine de projets ont déjà été identifiés dans le bassin Adour-Garonne, notamment pour réduire l'utilisation de phytos sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable, selon elle.

Rendez-vous

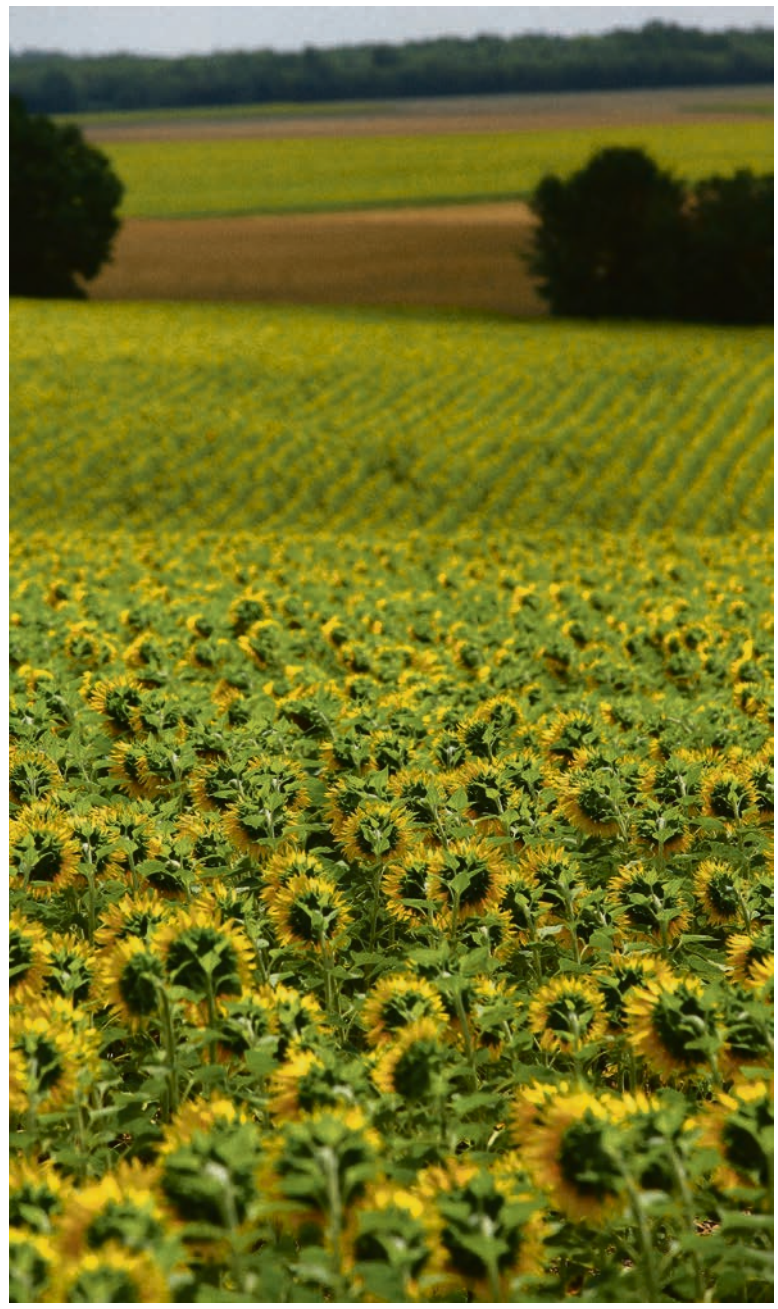
Les Controverses de l'agriculture et de l'alimentation

Le 11 février, le groupe Réussir Agra organise pour la troisième année consécutive les Controverses de l'agriculture et de l'alimentation. Cet évènement est l'occasion pour les décideurs et les dirigeants des filières agricoles et alimentaires de participer à la réflexion sur les défis de l'agriculture face au changement climatique. La participation d'ONG, de chercheurs, de représentants de la filière agricole est annoncée ainsi que celle du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume et celle d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire. Enregistrement gratuit sur le site : https://surveymonkey.com/r/Controverses20220

Contrôler des activités agricoles

L'Europe veut augmenter le recours à l'imagerie

La Commission européenne a encouragé le recours aux nouvelles technologies d'imagerie aux fins du suivi des activités agricoles, mais des obstacles à un déploiement à plus grande échelle subsistent, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne.



Pour la Cour européenne des comptes, les nouvelles technologies d'imagerie apparaissent comme un outil d'avenir en matière de contrôle des pratiques.

Depuis 2018, les organismes payeurs dans les États membres peuvent faire usage des données issues des satellites Sentinel de Copernicus et d'autres technologies nouvelles, telles que des drones et des images géolocalisées, afin d'évaluer si les agriculteurs respectent les règles de la PAC. Cette évaluation automatisée, appelée *« contrôles de suivi »*, permet de déterminer les types de culture et de suivre certaines pratiques agricoles (par exemple le travail du sol, la récolte ou le fauchage) sur différentes parcelles pendant toute la période de végétation. Cette nouvelle approche constitue également un moyen de réduire le coût des contrôles tout en permettant d'assurer un suivi de tous les agriculteurs (et non d'un échantillon d'entre eux seulement). Les auditeurs ont examiné si la Commission européenne et les États membres s'étaient suffisamment employés à tirer parti des avantages que pourraient offrir ces nouvelles technologies aux fins de la gestion et du contrôle de la PAC.

L'Italie ouvre le bal

Ils ont constaté que la Commission avait joué un rôle actif dans la promotion et le soutien du recours aux nouvelles technologies d'imagerie. Elle a modifié et, par suite, clarifié le cadre juridique régissant l'utilisation des données Sentinel pour le suivi des aides à la surface versées sous forme de paiements directs. En mai 2018, un premier organisme payeur en Italie a commencé à utiliser l'approche des *« contrôles de suivi »* dans une province (celle de Foggia, dans la région des Pouilles). En 2019, 15 organismes payeurs (en Belgique, au Danemark, en Italie, en Espagne et à Malte) ont adopté cette même approche pour plusieurs de leurs régimes. Treize autres organismes payeurs dans huit autres États membres ont l'intention de commencer à l'appliquer cette année pour certains régimes d'aide et pour une partie des surfaces dont ils sont responsables. Les auditeurs mettent en évidence plusieurs obstacles qui entravent actuellement la généralisation de l'utilisation de ces nouvelles technologies. L'une des craintes exprimées par les organismes payeurs est que la Commission remette en question des décisions qu'ils auraient prises en se fondant sur les *« contrôles de suivi »*. De plus, le passage à la nouvelle approche suppose de modifier considérablement les procédures et les systèmes informatiques des organismes payeurs. La Commission s'est attachée à faciliter et à normaliser l'accès aux données Sentinel au moyen de services en nuage, mais l'usage qui en est fait à des fins opérationnelles reste très modéré. Elle a également financé plusieurs projets de recherche importants, dont les résultats doivent toutefois encore être exploités.

Deux recommandations

À ce jour, la Commission a accordé la priorité, dans ses travaux, à l'utilisation des nouvelles technologies pour assurer le suivi des régimes de paiements directs à la surface, plutôt que celui des exigences en matière d'environnement et de climat. En 2019, aucun des organismes payeurs n'utilisait les *« contrôles de suivi »* pour ces exigences liées à la conditionnalité de l'aide et les régimes relevant du développement rural. Cela tient en partie au fait que le suivi d'un certain nombre d'entre eux n'est pas possible avec les seules données Sentinel. Les auditeurs ont également constaté qu'une grande partie de l'ensemble d'indicateurs de performance proposé pour la future PAC n'était pas conçue pour assurer un suivi direct au moyen des données Sentinel de Copernicus. Dans le contexte actuel de l'élaboration de la nouvelle PAC pour 2021 - 2027, les auditeurs recommandent à la Commission européenne :

- d'encourager à faire de l'approche des *« contrôles de suivi »* l'un des principaux systèmes de contrôle pour les organismes payeurs, par exemple en recensant les synergies pour le traitement, le stockage et l'obtention des données satellites ;
- de mieux utiliser les nouvelles technologies pour assurer le suivi des exigences environnementales et climatiques et pour élaborer des plans d'action en vue de lever les obstacles qui entravent un recours accru à ces technologies.

SOURCE : COUR EUROPÉENNE DES COMPTES

Une utilisation des images satellites déjà ancienne

Les images satellites ou aériennes sont utilisées depuis longtemps dans le cadre de la Politique agricole commune pour contrôler les aides fondées sur la surface, qui représentent de nos jours près de 80 % des financements accordés par l'UE en faveur de l'agriculture et du développement rural. Ces images ont généralement une très haute résolution spatiale. Cependant, avant 2017, elles n'étaient pas assez souvent disponibles pour permettre une vérification des activités qui se déroulent sur les terres agricoles pendant toute l'année.

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

L'ergonomie en nette progression sur les chargeurs télescopiques

Les derniers développements opérés par les constructeurs sur les chargeurs télescopiques profitent au confort d'utilisation. Ils se traduisent par une meilleure ergonomie de la cabine, une plus grande visibilité et une facilité d'utilisation accrue par l'intégration d'automatismes.


D. Laisney

La plupart des joysticks intègre le bouton de l'inverseur de marche.


L.Vimond

Les automatismes simplifient la conduite en limitant les actions sur le joystick.

Les chargeurs télescopiques sont des engins utilisés généralement au quotidien. Pour travailler en tout confort et sécurité, la conception de leur cabine doit conjuguer facilité d'accès, visibilité et bonne ergonomie. La hauteur du plancher par rapport au sol est importante pour les chauffeurs contraints de descendre régulièrement du poste de conduite. Sur ce point, les modèles à cabine surbaissée sont les plus agréables, mais ils présentent l'inconvénient d'une moins bonne visibilité que les variantes standard. Pour éviter les accidents, les poignées de maintien doivent être judicieusement placées, afin de s'agripper aisément et d'avoir trois points d'appui (une main et deux pieds, ou deux mains et un pied sur la machine). Les marches doivent, elles, être bien disposées et suffisamment adhérentes. Le confort à bord repose, chez la plupart des constructeurs, sur deux éléments : la qualité du siège et la suspension de flèche. Le chauffeur ne peut pas pleinement compter sur les pneumatiques qui, gonflés aux alentours de 3 bars, absorbent moins bien les à-coups que ceux des tracteurs disposant d'un plus grand volume d'air. Les italiens Dieci et Merlo se distinguent avec leur cabine à suspension hydropneumatique. Cette solution présente un réel intérêt, mais engendre en contrepartie un surcoût. Bobcat et Massey Ferguson proposent une solution plus économique sur certains de leurs modèles en intégrant une lame ressort reliant la cabine au châssis.

Le pare-brise panoramique très tendance

La porte équipant les télescopiques diffère de conception selon les marques. Elle se compose la plupart du temps de deux éléments, dont le supérieur se rabat complètement vers l'arrière. L'inférieur s'ouvre généralement partiellement, afin d'obliger le chauffeur à le refermer pour des raisons de sécurité. Merlo se distingue sur ce point avec sa porte en deux parties entièrement rabattables vers l'arrière. Avec ces précédentes configurations, la gestion de la ventilation naturelle est binaire : soit travailler avec la porte complètement fermée, soit laisser la partie supérieure ouverte. Il existe cependant chez certains fabricants, à l'instar de JCB, un loquet pour entrebâiller la vitre. L'adoption d'une porte monobloc avec vitre électrique, comme chez Dieci et Manitou, présente l'intérêt de pouvoir adapter le flux d'air. Ainsi s'il pleut, le chauffeur a la possibilité d'abaisser légèrement la vitre pour éviter la formation de buée, tout en restant abrité. Sur le plan de la visibilité, le pare-brise se prolongeant au-dessus de l'assise est adopté par de plus en plus de marque. Il permet de garder un œil sur la charge durant toute sa montée. L'implantation plus basse du bras et le dessin plongeant du capot moteur sont des techniques retenues pour dégager davantage la vue vers la droite. Une solution pour ne pas entraver la visibilité vers l'arrière, adoptée par Bobcat et Massey Ferguson, consiste à proposer une cabine sans montant arrière droit. Les grandes surfaces vitrées imposent cependant de disposer d'essuie-glaces performants, correctement positionnés et en nombre suffisant. De surcroît, elles ne sont pas sans conséquence sur la gestion de la température dans l'habitacle. Par temps ensoleillé, la climatisation n'a pas la même efficacité que celle d'un tracteur, surtout si le chauffeur enchaîne les allers et retours en cabine.

Des tableaux de bord épurés

Les dernières générations de télescopiques s'inspirent des tracteurs en termes d'ordinateur de bord. Les compteurs analogiques laissent place aux écrans à l'affichage personnalisable. Cette évolution apporte une touche de modernité et permet d'épurer le tableau de bord, au grand bénéfice de la visibilité vers l'avant de l'engin. En revanche, ces automoteurs n'enregistrent pas de grandes évolutions de leur joystick de commande. La plupart des firmes conservent, en effet, un dessin assez conventionnel. Seul Manitou se distingue avec son monolevier JSM sorti au milieu des années 2000, dont la forme épouse la paume de la main. La différenciation porte sur la position du joystick, qui est intégré ou non à l'accoudoir du siège et placé plus ou moins en contrebas pour poser naturellement la main. Le monolevier contrôle de multiples fonctions, comme l'inverseur de marche, afin de garder la main gauche sur le volant. Il accueille de plus en plus d'interrupteurs pour, par exemple, engager la position flottante ou rappeler les automatismes du bras télescopique. Certains intègrent sur leur face arrière, une gâchette à actionner pour déverrouiller les fonctions hydrauliques. Cette sécurité demande de bien prendre en main le joystick et ne permet donc pas de le manipuler du bout des doigts.

Meilleure efficacité grâce aux automatismes

Les différents automatismes embarqués réduisent les actions sur le monolevier et limitent ainsi la fatigue du conducteur. Ils participent aussi à l'amélioration du débit de chantier. Par exemple, la mémorisation de la position limite les actions sur le joystick pour repositionner l'accessoire après le déchargement. Un seul appui suffit pour incliner l'outil, rentrer le bras tout en l'abaissant, alors que trois manipulations sont normalement nécessaires. Le secouage automatique est intéressant avec les produits collants. Il donne des à-coups au godet lorsqu'il arrive en butée de bennage. Une autre fonctionnalité garantit l'élévation équidistante de l'outil par rapport à l'avant de l'appareil ou d'un mur. Elle allonge automatiquement le télescope lors de la montée et le rétracte durant la descente.

DAVID LAISNEY


G.Coisel

La découpe dessinée par Manitou dans le plancher de la cabine sécurise les montées et descentes.


JCB

Les grandes surfaces vitrées des cabines des télescopiques imposent une climatisation performante.

Un compartiment moteur compact et accessible

Les constructeur de télescopiques s'attachent à intégrer le moteur, le bloc de refroidissement et les différents systèmes antipollution (DOC, FAP, SCR…) dans un compartiment le plus compact possible. Leur objectif est de préserver la visibilité vers la droite, tout en facilitant les opérations d'entretien. L'accessibilité varie en fonction de la position du moteur : longitudinale ou transversale. La vidange ou le remplacement d'un filtre demandent parfois de déposer un carter boulonné. Heureusement, les intervalles d'entretien généralement portés à 500 voire 600 heures limitent le nombre d'interventions annuelles.


New Holland


L.Vimond

La porte dont la partie supérieure se rabat complètement vers l'arrière ne permet pas d'ajuster le niveau de ventilation naturelle.


Dieci

Au-delà des performances, la visibilité et le confort sont les grands points travaillés par les fabricants d'automoteurs de manutention.



• *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**

Agriest Un pic-bottes à dents rabattables

Conçu et fabriqué par Agriest sous la marque Agri-Power, le pic-bottes AP1802 Quick & Safe s'illustre par son dispositif de repliage de ses quatre dents, qui permet de rabattre ces dernières en appuyant leur pointe au sol, tout en cavant l'outil, jusqu'à enclenchement du système de verrouillage. Le tablier télescopique limite l'encombrement de l'accessoire et offre une hauteur de 1,57 à 2,37 m. Ce pic-bottes reçoit des attelages soudés pour tout type d'engin de manutention.
Largeur : 1,80 m
Diamètre/longueur des dents : 45 / 1200 mm
Capacité : 1 800 kg


Agriest

Avant La minichargeuse articulée 860i compacte et puissante


D.Laisney

La chargeuse articulée Avant 860i à bras télescopique présente une capacité de charge de 1 800 kg et lève à 3,50 m. Cette machine, comme les autres minichargeuses du constructeur finlandais, se caractérise par son poste de conduite solidaire de la partie avant. Son circuit hydraulique auxiliaire débitant 80 l/min permet d'animer une balayeuse, une tondeuse, une tarière… L'Avant 860i loge un trois cylindres diesel Kohler Stage V de 1,9 l délivrant 57 ch et dispose d'une transmission hydrostatique à quatre moteurs roues Poclain. Sa vitesse maximale s'élève à 30 km/h. Cet engin reçoit en standard un arceau avec toit, remplacé en option par une cabine chauffée.
Longueur : 3,40 m - **Largeur :** 1,49 m
Hauteur : 2,20 m - **Poids :** 2 550 kg

Promodis
Pro, Proche, Promodis
AVANT
Offre valable sur stock disponible
Chargeur Compact 423
▸ Moteur Kubota 22 cv diesel D902
▸ Arceau Rops + toit Fops
▸ Roues 23x8,50x12 profil agraire
▸ Hydraulique «autre» 34 L/min
▸ Bras télescopique
▸ Multiconnecteur côté machine et accessoire
POUR 1€ DE PLUS
LE GODETMULTIFONCTION 105 CM OFFERT*
(Godet Réf. A36316)
* Pour tout achat d'un chargeur compact 423 AVANT
17300 €HT Règlement comptant
Prix HT maximum conseillé sans reprises.Photos et illustrations non contractuelles. Enlèvement concession.
AVENIR motoculture
Arc / Tille 03 80 63 07 77
Ménétreux-le-Pitois 03 80 96 08 05
Agent Loudenot 71 Verdun/Doubs 03 85 91 52 63
Agr Yonne
Joigny 03 86 91 79 09
Méthivier
Toucy 03 86 44 01 08
St Martin 03 86 26 10 93
PARAGEAU

Cochet Le mini-dumper devient porte-outil

Le porte-outil Cochet sur base de mini-dumper embarque, en plus d'une simple benne, différents équipements, tels qu'une nacelle supportant 250 kg, une cuve à eau de 1 000 l, une génératrice électrique, un groupe hydraulique… Il dispose à l'arrière d'un relevage pourvu d'une fourche à palette soulevant 400 kg. Cet engin est disponible avec une motorisation diesel Kubota de 24 ch ou électrique procurant une autonomie de huit heures.



D.Laisney

Dieci Le télesco Mini Agri ultra-compact



D.Laisney

Un second modèle complète la gamme de chargeurs télescopiques ultracompacts du constructeur italien Dieci. Le Mini Agri 20.4 affiche une hauteur de 1,90 m et une largeur de 1,55 m, tout en conservant la cabine de 86 cm de large. Il abrite un moteur Kubota trois cylindres de 50 ch, alimenté par un réservoir de 60 l, ainsi qu'une transmission hydrostatique simple. Sa capacité de charge atteint 2 t et il lève à 4 m.

• *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**

Fendt Un télescopique à cabine surélévatrice



T.Dhellly

Fendt s'est rapproché du constructeur allemand Sennebogen pour ajouter à son catalogue le chargeur télescopique Cargo T955. Cet engin, d'une capacité de charge de 5,5 t et d'une hauteur de levage de 8,50 m, se caractérise par sa cabine surélévatrice. Il loge un moteur quatre cylindres de 167 ch associé à une transmission hydrostatique. Son circuit hydraulique délivre 200 l/min.

JCB Le chargeur télescopique 532-60 succède au 526-56



T.Laisney

La série III de chargeurs télescopiques compte désormais le modèle 532-60 levant à 6,20 m et présentant une capacité de charge maximale de 3 200 kg. Cet engin, animé par un moteur quatre cylindres JCB de 4,4 l délivrant 110 ch, profite de la dernière génération de cabine Command Plus. Celle-ci, à l'habitabilité accrue, bénéficie d'un aménagement intérieur revu, d'une meilleure insonorisation et d'un pare-brise panoramique. Elle intègre en standard un siège à suspension mécanique et un joystick solidaire de la console de droite. Un siège pneumatique et un levier multifonction en bout d'accoudoir sont disponibles en option. Le JCB 532-60 est équipé d'une transmission powershift à quatre vitesses associée à un convertisseur de couple, le propulsant à 40 km/h. Il intègre une commande électrique désactivant les quatre roues motrices pour les trajets routiers et se complète en option d'un différentiel à glissement limité. Ce Telescopic accède au pack JCB Smart Hydraulics incluant la suspension de flèche Smooth Ride System et la fonction de secouage du godet, ainsi que la régénération hydraulique assurant une descente rapide par gravité de la flèche.

Knikmops Des valets de ferme rustiques et robustes



T.Laisney

Importés par Dieci France, les valets de ferme du constructeur belge Knikmops se caractérisent par leur simplicité, leur robustesse et leur design minimaliste. Le catalogue se compose de 18 modèles de 18 à 49 ch à motorisation Kubota, ainsi que d'une version 100 % électrique. En version thermique, ces petits engins de manutention articulés abritent une transmission hydrostatique couplée à quatre moteurs roues hydrauliques. Dotés d'une carrosserie métallique et d'un réseau électrique sécurisé par seulement six fusibles, ces valets de ferme se déclinent en neuf modèles à bras classique, trois à bras rallongé et six à bras télescopique pour atteindre 3,55 m sur le plus gros.

Capacité de charge : 700 à 2 040 kg, - **Hauteur de levage :** 1,89 à 3,55 m

Case IH Plus de capacité de levage pour les Farmilft

L'an passé, les chargeurs télescopiques Case IH Farmlift ont bénéficié de nouvelles fonctions afin d'améliorer leur capacité, leur confort et leurs performances.

La capacité de levage maximale des deux modèles ayant une hauteur de levage de 6 m a été augmentée de 100 kg. Résultat : la capacité de levage maximale du Farmilft 633 est de 3 300 kg, tandis que celle du 636 est de 3 600 kg. Avec une hauteur de levage de 7 m, le Farmlift 737 a une capacité de levage supplémentaire de 200 kg pour atteindre les 3 700 kg.

La capacité de levage du Farmlift 742 de 7 m / 4 200 kg et du Farmlift 935 de 9,1 m / 3 500 kg est restée inchangée, mais toute la gamme bénéficie d'un certain nombre de développements, dont une nouvelle transmission équipée d'un automatisme de passages de vitesses, sélectionnant le rapport adéquat à l'opération effectuée. Les modèles Farmlift 633, 737 et 935 sont équipés de série d'une transmission 4x3, avec changement de vitesse manuel. En option, ils peuvent être équipés d'une transmission semi-automatique 6x3, qui fonctionne en automatique entre les rapports quatre, cinq et six. Les deux transmissions permettent d'atteindre une vitesse de transport maximale de 34 km/h.

Les modèles 636 et 742 sont équipés de série d'une transmission 6x3 entièrement automatique en marche AV et qui peut également fonctionner en mode semi-automatique entre les rapports quatre, cinq et six en marche AV, ce qui facilite la conduite sur route. Ces modèles bénéficient également d'une vitesse de transport maximale de 40 km/h pour un déplacement plus rapide d'un chantier à un autre et d'une fonction Memory shuttle où l'inverseur sélectionne la dernière vitesse utilisée lors de l'inversion, pour assurer un passage en douceur.

Les deux transmissions sont dotées d'un nouveau système de modulation électronique, qui améliore encore la souplesse de passage des vitesses et des inversions, ce qui augmente le confort de conduite. Tous les modèles sont désormais équipés d'un convertisseur de couple plus efficace.

Deux systèmes de lubrification et graissage automatique optionnels, entièrement intégrés à la machine, sont disponibles sur tous les modèles, afin que tous les points de graissage du châssis et de la flèche soient parfaitement lubrifiés sans aucune intervention de l'utilisateur.



Mon MÉTIER en CASE IH FARMLIFT



PUISSANT et ÉCONOMIQUE

- 5 modèles
- portée maxi de 5,70 à 9,10 m.
- puissance de relevage maxi de 2,5 à 4,2 t.
- 40 km/h.
- transmission plus souple
- graissage automatique

CASE IH AGRICULTURE
Pour ceux qui exigent le plus

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com

et ses agents
ETS Jerusalem - Ancy-le-Franc
03 86 75 11 14
ETS Boblin Michel - Bray-sur-Seine
01 60 67 14 16

• *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**

Kramer Une chargeuse de 11 tonnes


Kramer

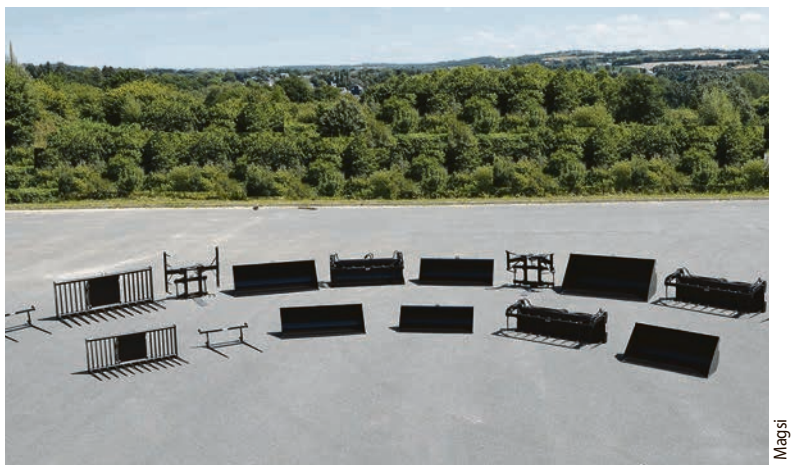
La chargeuse KL55.8T de Kramer dispose d'un bras télescopique à cinématique en Z levant à 5,40 m. D'un poids opérationnel de 11 170 kg, elle présente une charge de basculement de 5 500 kg et une charge utile de 3 900 kg. Comme les autres modèles de la série 8, cette machine à châssis rigide propose trois modes de direction : quatre roues directrices, marche en crabe et deux roues avant directrices. Elle est disponible avec deux motorisations Deutz de 136 et 156 ch.

Lamy Les Constructeurs Le BagLifter emporte deux big bags

L'équipement de manutention BagLifter de la société Lamy Les Constructeurs s'utilise pour déplacer un ou deux big bags. Il est pourvu de 12 crochets pour le maintien des sangles de levage et supporte jusqu'à 3 400 kg.


Lamy Les Constructeurs

Magsi Des accessoires «Essentiels»


Magsi

La gamme «Les essentiels» de Magsi regroupe 23 accessoires (bennes à grappin, fourches, godets, pique-balles, pince-balles) pour chargeurs frontaux (attaches Euro ou MX, pour des tracteurs de 80 à 160 ch) et télescopiques (tous types d'attache, pour des capacités de 2,7 à 4,5 t). Conservant les standards de qualité du constructeur breton avec une garantie 3 ans, ces accessoires ont été redessinés et standardisés, afin d'offrir des prix compétitifs.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09



Ets MARECHAL	58 Donzy	03 86 39 30 51
	58 Corbigny	03 86 20 04 78
	18 St Satur	02 48 54 12 97

• *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**

Manitou Un télesco ultracompact



Manitou

Avec son rayon de braquage de 2,95 m, sa hauteur de 1,94 m et sa largeur de 1,49 m, le Manitou MLT 420-60 H est un engin de manutention passe-partout. Il présente une capacité de charge de 2 t et lève à 4,30 m. Disposant d'une cabine similaire au MLT 625, ce chariot télescopique abrite un moteur Kubota Stage V de 57 ch et une transmission hydrostatique. Recevant de série le système ECS de décompression rapide des flexibles hydrauliques et un siège mécanique, il bénéficie en option d'une version pneumatique de ce dernier, mais aussi du réglage du débit hydraulique de l'accessoire, de deux fonctions hydrauliques en tête de la flèche forgée, de la marche forcée, du limiteur de vitesse, ou encore de la climatisation manuelle.

Manitou Des chargeuses à direction par ripage

Le constructeur ligérien propose toute une gamme de chargeuses à direction par ripage héritée de l'offre Mustang, marque du groupe Manitou. Pas moins de 20 modèles, 11 à roues et 9 à chenilles, composent le catalogue, avec des puissances allant de 24,2 à 120 ch, des capacités de levage de 386 à 1 905 kg et une hauteur de levage jusqu'à 2,50 m.



Manitou

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Merlo Le Turbofarmer joue les gros bras

Le chargeur télescopique Merlo TF65.9 constitue désormais le plus gros modèle de la gamme Turbofarmer. Avec son poids de 11,5 t et son empattement de plus de 3 m, il affiche une capacité de levage de 6,5 t jusqu'à une hauteur de 9 m. Pour sécuriser les manœuvres, il intègre un dispositif de correction de dévers (11°). Motorisé par un bloc 4 cylindres 4,5 l FPT, il profite d'une puissance de 170 ch. Ce télescopique reprend la transmission hydrostatique à deux moteurs hydrauliques MCVtronic, qui offre une plage de vitesse de 0 à 40 km/h sans rupture de couple. La gestion électronique EPD ajuste le régime moteur en fonction des besoins hydrauliques. Le circuit hydraulique load sensing délivre 160 L/min. Comme le reste de la gamme, cet engin profite d'une cabine suspendue et du dispositif CDC de contrôle dynamique de la charge piloté depuis un terminal couleur.


Merlo

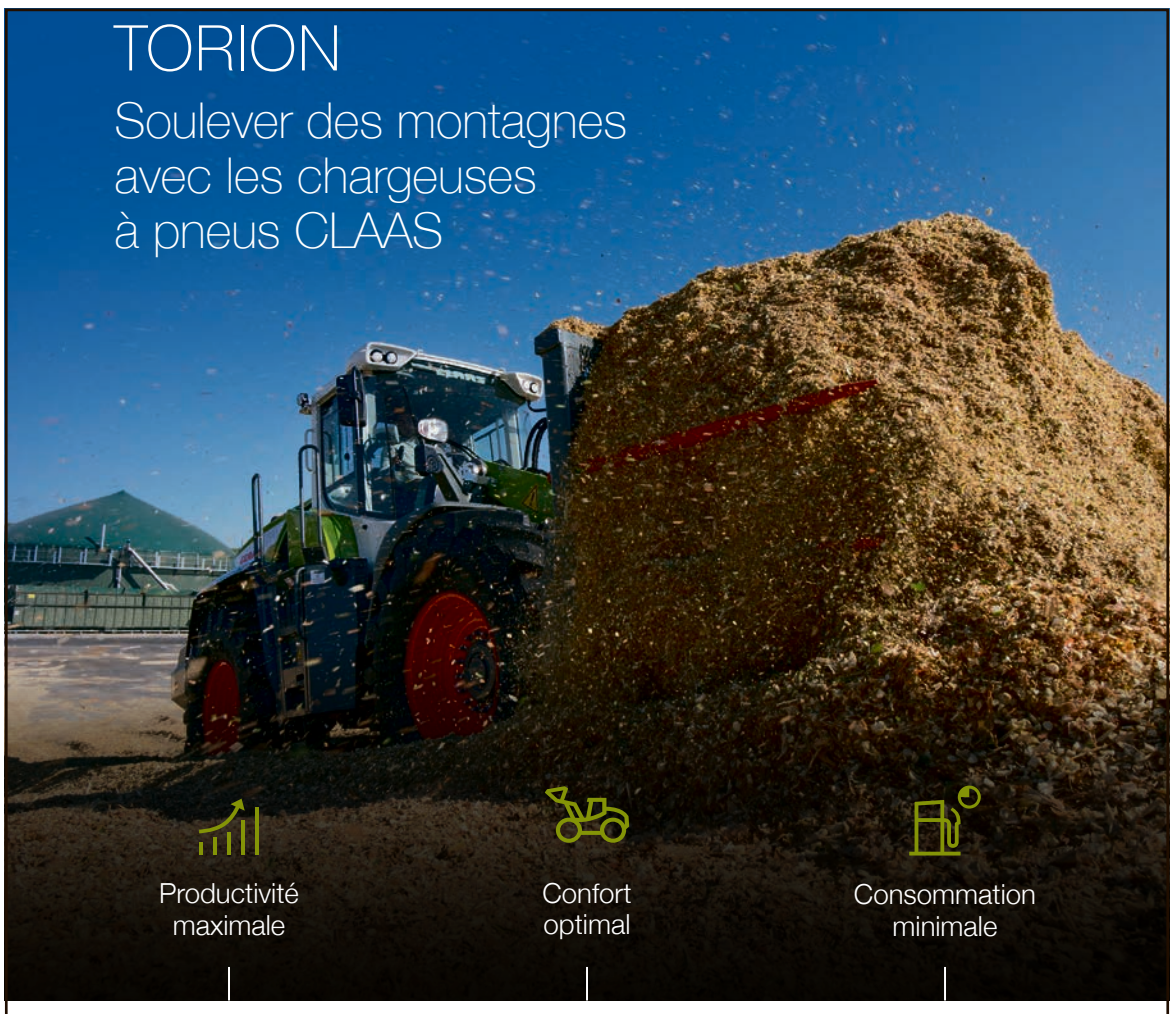




• *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**







MX Piloter le tracteur de la main gauche

Le dispositif Tract-Pilot de MX permet de piloter le tracteur depuis la main gauche et de concentrer la main droite sur les commandes du chargeur. Pour Cela, MX a mis au point une boule fixée sur le volant qui permet de piloter l'inverseur et les rapports powershift à l'aide d'un mini-joystick commandé avec le pouce. Un bouton à l'arrière de la boule actionne également l'embrayage du bout de l'index. Le montage du Tract-Pilot s'effectue en quelques minutes, sans aucune liaison filaire. Alimenté par une batterie lithium, il communique en liaison radio avec le levier à commandes électriques du chargeur, comme le e-Pilot.


MX

Quicke Des joysticks plus ergonomiques

Les deux leviers multifonctions Quicke QE-command à pilotage électronique et QM-command à contrôle mécanique adoptent un nouveau design pour une meilleure ergonomie. Le premier intègre sur son pommeau un minijoystick actionné avec le pouce pour la montée-descente du chargeur frontal et le bennage-cavage. Il héberge également une molette pour naviguer dans le moniteur Q-companion, qui affiche les paramètres du chargeur et intègre l'interface de pesée. Le second levier, le QM-command mécanique, se décline avec différents pommeaux selon les préférences du client et le nombre de fonctions à contrôler.



DLaisney

• *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés** • *les nouveautés* • **les nouveautés**

Quicke Une gamme d'outils XL étoffée



Quicke

La gamme d'outils de manutention XL de Quicke, conçue pour les chariots télescopiques et les chargeuses articulées, s'enrichit de dix nouveaux modèles destinés à la manutention d'ensilage, de fumier, de balles, de pierres…

Claas Un nouveau modèle pour les Scorpion



Claas étoffe sa gamme de chargeurs télescopiques avec un nouveau modèle haut de gamme, le Scorpion 960, doté d'une capacité de levage de 6 t et une hauteur de levage de 9 m. Les Scorpion bénéficient également de nombreuses améliorations et sont désormais conformes à la norme d'émission Stage V. Le Scorpion 960 bénéficie de la transmission hydrostatique grand angle Vari Power Plus éprouvée à trois gammes de vitesses, que le conducteur sélectionne avec le joystick. Pour plus de sécurité et de confort, le frein de parking à disques électrohydraulique s'active automatiquement lorsque le conducteur quitte son siège ou coupe le moteur du chargeur télescopique. Il se désactive automatiquement si le conducteur engage un sens d'avancement et appuie sur la pédale d'accélérateur. Le nouveau Scorpion 960 est animé par un moteur diesel Deutz développant 156 ch (115 kW). Le Dynamic Power adapte le régime moteur en fonction du déplacement du joystick. Le Smart Roading adapte automatiquement le régime à la charge du moteur lors des accélérations et à vitesse maximale.

Silofarmer Un porte-outil polyvalent à trois roues

Doté de trois roues motrices, dont une directrice à l'arrière, le porte-outil Dempo de Silofarmer mesure 2 m de large. Il intègre un système d'attelage (catégorie 1 ou 2) sur parallélogramme offrant une hauteur de levage de 1,60 m, auquel peut s'atteler une pailleuse, une dérouleuse ou encore une balayeuse. Son moteur 4 cylindres Kubota de 49 ch entraîne une transmission hydrostatique. Le pilotage de cette dernière et des fonctions hydrauliques s'effectue depuis un monolevier. Le réservoir d'huile hydraulique affiche une capacité de 150 l et celui de GNR contient 85 l.



M. Portier

Thaler Un FAP sur le valet de ferme



D.Laisney

Le valet de ferme articulé 2438 de Thaler loge une motorisation de 38 ch conforme à la norme antipollution Phase V, effective depuis le 1er janvier 2019 pour ce niveau de puissance. Cet engin loge un trois cylindres Yanmar pourvu d'une injection par rampe commune et d'une vanne EGR. Il adopte également un filtre à particules (FAP) logé dans le compartiment moteur. Par rapport au modèle précédent, le Thaler 2438 de dernière génération est plus long de 18 cm et son poids opérationnel progresse de 180 kg, des valeurs augmentant la capacité de charge. Il conserve le capot moteur en fibre de verre qui bascule à 90 degrés pour dégager l'accès aux composants du moteur.



Blé objectif protéines

Apport tallage sur céréales : Comment le raisonner ?

Douceur des températures et excès d'eau accompagnent le développement des céréales depuis le début du mois d'octobre 2019 dans les plaines et sur les plateaux de l'Yonne et de la Côte d'Or. Par ailleurs, les cultures présentent aujourd'hui un état de croissance très variable selon la date à laquelle elles ont pu être semées et la pluviométrie au cours de l'automne dernier. Ces conditions peuvent engendrer des conséquences particulières sur la fertilisation azotée des céréales à paille.

Un système racinaire à la peine…

Comme en 2017 - 2018, la période de tallage s'est fait cette année avec des excès d'eau qui deviennent significatifs dans l'Yonne et un peu moins en Côte d'Or (carte ci-dessous). Dans le même temps les températures moyennes sont élevées, proches des records atteints en 2007, 2012 et 2016 (carte ci-dessous).

En remplissant les interstices du sol par de l'eau, les pluies récurrentes génèrent un milieu anoxique (sans oxygène). Cela aboutit à un ralentissement voire un arrêt complet de la croissance des racines, et à un très net ralentissement de leur métabolisme. L'anoxie pénalise très fortement la capacité des plantes à absorber les éléments minéraux, et les carences minérales deviennent rapidement le premier frein à la croissance des plantes.

Sur la base de ces éléments, on peut distinguer 2 situations :

- semis relativement précoces qui ont réussi à atteindre le tallage sans trop d'excès d'eau peuvent avoir initié un système racinaire.
- semis tardifs, assez nombreux cette année, dont les plantes n'ont pas encore commencé à taller, et dont le système racinaire est maigre.

Enfin, dans tous les cas, les rayonnements faibles limitent la photosynthèse, et par conséquent la croissance des parties aériennes. Le potentiel de croissance offert par les températures douces et l'absence de gel n'est donc pas valorisé par les plantes, notamment dans les situations les plus humides.

Conséquences possibles sur la fertilisation azotée

Compte-tenu des cumuls de pluie importants au cours de l'hiver (par exemple : cumul de plus de 300 mm sur les sols filtrants du châtillonnais), une partie de l'azote minéral du sol a pu être entrainé au-delà de la zone explorée par les racines. L'impact de la lixiviation par les fortes précipitations domine nettement la minéralisation permise par la douceur hivernale sur une grande majorité des parcelles. En conséquence, on peut s'attendre à des reliquats d'azote sortie hiver plutôt modestes avec une possible répartition en faveur du 1er horizon au vu des températures douces de janvier.

Du côté de l'absorption d'azote par les cultures, on peut aussi s'attendre à des valeurs moyennes faibles mais avec des différences significatives entre parcelles ou entre zones d'une même parcelle, selon la date de semis.

La combinaison de reliquats faibles et d'enracinements malmenés par les excès d'eau risque de rendre l'absorption de quantités suffisantes d'azote du sol difficile voire impossible ; il est donc indispensable de pallier ce manque par des apports d'engrais minéraux en surface. Mais, encore faut-il rappeler que la valorisation de tels apports de sortie d'hiver est médiocre, d'une part sur des céréales qui n'ont pas commencé à taller et d'autre part lorsque les plantes ont une croissance instantanée faible. Cela milite donc pour des premiers apports très modérés sur blés et orges d'hiver, à renouveler le cas échéant dès que les conditions climatiques stimuleront fortement la croissance des plantes. Evidemment, le potentiel de rendement n'est que faiblement corrélé à l'état de la culture aujourd'hui, le climat à venir et les propriétés du sol conditionneront fortement l'évolution des cultures. La conjonction d'objectifs de rendement peu ou pas modifiés, pour les semis d'avant la fin octobre, de reliquats azotés de sortie hiver faibles et d'absorptions d'azote par les cultures réduites va conduire à des doses d'azote conseillées a priori élevées, qu'il va falloir fractionner et piloter au mieux.

Et du côté de la fertilisation soufrée ?

Le soufre présente une mobilité dans le sol similaire à celle de l'azote. Le soufre est en effet lixiviable et se libère par minéralisation. Les fournitures du sol en soufre sont donc étroitement liées au type de sol et au climat de l'automne et de l'hiver. Aujourd'hui, le risque de carence en soufre n'est pas à ignorer.

La grille d'aide à la décision Arvalis permet de déterminer les quantités de soufre à apporter suivant les situations (type de sol, pluviométrie, apports éventuels sur le précédent) et l'objectif de rendement en absence d'apports réguliers de matière organique (PRO). Il n'est pas justifié d'augmenter les doses au-delà de 50 kg de SO3/ha pour un objectif de rendement de 80 q/ha.

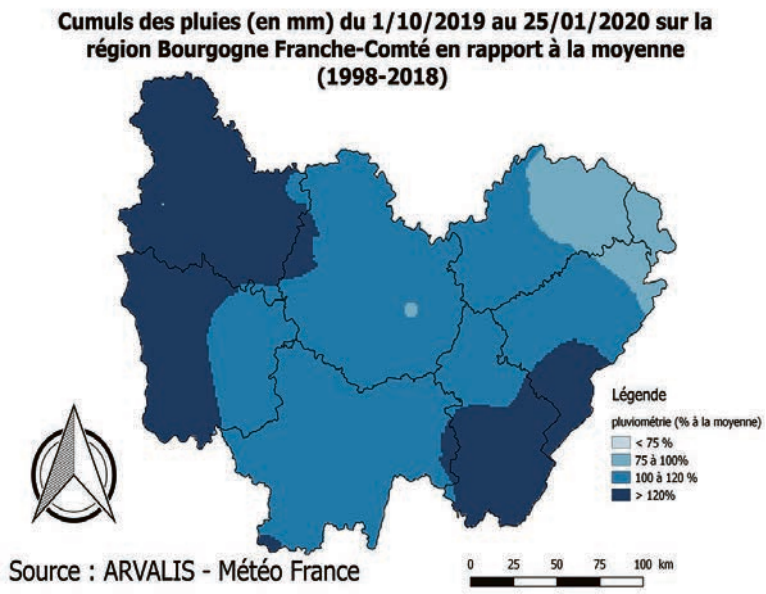
Sur les secteurs les plus à risques (sols filtrants et pluviométrie hivernale importante), un apport de soufre peut être envisagé entre le tallage et le début montaison afin d'anticiper d'éventuelles carences précoces. La Plaine de Dijon semble moins impactée par le facteur pluviométrie que le reste de la Côte d'Or et de l'Yonne avec moins de 300 mm de pluie depuis le 01/10/2019 jusqu'à maintenant.

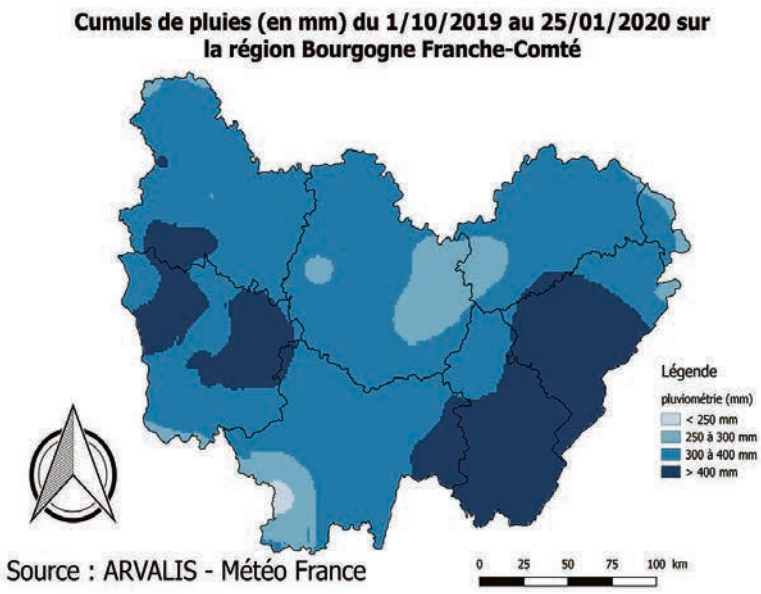
Article rédigé par les partenaires de « Blé Objectif Protéines » (BOP) : L.Pelcé & D.Chavassieux (Arvalis), C.Boully (Bourgogne du Sud), R.Flamand (Ets Bresson), D.Deher (CA 21), MA.Loiseau (CA89), JN.Herrgott (Ynovae), M.Mimeau (Dijon Céréales), D.Lachaud (SAS Ruzé), A.Petit (SeineYonne), E.Bonnin (Soufflet Agriculture).

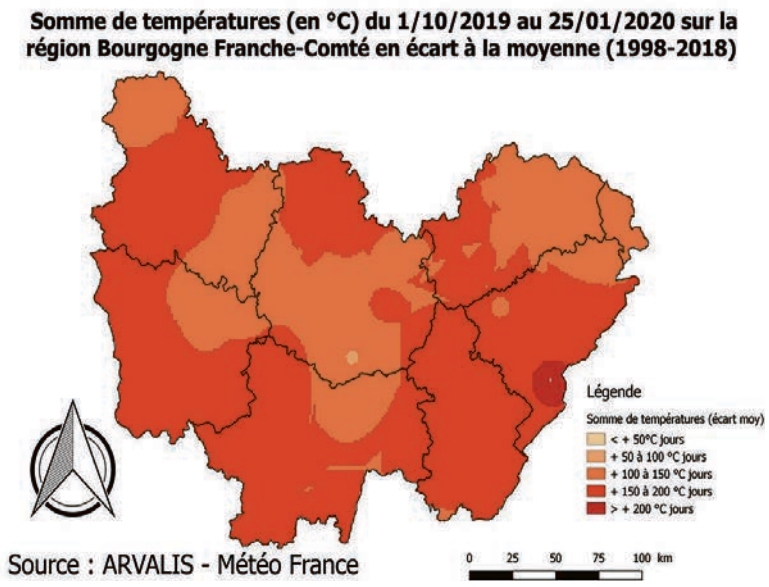
On s'oriente donc préférentiellement vers des stratégies de fractionnement en 3 ou 4 apports

	Tallage	Epi 1 cm	2 nœuds	Dernière feuille
Blé	**N1 = 40 uN** *si blé semé tard attendre le tallage*	**N2 puis N2'** *pour fractionner les risques*		**N3** *= pilotage du dernier apport en fonction de l'objectif rendement/protéines*
Orge d'hiver	**N1 = 40 uN** *si orge semée tard attendre le tallage*	**N2** *(penser à faire une zone surfertilisée pour la pince HNTesteur)*	**N3** *= pilotage avec la pince HNTesteur*	

Il est primordial de désherber avant de faire le 1er apport d'azote pour ne pas favoriser la croissance des adventices.







Sans apports réguliers de PRO

	Pluviométrie (mm) 1/10 au 1/03	Objectif de rendement = 80 q/ha : Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kgSO3/ha	Objectif de rendement = 80 q/ha : Autres cas	Objectif de rendement = 55 q/ha : Précédent avec apport de soufre supérieur à 60 kgSO3/ha	Objectif de rendement = 55 q/ha : Autres cas
Risque élevé, sols superficiels filtrants: argilo-calcaires superficiels caillouteux, sol sableux	Forte ou normale (>250)	50	50	40	40
	Faible (<250)	20	30	0	20
Risque moyen: argilo-calcaires moyens, sols de craie, limons et limons sableux battant (teneur MO faible)	Forte (>400 mm)	40	40	30	30
	Normale	20	30	0	20
	Faible (<300)	0	20	0	0
Risque faible: sols profonds limons argileux, argileux	Forte (>400 mm)	30	30	20	20
	Normale	0	20	0	0
	Faible (<300)	0	0	0	0

Machinisme

2019, belle année pour les ventes de tracteurs

2019 restera comme un bon millésime pour le machinisme agricole, comme en témoignent les données d'immatriculations de tracteurs révélées par Axema, l'Union des industriels de l'agroéquipement. Toutes les catégories enregistrent des progressions importantes, à l'exception des tracteurs espaces verts.



Le marché des chargeurs télescopiques est extrêmement dynamique.

Si, en 2017 et 2018, les statistiques liées aux immatriculations de véhicules agricoles, et particulièrement les tracteurs, avaient été perturbées par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 du règlement européen 167/2013 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers, en 2019, des pics d'immatriculations ont été observés.

Ils ont concerné plusieurs catégories de matériels, principalement les machines et instruments remorqués, ainsi que les remorques et semi-remorques agricoles. Néanmoins, 2019 restera une année record pour les immatriculations de tracteurs, du jamais vu depuis 2013. Près de 40 000 unités ont été immatriculées pour la première fois. Un chiffre en progression de 19 % par rapport à 2018. D'une année sur l'autre, la croissance la plus spectaculaire concerne les enjambeurs vignerons (+49,7 %, avec 721 immatriculations) sur un marché global des tracteurs en progression de 19,1 %. On peut aussi noter une progression quasi similaire (+49,6%) pour les chargeurs télescopiques, mais sur un volume plus important (5 355 immatriculations, un record). En revanche, les tracteurs espaces verts sont en recul de 36,7%, à 3 178 immatriculations. Du côté des marques, sur le secteur des tracteurs standards et des vignes et vergers, John Deere est leader, avec 18,8 % du marché (contre 18,7 % en 2018), devant New Holland, en recul (16,4 % contre 18,2%) et Fendt, en légère progression (13,3 % contre 13,1%).
D'une année sur l'autre les plus belles progressions en parts de marché sont à mettre à l'actif de Kubota et de Deutz-Fahr (+0,7 % chacun, avec, respectivement 5,9 et 4,4 % du marché). A l'inverse, New Holland ne profite pas de ce redémarrage, reculant de 1,8 %.

Meilleur résultat depuis 2013

Si l'on s'intéresse maintenant uniquement au marché des tracteurs standards, on trouve le même trio de tête (John Deere/New Holland/Fendt) avec des parts respectives de marché de 20,8 %, 15,2 % et 12,6 %. Mais là, New Holland n'est pas le seul à reculer (15,2 % contre 17,1%), c'est aussi le cas pour Fendt (12,6 % contre 12,8%). Kubota affiche la plus forte progression (+1,1 % à 5,2 % de parts de marché) quand New Holland est en recul de 1,9 %. Au total, en 2019, les immatriculations de tracteurs standards auront atteint 26 435 exemplaires, le meilleur résultat depuis 2013 (34 517).

Sur les premières immatriculations du secteur des tracteurs standards en 2019, la plus grosse part (42,9%) concerne des puissances comprises entre 100 et 149 ch. Toutefois, on note, entre 2018 et 2019, une forte progression de la catégorie des 350 à 399 ch (+33,6%), mais elle ne représente que 0,7 % du marché. Enfin, notons que sur le marché très dynamique des chargeurs télescopiques, en 2019, les trois premières marques auront été Manitou, JCB et Merlo, qui totalisent plus de 72 % du marché.

BERTY ROBERT ET AXEMA

▶ Des professionnels à votre service

ETA LECERF
PARAGE • ÉCORNAGE BOVINS
Tel. 06 11 15 22 07

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Homologation

Ponge dans les «starting-blocks»

Après une année d'études et de mise en conformité, ce sont désormais l'ensemble des véhicules Ponge qui ont été repensés, redessinés, et homologués par la DREAL afin de répondre à la conformité du règlement 19/12/2016.



Après avoir présenté lors du dernier sommet de l'élevage les premiers plateaux fourragers «SPX» - «RPX» répondant à la réglementation applicable au 01/01/2020, c'est à présent la gamme bétaillère avec pont renommé «BSX» et à abaissement hydraulique «BHX» qui est disponible. Outre la mise en conformité, les bétaillères comme les plateaux ont évolué techniquement permettant de mieux répondre aux attentes des utilisateurs.

Pour ce faire, les bétaillères à abaissement hydraulique, BHX, sont à présent disponibles de 5 m simple essieu à 9 m double essieux, leurs PTAC ont été rehaussés avec un minimum de 8 450 Kg, pour atteindre 19 000 Kg. Les bétaillères avec pont, BSX, quant à elles, sont disponibles en gamme simple essieu de 4 à 6,50 m équipées d'un pont sur toute la largeur et relevable par assistance ressort. Les modèles double essieux sont commercialisés de 7 à 9,50 m équipés d'un pont hydraulique, atteignant pour les plus grandes un PTAC de 19 000 Kg.

Le carrossage Aluminium «*Profil ALU*» a été étendu à une majeure partie de la gamme. Les faces arrière et plus particulièrement l'éclairage ont été réaménagés, l'ensemble des feux y compris le gyrophare sont de technologie LED de série, leur positionnement encastré en applique leur octroie une protection maximale.

Différentes options sont disponibles telles qu'un large choix de séparations intérieures, revêtements antidérapant, barrières de chargement à coulisse, portes arrière AFS à fermeture automatique, caméra de recul, béquille hydraulique ...

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 29/01/2020	Laissac 4/02/2020	Bourg-en-Bresse 4/02/2020	St-Christophe-en B. 29/01/2020	National 29/01 au 4/02/20
Vaches viande (V)	U	3,63 € ↗	3,85 € →		3,80 € →	3,81 € →
	R		3,30 € →	3,50 € →	3,62 € ↗	3,47 € ↗
	O		3,10 € →	2,95 € →	-	3,11 € →
Vaches mixte (M)	R		2,95 € →		-	3,05 € →
	O		2,90 € →	2,75 € ↘	-	2,92 € ↘
Vaches lait (L)	O		2,50 € →	-	-	2,48 € ↘
	P		2,40 € →	2,30 € →	-	2,29 € ↘
Génisses VML	U		-	4,30 € →	4,40 € →	4,09 € →
	R	3,72 € ↘	3,25 € →	3,45 € →	3,82 € ↗	3,53 € ↘
	O		3,15 € →	3,00 € →		3,08 € ↘
Taureaux VML	URO		2,75 € →	2,40 € →	3,05 € →	2,76 € →

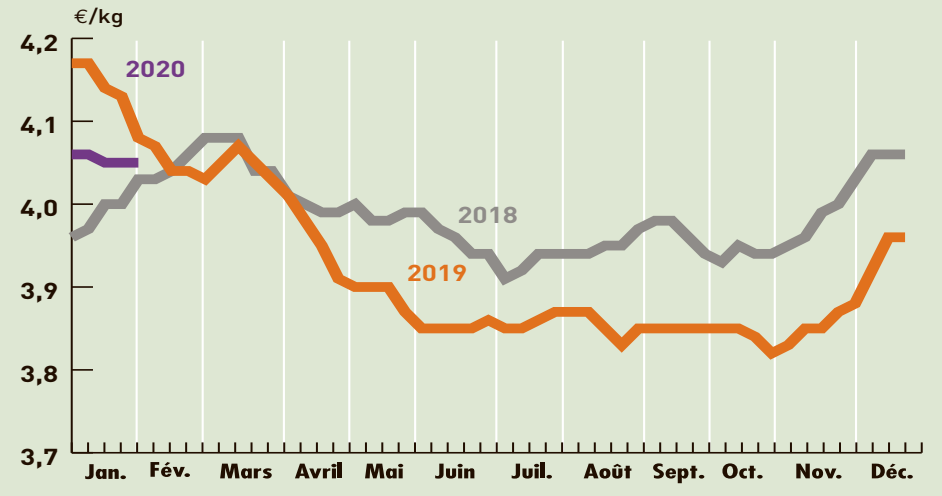
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 27/01 au 2/02/2020

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	4,05 €	3,82 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,49 €	3,48 €	3,45 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,91 €	3,79 €	3,71 €	3,36 €	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,81 €	3,76 €	3,70 €	-	-	-	-
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,10 €	3,88 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	3,11 €	3,06 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	2,61 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	-
Viande +350 kg	4,48 €	4,17 €	3,95 €	-	-	-	-

Tendance : Commerce calme. Offre normale à faible

Jeunes bovins entrée abattoirs U = *Viande hors Bl/Parth*



Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **04/02/2020**

Effectif total: 770 - Taux de vente: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,93 €	3,40 €	3,19 €	-
			250 -300	2,85 €	2,98 €	2,92 €	-
			300-350	2,64 €	2,96 €	2,83 €	-
			350-400	2,60 €	2,82 €	2,68 €	-
			400-450	2,49 €	2,72 €	2,57 €	-
			450-500	2,41 €	2,50 €	2,45 €	-
		R	200-250	2,89 €	3,07 €	2,93 €	-
			250-300	2,71 €	2,84 €	2,75 €	-
			300-350	2,93 €	2,80 €	2,74 €	-
			350-400	2,43 €	2,60€	2,54 €	-
	F	U	250-300	2,64 €	2,71€	2,68 €	-
			300-350	2,57 €	2,73€	2,66 €	-
			350-400	2,51 €	2,61€	2,56 €	-
		R	250-300	2,41 €	2,51€	2,47 €	-
			300-350	2,40 €	2,40€	2,40 €	-
			300-400	2,40 €	2,40€	2,40 €	-

BROUTARDS : Les cours se stabilisent dans les sujets de 350 kg à 450 kg et les écarts de tarifs semblent se creuser quelque peu entre les bons lots et la marchandise inférieure. Cette semaine, on observe une légère décote dans les lots inférieur à 350 kg, dûe exclusivement à une offre de moindre qualité.

LAITONNES : Transactions fluides à des cours facilement reconduits en charolaises. Vente toujours délicate dans les croisés.

Effectif total: 58 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN
CHAROLAIS	M	500 +	2,26 €	2,32€	2,27 €
	F U	400-450	2,41 €	2,41€	2,41 €
		450 +	2,17 €	2,35€	2,24 €
	F R	350-400	2,15 €	2,16€	2,16 €

Effectif total: 268 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE		MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION	
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,66 €	1,85 €	1,78 €	-
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
	F	U	- 5 ans	1,82 €	2,19 €	1,97 €	-
			5 à 10 ans	1,77 €	2,17 €	1,91 €	-
			+ 10 ans	1,71 €	2,05 €	1,82 €	-
		R	- 5 ans	1,60 €	1,78 €	1,71 €	-
			5 à 10 ans	1,62 €	1,77 €	1,71 €	-
			+ 10 ans	1,57€	1,66 €	1,62 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	-	-	-	-
		E	24 à 36 mois	2,44 €	3,22€	2,79 €	-
	F	U	24 à 36 mois	1,98 €	2,34€	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,71 €	1,92 €	1,85 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Peu d'affluence cette semaine, il y a pourtant une grosse demande. Les acheteurs sont présents en nombre ce qui facilite les transactions. Ventes fluides à des cours fermes et en légère hausse. Bonne préparation des sujets en général.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/02/2020

Bovins (292)

	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Broutards		
255 à 305 kg	700 - 930	2,73 - 3,09
315 à 400 kg	850 - 1080	2,40 - 2,87
425 à 495 kg	1030 - 1160	2,26 - 2,49
Laitonnes		
360 à 365 kg	840 - 9640	2,40 - 2,56
Génisses 24-36 mois		
685 - 815 kg	1460 - 1670	1,93 - 2,13
Vaches légères	730 - 1070	
Vaches entre deux	1090 - 1300	
Vaches lourdes	1330 - 1710	

Apports plus importants en broutards. Les animaux lourds de qualité supérieure voient leurs tarifs maintenus, cours orientés à la baisse en ordinaires. Commerce actif en légers.
Vente globale en femelles à des cours fermes.
Commerce plus actif en vaches à des cours plus fermes. Peu d'invendus.

Bovins gras : 4
Vaches de viande : 3,58 à 3,64 E kg de viande.

Peu d'apports. Cours maintenus.

Prochain marché le lundi 10 février aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 29/01/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 118 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	R	300 - 350	2,48 €	2,674 €	2,58 €	-0,02
			350 - 400	2,42 €	2,70 €	2,60 €	+0,01
			400 - 450	2,29 €	2,58 €	2,48 €	-0,01
	F	R	200 - 250	2,31 €	2,61 €	2,48 €	-
			300 - 350	2,38 €	2,62 €	2,54 €	+0,01

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 127 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	R	24 à 36 mois	1,84 €	2,12 €	1,96 €	+0,05
Vaches charolaises	F	U	- 5 ans	2,06 €	2,26 €	2,22 €	+0,01
		R	- 5 ans	1,69 €	2,04 €	1,96 €	+0,03
			5 à 10 ans	1,78 €	2,04 €	1,90 €	+0,11
			+10 ans	1,55 €	1,84 €	1,74 €	+0,04

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 27/01 au 2/02/2020

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	4,09 €	4,08 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,55 €	4,12 €	3,96 €	-	-	-	-
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,74 €	3,71 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,12 €	3,13 €		
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,61 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,55 €	4,46 €	4,12 €	-	-	-	-	-

Tendance : Application du réseau

Aviculture *Tendances du mercredi 29/01/2020*

VOLAILLES

Croissance des envois de l'UE en 2019

Les exportations européennes de volailles vers les pays tiers ont progressé de 6,6 % en volume et 9,8 % en valeur sur les trois premiers trimestres 2019 par rapport à 2018, relaie l'Itavi en reprenant les données de Eurostat. Une tendance portée par la hausse des envois des Pays-Bas (+ 14 %), de la Pologne (+ 14 %) et de l'Allemagne (+ 12 %). La Chine, touchée par la PPA, a vu ses importations de viande de volaille en provenance de l'UE être multipliées par sept. La Pologne, le plus grand producteur de volailles en Europe, possède une forte compétitivité grâce à ses bas coûts de production. De plus en plus d'entreprises polonaises sont désormais agréées à exporter vers la Chine. Sur les trois premiers trimestres 2019, les envois polonais de découpes congelées de poulet et de dinde ont augmenté de 17 500 téc vers la Chine. En 2019, la Pologne devient le premier exportateur européen vers l'Afrique du sud avec des ventes en hausse de 31 000 téc. Les envois vers l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes sont cependant en repli de 22 % et 25 % respectivement.

ŒUFS

Un marché toujours hétérogène

Pas de changement d'ambiance sur le marché des œufs calibrés ce mardi. L'anticipation des vacances dans les zones de montagne se traduisait pour certains opérateurs par une augmentation des commandes. En revanche, d'autres ne notaient toujours aucune embellie particulière de la demande de la part des grossistes et notamment à Rungis. Un contexte qui se traduisait par des cours stables à baissiers selon la région et l'opérateur considéré. En œuf tout venant, même divergence. Si certains opérateurs notaient une meilleure activité des centres de conditionnement, d'autres peinaient à vendre leurs marchandises.

V.C.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/02/2020**

Effectif total: 193 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total:00 - Taux de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M			M	1,21 €	1,23 €	1,22€	
F	U		> 60 kg (F)	1,22 €	1,68 €	1,42€	
F	R		< 60 kg (F)	-	-	-	
F	R		> 60 kg (F)	1,15 €	1,28 €	1,20€	
Effectif total: 160 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M	U		32 - 38 kg	3,27 €	3,51 €	3,44 €	
M	U		38 - 44 kg	3,42 €	3,70 €	3,54 €	-
M	U		44 - 50 kg	3,03 €	3,09 €	3,06 €	-
M	U		> 50 kg	2,31 €	2,62 €	2,38€-	
F	R		32 - 38 kg	2,98 €	3,29 €	3,13 €	
F	R		44 - 50 kg	2,83 €	2,93€	2,92 €	-
Effectif total: 33 - Tx de vente : 100%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U		32 - 38 kg	3,67 €	3,67 €	3,67 €	
	U		38 - 44 kg	3,68 €	3,72 €	3,70 €	

Vente totale.
Agneaux : si les volumes sont corrects pour la saison,on remarque que la qualité proposée cette semaine est en net recul. En effet, de nombreux éleveurs se débarrassent de leurs derniers agneaux gris dans l'état, pour libérer les bergeries et démarrer la nouvelle campagne d'agnelage. Les lots supérieurs et les quelques laitons sont très recherchés et se négocient rapidement à des tarifs très fermes. Leur rareté profite de ce fait aux lots inférieurs qui se retrouvent très bien valorisés.
Brebis : transactions fluides à des cours en légère hausse. Béliers : demande suivie.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 27/01/2020**

Ovins : 22	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigres	-	-
Agneaux	-	-
Brebis	-	-

Peu d'apports
Prochains marchés :
Ovins le lundi 10 février 2020 aux horaires habituels.

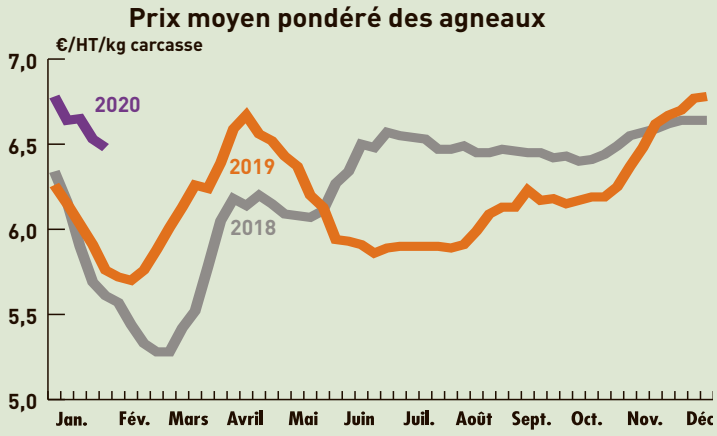
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 27/01 au 2/02/2020*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,93 €	6,28 €
Couvert	16 -19 kg	-	6,79 €	6,02 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	6,10 €	5,63 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 27/01 au 2/02/2020*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
6,48 €	7,34 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/01/2020 au 02/02/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,70 0,01	7,61 0,01	-	-	-	-	-
	R Var.	6,97 0,03	6,98 -0,02	6,76 -0,08	-	6,87	6,67	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,02 -0,04	5,98 0,02	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,56 0,03	7,48 0,05	6,27 0,21	-	-	6,88 -0,04	-
	R Var.	7,04 0,06	6,98 0,04	6,74 -0,09	5,94 -0,14	6,93 =	6,79 -0,06	6,44 -0,15	5,98 0,14
	O Var.	6,17 -0,02	6,14 -0,11	6,14 -0,18	-	6,28 0,01	6,02 0,01	5,91 0,04	-
4 (gras)	U Var.				-				-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,10 -0,01	5,71 -0,08	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,63 -0,10	5,82	-

Zone nord : Les cours se maintiennent grâce à une offre limitée en agneaux de pays.
Zone sud : Application du réseau.

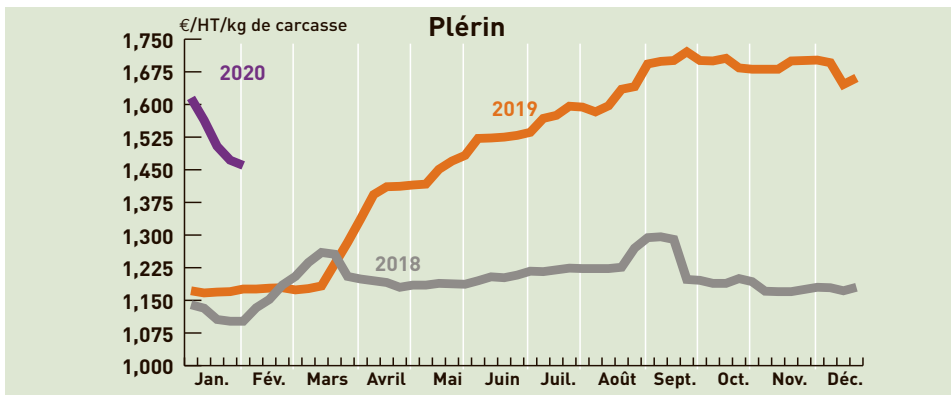
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 3 février 2020) :
« Les cours sont reconduits. »

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 032 porcs présentés) *Cotations du lundi 3 février 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,460 €**



Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 24/01 au 30/01/2020*

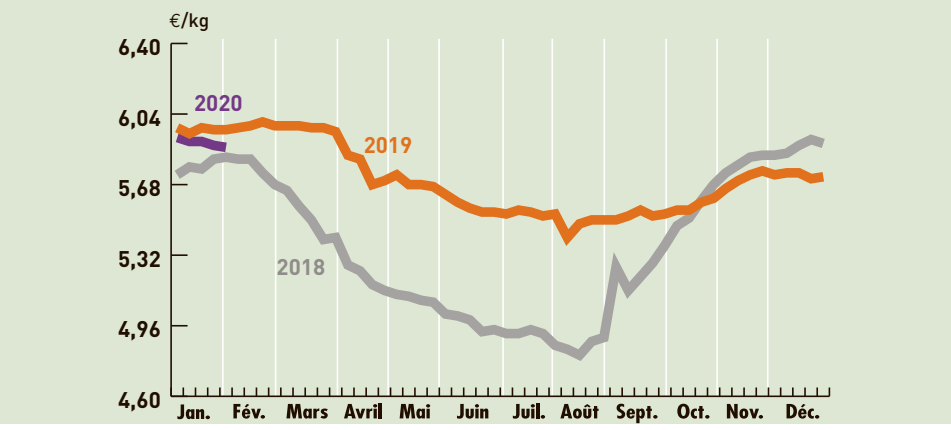
1,69 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 27/01 au 02/02/2020*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,83 €	-	-
U	-	7,65 €	5,98 €	-
R	-	6,37 €	5,0 €	-
O	-	5,87 €	4,84 €	4,13 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Jeunes veaux *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 31/01 au 4/02/2020*

	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Laitiers mâles
St Laurent de Chamousset. *(veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)*	-	-	225-260 €	455-510 €
Saint Étienne *(veau 45-50 kg - Mixte)*	100-200 €	60-110 €	30-60 €	20-10 €
Saint Étienne *(veau 50-60 kg - Mixte)*	210-330 €	110-200 €	50-65 kg 85-140 €	30-40 €
Saint Étienne *(Supérieur élevage)*	380-490 €	250-350 €	170-240 €	50-100 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg - engrais)*	120-190 €	80-145 €	55-125 €	20-30 €

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 27/01/20 au 2/02/20*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	3,00	0,00	0,00 %

Céréales

Marché du 23 janvier 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	180	N	C
	BPMF	avr.-mai	177	N	C
	fourrager	janv.-mars	174	N	C
	fourrager	avr.-mai	171	N	C
Sud Côte d'Or	meunier	janv.-mai	180	N	C
	fourrager	janv.-mai	175	N	C
Nord Côte d'Or	meunier	janv.-mai	180	N	C
	fourrager	janv.-mai	175	N	C

ORGE FOURRAGÈRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	62/63 kg/hl	janv.-juin	146	T	C
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	146	N	C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	janv.-mai	146	N	C

AVOINE NOIRE — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Côte d'or/Hte Saone	50 kg/hl mini	janv.-mai	175	N	C

MAIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	-	janv.-juin	163	N	C
Sud Côted'Or/Saône etLoire	-	janv.-juin	162	V	C

GRAINES DE SOJA — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Haute saône	Alim. animale	janv.-avr.	345	N	C
Côte d'Or	Alim. animale	janv.-avr.	345	N	C

POIS — RÉCOLTE 2019					
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations	
Aube	fourrager	janv.-mars	218	N	C
Yonne	fourrager	janv.-mars	217	A	C
Côte d'Or	fourrager	janv.-mars	215	N	C

Matériel

Tracteur

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

01 - Vends cse retraite tracteur New Holland TS 115, 8800 H, 110 ch, 4RM, bé pneus AR neufs
✆ **06 76 33 68 41**

01 - Vends JD 6910, 4RM, pont TLS 40km /h rel. AVT , 3 DE, 8800 H tbé - roues étroites 9,5-44 - 2 ceintures vêlage Agromonitor - paille bottes carrées
✆ **06 85 17 96 95**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

42 - Vends tracteur New HOLLAND ts 105 1280 H - bon état chargeur.
✆ **06 86 75 55 04**

42 - Cessation activité vend tracteur NH M115 - 96 - 7500 H très bon état + matériels atelier
✆ **06 83 44 30 00**

43 - Recherche uniquement dans département de Haute Loire et limitrophes, voire «sud» du Rhône, pour travaux forestiers un tracteur avec cabine 4 roues motrices 60 CV. En bon état de marche, si possible avec chargeur 4 vérins. Préférence pour marque Case IH ou Renault ou autre. Particulier basé en Haute-Loire
✆ **06 33 30 08 38 ou 07 66 23 61 31**

69 - Vends tout matériel viticole tracteur cuves pompe... Envoie photo si interessé.
✆ **06 01 98 89 68 après 17 H.**

69 - Rec. tracteur avec cabine 80/90 CV 5000 H. maxi et chargeur ou sans 4 R.
✆ **06 70 20 63 37**

71 - Cse retraite vend tracteur Deutz Agrotron 130, 5.400 h, clim. pont avant, cabine suspendue, relevage, PDF avant.
✆ **06 88 16 04 97**

Travail sol

26 - Vends planteuse 3 rangs lavande et ppam
✆ **06 07 85 27 79**

69 - Vends cultirateau Simon 145 cm avec distributeur engrais incorporé tout inox + rouleau pour plantations P. 4500 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 soir**

Récolte

03 - Vends pailleuse Lucas Poleefeed 12 M3 - 4 campagnes état neuf -
✆ **06 76 71 43 67**

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ **06 21 49 50 89.**

21 - Vends presse New Holland BR 750 A, 2006, très bon état (réf. 050E)
✆ **03 80 23 26 48 - 6 38 74 88 56**

38 - Vends pirouette 2 toupies + râteau faneur + 2 rouleaux plats lisse
✆ **07 86 20 77 17**

84 - Vends calibreuse cerises Calibrex XXL 6000 euros à débattre.
✆ **06 09 11 81 83**

55 - Vends prolonge pour coupe IH 5,50 m ou autre Compact 2002 avec 2 scies, 1 électrique et 1 hydraulique sur la coupe, très peu servi, 2.200 euros exo. Tva, livraison possible.
✆ **06 82 91 86 76**

Traitement

69 - Vends pulvé Berthoud 800 l. rampe 12 m. cuve aspiration - Lave mains tout hydro coupures électriques tronçons révisé P 2400 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 soir**

Agri. divers

01 - Vends 3 machines allaitement Marchand P. 6000 rehausse compteur cycle doseur à médicament 2000 Ð pièce + 2 silos Rousseau 25m3 monocoque cône axial 60° 4000 Ð/pièce
✆ **06 88 07 82 70**

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 240 - 24 T PTC
porte hydraulique
23 200 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

01 - Vends ces cess tracteur JD 6530 Premium relevage avant JD 6230 - benne Gilibert 12T essieu suiveur - faucheuse Pottinger Vovacat 352 - andaineur tr. Lely 1 rotor 4m85 - faneuse Class Volto 640 - presse BR Variant 180 - pailleuse p. Agra-paille commande électrique - le tout tbé
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

07 - Vends ramasseuse à noix TBE 1000H révisée. 21000 euros HT
✆ **09 86 52 83 21**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 040D)
✆ **06 69 21 04 68**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 040B)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Recherche planteuse pomme de terre, tabac, SUPER PREFERT 2 rangs.
✆ **06 08 32 59 95**

39 - Vends houe rotative 3m repliagble Phoenix, état neuf
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vends tracteur New Holland TL 100 6 800 h. t.b.é. Herse rotative Kuhn 3M. Godet désileur JCB
✆ **06 26 20 05 40**

39 - Achète tracteur Fiat série 80 et 90 Fendt Zetor Avto Massey JD NH Deutz Moiss Batteuse New Holland Claas JD Someca Laverda en ts états
✆ **06 68 28 21 21**

55 - Recherche semoir à engrais, de 2.000 à 3.000 l, en bon état et tracteur avec chargeur, de 90 à 120 cv.
✆ **06 88 87 14 49**

58 - Vends combiné 4 m. Kuhn : herse roto 4002, porte à cour, traceur hydrau, tole niveleuse + semoir solo à disques, grande capacité, herse fexible, 8 500 euros, - rototiler 3 m. avec 4 dents décompacteur, jeu de dents neuves peu servi, 4 000 euros, - rouleaux Gourdin trainé 2.50 m X 3, 600 euros, - bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m., bottes MD à câble et barrettes, état proche du neuf + monte bottes MD 13 m. Dynamic, roue fer, bon état. (réf. 05VB2)
✆ **03 86 50 05 79**

58 - Cause cessation d'activité vend divers matériels agricoles (réf. 060A)
✆ **06 36 50 16 41**

67 - Vends laveuse asperge Hermeler - Espaso normale ou électronique + Butteuse Hermeler éplucheuse Hepro + armoire hydrocooling + griffes asperge + plants de fraise et fruits rouges. Achète dérouleuse plastique au sol et culirateau type Simon.
✆ **06 14 36 28 98**

68 - Vends pivot Lindsay 4 tours + centre + paf à démonter / 1 tour 2019 + 2 tours opérationnelles + 1 tour tuyau
✆ **HS 06 85 23 38 91**

69 - Donne sacs Substrat Fraise 1 an.
✆ **06 37 13 42 89**

69 - Vends charrue trisocs Bonnel - Elevateur Trémie large 9 m. - Cribs maïs H 4,5 m. - Remorque basculante 5 T. équipée épandeur - Tuyau irrigation diam 60 et 80 TBE à l'abri.
✆ **06 06 57 83 27**

69 - Télescopique Merlo 34.7 avec godet multiservice + fourche à fumier + fourche palette 3500 heures - 1 double andaineur Kuhn GA 6632 année 2013 - Dessileuse Jeantil D2400 semi portée déchargement à droite.
✆ **06 89 85 36 39**

69 - Vends travail à ferrer chevaux de trait sur remorque tracteur avec voiture.
✆ **06 08 46 88 50**

69 - AV cuve fuel 1500 l. avec pompe et pistolet année 2015.
✆ **06 20 48 70 55**

71 - Vends quad Can-Am 450 Outlander 2017, 4 roues motrices, 3.800 km, TBE, révisé 4.900 E, presse B.R. 740 New Holland 2003, 6.500 E, tracteur John deere 6520SE, 6 cyl., en l'état, 9.800 h, 120 ch., 2006, 18.000 E, tracteur New Holland T6020 Elite, 110 ch., avec chargeur Mailleux T410, 2011, révisé, 4.800 h, 40.000 E.
✆ **06 09 44 66 09, uniqut le soir, après 19 h.**

71 - Vends fauch. Kuhn GMD3110 Lift-control, faneuse Krone KW7.70, andaineur Class Liner 470S, mat. bon état.
✆ **06 73 25 16 63**

71 - Cse cess. vds charpente métal., stabul. de 648 m2, 90 pl. jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis en bon état.
✆ **06 09 44 66 09 ou au 06 20 71 54 47 le soir.**

Elevage

54 - Vends bol pailleur 14 m3.
✆ **06 15 03 66 63**

Véhicule

Tourisme

39 - Vends Volkswagen Tiguan 4 motion t.b.é. révisé, de 2008, 329 000 km. Embrayage neuf, 4 roues motrices
✆ **06 26 20 05 40**

69 - Vends AX 1990 4 Ch. Ess. BV5 5 pl. 91000 kms TB état 1400 euros.
✆ **06 87 06 95 21**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends livre maïs plante entière en bottes enrubannées + luzerne
✆ **06 83 33 41 45**

01 - Vends grume chêne frêne coupe 2 4 m 50 cm chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

07 - Vends foin récolte 2019 prairie naturelle, très bonne qualité, stock à l'abri botte 120 120
✆ **06 71 21 49 36**

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 180 euros la tonne (réf. 060D)
✆ **03 80 24 94 61 ou 06 07 49 13 48**

38 - Vends foin et enrubanne de luzerne BR 120x120 récolte 2019.
✆ **06 10 86 59 87**

39 - Vends 220 balles rondes de trèfle 2019 diam 150 très bonne qualité deuxième coupe
✆ **06 74 57 83 40**

42 - Vends avoine de printemps tournesol/betteraves fourragères
✆ **06 17 52 60 51**

42 - Vends maïs épis très bonne qualité, MS élevée botte 980 kg. Possibilité organiser la livraison.
✆ **06 47 61 45 50**

69 - Vends pommes diverses variétés Golden Gala Idared Pilot Choupette Regali Deljuga.
✆ **06 37 13 42 89**

Fourrage

01 - Vends foin bottes rondes 135 euros/T et paille carrées 120x90 prix 85 euros/T récolte 2019 Val de Saône poss. livraison 20 km
✆ **06 82 29 80 11**

01 - Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé triticale 18 km Bourg en Bresse
✆ **06 73 43 54 50**

01 - Vends foin 2ème et 3ème coupe prairie naturelle 2019, 50 BR, 120x120
✆ **06 10 04 28 23**

01 - Vends foin 2019 prairies naturelles. 50 balles rondes (12 tonnes). 100Ð la tonne. Marboz-Ain
✆ **06 72 70 00 83**

01 - Vends foin de prairie naturelle bottes rondes 2019 130x120, 100 bottes
✆ **06 16 34 95 84**

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 020D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

21 - Vends avoine de printemps noire R1 ou pour alimentation animale (réf. 0604)
✆ **06 19 32 24 50**

38 - Vends foin prairies 2019 Luzerne 2ème et 3ème coupes, balles rondes. Remorque Jeep + bétaillère 2 bêtes.
✆ **06 01 32 73 20**

39 - Vends foin balles rondes t.b. qualité
✆ **06 15 26 60 79**

43 - Vends très bon foin, paille et blé, Siaugues,
✆ **06 33 69 35 74**

55 - Vends 150 t de foin 1ère coupe, 2019, bottes carrées 120 x 90, 130 euros/t chargement compris.
✆ **06 17 94 54 50**

55 - Vends bon foin 2019, balles carrées, 135 euros/t Ht.
✆ **06 81 11 85 67 ou 03 29 87 56 46, laisser message si répondeur**

71 - Vends foin regain, bottes rectangulaires, livraison possible département limitrophe.
✆ **06 09 97 91 59**

71 - Agriculteur vend paille, foin, enrubanné, 1ère qualité, liv. et prix garantis.
✆ **06 84 27 13 81**

71 - Vends enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 euros/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ **06 75 28 47 79**

73 - Vends regain BR 120X120 très bonne qualité - Livraison par 3 tonnes sur 100 km.
✆ **06 65 41 31 39**

74 - Vends foin et regain en petite botte de 30-35 kg. Vends enrubanné 3ème coupe botte ronde.
✆ **06 66 57 06 20**

Terrain

38 - Recherche prairie clôturée avec du grillage à moutons, étudie toutes propositions.
✆ **06 59 93 64 39 HR**

69 - Vends 2 vignes mécanisables (86 a.) appellation Juliénas sur Julié Beauvernay.
✆ **04 74 04 43 32**

89 - Vends terrain 5 400 m2 constructible pour partie St Léger Vauban La Bécasse - Jullien (réf. 0502)
✆ **06 81 86 65 11**

Divers

À CÉDER,
en globalité ou partiellement, commerce de vente de fourrage et de paille
(en activité depuis plus de 15 ans)
secteur sud région parisienne.
Pour tout renseignements contacter le 06 80 03 12 03

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

26 - Vends graine de sainfoin simple
✆ **06 70 01 58 65**

Monsieur FRANCK
GRAND VOYANT MEDIUM GUERISSEUR
Expert retour affectif de l'Etre aimé, désenvoûtement, etc
07 51 92 92 20
Travail sérieux et efficace

38 - Cherche mobylette Peugeot 103 ou moto-bécane ou scooter roulant ou pour pièces
✆ **06 61 65 28 52**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


38 - Recherche DPB sans foncier pour transfert 2020 après 13h00
✆ **06 41 43 16 16**

39 - Vends bétonnière 3 points bennage hydro. Perceuse colonne diam. 32, b.é. Vds jument comtoise attelée et docile + calèche t.b.é
✆ **06 08 94 59 39**

42 - Vends 25 tonnes foin - 2019 - important matériel agricole bon état -
✆ **04 77 29 10 18 HR**

58 - Vends acacias sur pied bord de route, - acacias fendus en 2 m., - 2 remorques basculantes 7.5 T., - brabant Huard 4 socs, - bétonnière 3 points, 350 litres, - bétaillère alu. Renault Master 140 DCI, - 1 pelleteuse trainée Goyer (réf. 060B)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

58 - Recherche 600 poteaux acacia, long 3 m. pour construction volières (réf. 0601)
✆ **03 86 29 00 78**

69 - Vends cause retraite foin BR 2019 semoir engrais Sulky 700 l. commande cable - Charrue Huard TR 65 NSH - Pirouette 4 toupies 4201 MH - Cultipaker 2,5 m. - Cultivateur 13 dents 3 poutres - Godet desileur Desvoys griffe articulée. Le tout bon état.
✆ **06 98 67 02 89**

88 - Vends taureaux Blond d'Aquitaine de 3 ans et 2 ans bonne origine calme vêlage facile livraison - 206 HDI 1.4 modèle 2004 170.000 km CT OK Bon état 3 portes TVA
✆ **06 12 85 67 49**

Location

Agricole

03 - À louer Vallon-en-Sully 03 exploitation 50 ha près bâtiment d'habitation et exploitation - terres groupées points d'eau dans les prés
✆ **06 95 40 01 63**

Autre

26 - Loue appartement pour 2 personnes, possibilité part de chasse Sud Drôme.
✆ **06 18 70 42 98**

67 - Vacances,fêtes de famille, professionnel... Loue gîte 3 épis 'gîte de l'ancienne ferme' en Alsace (67170). Spacieux et lumineux pour 4-5 personnes.
✆ **06 32 69 15 81 ou gîte-67.alsace**

Offre

Emploi

01 - Rech bûcheron pour faire coupe acacia région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

SICAREV COOP
Nous recrutons en CDI, **pour une ferme sur le site de MIGENNE (89) un(e)**
Salarié agricole (H/F)
Vos missions :
Alimentation et suivi sanitaire des bovins à l'engraissement ; Entretien du matériel et des bâtiments d'élevage
Votre profil :
Autonome et rigoureux, vous possédez idéalement une première expérience sur un poste similaire. Vous appréciez le travail en équipe et êtes motivé.
CDI / Temps partiel / Salaire selon expérience / poste à pourvoir dès que possible / Permanence certains week-end
Envoyer lettre + CV à SICAREV Service RH - 197 rue de Charlieu 42300 Roanne ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

18 - GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail du sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.
✆ **06 88 12 72 11**

26 - Station d'Expérimentation Fruitière Drôme recrute ouvrier agricole tractoriste H/F. Niveau CAP/BEP avec exp 1 à 3 ans souhaitée pour appui tractoriste, encadrement équipe saisonniers, contrôle réseau irrigation, aide station de conditionnement. Permis B et certiphyto. Connaissance arbres à noyau serait un plus. CDD 6 mois mini – 1 693 Ð brut/mois. LM et CV à etoile@sefra.fr
✆ **04 75 60 73 40**

39 - Erntreprise de travaux agricoles secteur Dole Auxonne recherche chauffeur tracteur en CDI pour conduite épareuse, presse... Connaissance mécanique indispensable
✆ **06 85 40 05 69**

39 - Deux expl. agricoles même village cherchent salarié traite, soin des animaux, cdi tps plein
✆ **06 81 69 75 49**

74 - Recherche salarié agricole bovins lait pour saison d'alpage secteur Aravis - Traite, parc, surveillance des animaux.
✆ **06 09 99 79 95**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE
organise trois journées **«PORTES OUVERTES»**
LES JEUDI 13, VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 FÉVRIER
dans les élevages suivants

Earl LA CROIX DU CHATEAU	Joux la Ville	**06 25 01 26 67**
Gaec CADOUX Père et Fils	St André en Terre Plaine	**06 89 18 05 87**
Gaec de MARCILLY	Provency	**06 45 47 58 73**
Gaec PETIT	Merry la Vallée	**06 70 70 51 21**
MANDRON Laurent	Montillot	**06 87 15 54 66**
Scea RIOTTE SCHRAPFER	Angely	**06 08 06 61 66**

Sont proposés à la vente, des reproducteurs de 10-15 mois 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

MONTBÉLIARDE SÉLECTION
NATURELLEMENT RACÉE
Vous invite à son EXPO 2020
Mercredi 12 février / 10 h - 16 h
Juraparc - 39 LONS-LE-SAUNIER
Présentation de descendances

contact@comtoise-mls.com - Tél : 03 84 51 77 22

Les sociétés **BOUCHERON SAS** et **BSA SARL**
Tracteurs et Matériels agricoles
Recrutent pour les bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)
Mécaniciens agricoles (H/F)
Mécaniciens télescopiques (H/F)
Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron : Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr
JCB FENDT

89 - Domaine viticole CHERCHE employé polyvalent (H/F) pour travaux viticoles manuels et mécanisés, candidature à domaine. fillon@gmail.com (réf. 0603)
✆ **06 11 53 08 87**



SICAREV COOP
Nous recrutons en CDI, **pour une ferme sur le site de MIGENNE (89) un(e)**
Chauffeur bétaillère (H/F)
Vos missions :
Réaliser la collecte des animaux auprès de nos éleveurs adhérents sur les départements 89 et limitrophes à destination des abattoirs et centre d'allotement du groupe
Votre profil :
Vous êtes titulaire du permis PL ou SPL ; Fimo à jour ; carte conducteur
CDI à temps partiel / Salaire selon expérience / Poste à pourvoir dès que possible
Envoyer lettre + CV à SICAREV Service RH - 197 rue de Charlieu 42300 Roanne ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

Mariage

Rencontre

19 - H 60 ans célib ss enf bien phys valeurs morales éleveur limousin en GAEC renc femme âge en rapport milieu rural pouvant changer région pr partager relation sincère et durable.
✆ **07 81 85 97 27**
au nom de la terre merci

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49,** heures repas **ou 06 07 91 98 08.**

18 - Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Vends bons taureaux reproducteurs Charolais 2 ans, dociles, IND IBR, GS, type mixte et viande, - veaux reproducteurs 1 an. GAEC Guenot - Liernais (réf - 03VB1)
✆ **06 33 65 67 36 - 06 84 92 43 43**

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

38 - Cause retraite vends génisses Blond d'Aquitaine 1 ans - 2 ans - 3 ans - mâles 1 an.
✆ **06 75 82 31 08**

39 - Vends taureaux Limousin de 12-18-24 mois. 5 vaches Lim. pleines échographiées. Vds 14 Laitonne Salers bio, très calmes, origine Cantal. Livraison possible
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans - 15 mois - HBC TBO vel. facile - JM CUISSET - ST GERMAIN LESPINASSE
✆ **06 30 92 60 12**



42 - Prends en pension 25 à 30 bovins de fin Mars au 15 Novembre sur 30 ha avec 8 ha de culture d'été à pâturer, pâturage tournant. Abreuvement assuré et contact journalier avec éleveur. lot unique indem IBR / FCO, dérogation prise de sang IBR car zéro bovin avant entrée. Règlement mensuel de la pension.
✆ **07 60 16 19 55**

42 - Vends PH au lait 1er et 2eme veaux- Gaec CHOMARAT - Champdieu.
✆ **06 86 81 31 81**

42 - Vends vaches au lait PH CL UPRA (robot traite) + taureau rep. PH 15 mois
✆ **06 72 80 80 97 ou 06 80 00 25 66**

58 - Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

58 - Vends taureau HBC 6 ans, origine Benas 71, très doux, fils de Georges 5, IND. IBR. EARL Coudret (réf. 04VB1)
✆ **06 99 35 67 34**

58 - Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

58 - Vends taureaux limousins et charolais 2 ans et adultes, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (réf. 04VB2)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 040H)
✆ **06 37 43 86 56**

58 - Vends 1 taureau 2 ans, - 1 veau d'un an, HBC, IBR A. Pigoury Guillaume (réf. 0501)
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Vends reproducteurs 30 mois, 2 ans, 18 mois, type viande et mixte, prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf. 05VB1)
✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends reproducteurs Charolais 1 an et 2 ans, IND IBR et BVD, hivernés au pré. GAEC des Couthions - Luzy (réf. 050C)
✆ **06 25 12 46 13 - 06 34 19 08 39**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Elevage HBC, vend taureaux 1 et 2 ans dont certain origine IA, vêlage facile + 1 adulte. Emile Cédric - Tintury/Fertrêve (réf - 0602)
✆ **06 08 49 03 34**

58 - Vends reproducteurs Charolais 2 ans, HBC, TGS, IBR A. EARL Lordey Olivier - Luzy (réf. 06VB1)
✆ **03 86 30 09 25 - 06 23 85 87 54**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats Préporché (réf. 060C)
✆ **06 33 49 46 88**

69 - Vends 2 génisses Redhoslstein père Artico terme le 19/02 et 23/02 cause cessation CL Upra TGS
✆ **06 59 64 66 74**

71 - Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vends à mettre à la reproduction vaches, génisse, taureaux repro. 2 à 3 ans, charolais, HBC, Indemne IBR, G.S., Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause consanguinité, 1 tx 3 ans et 1 tx 2 ans, prix raisonnable.
✆ **06 13 66 20 12 ou 03 85 50 22 41 H.R.**

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans au prè, TGS, livraison. Chatillon J. -M.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends repro. ch. 15 mois, IA, First, Légo, Japon et Malakoff, 600 kg. Gaec de Dulphey, 71240 Mancey.
✆ **06 10 88 00 41**

CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / GARANTIE DÉCENNALE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL
Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

71 - EARL Limouzen vend mâles limousins, HBL, 18 mois à saillir, livraison.
✆ **06 86 83 84 64**

74 - Vends cause retraite vaches charol. suitée et taureau 5 ans HBC origi Micaud TGS.
✆ **06 83 07 05 77**

89 - Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot propose à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vends 8 chevrettes Chamoisées pleines - mises bas fevrier
✆ **06 37 46 20 72**

71 - Vends 12 chevrettes pleines, 5 chèvres pleines, mise bas fin février, cse surnombre.
✆ **06 23 64 30 01 ou 06 10 31 20 81**

Ovin

07 - Vends bélier BMC 4 ans cause consanguinité bon reproducteur bonne corpulence. Prix 110 euros
✆ **06 23 05 39 59**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

Chien

38 - Perdue le 17/01/2020 à Chasselay (38) une chienne de type berger malinois couleur fauve, pucée.
✆ **06 10 64 65 36**

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Bâtiment



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

Thomas TISSANDIER
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

LE BŒUF ETHIQUE

SAS au capital de 1.000,00 €
Siège social : FERME DE LIGNIERES,
Hameau de Lignières
21350 BEURIZOT
RCS DIJON 821 713 575

Par AGE en date du 20/12/19, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Louis-François HICTER demeurant au 4 rue de la Corderie 02590 SAVY, de sa fonction de Directeur général à compter du 09/10/19.

Pour avis.

AL210626494

AVIS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 287,20 euros par titre.

Il assure **un rendement total (y compris dividende) de 10,3%** par rapport au prix de référence du 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 31 janvier 2020 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2020 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL210626567

NOMINATION

LE TOIT BEAUNOIS

SARL unipersonelle
au capital de 10 400,00 €
RUE DU PAQUIER
21200 BLIGNY LES BEAUNE
422 249 334 RCS DIJON

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions de l'associé unique en date du 11 janvier 2020, HOLDING LAPIERRE, société par actions simplifiée au capital de 26 700 €, dont le siège social est à BELLENEUVE (21310), 7 l'Orée du Bois, 879 947 745 RCS DIJON, représentée par Monsieur Guillaume LAPIERRE, président a été nommée Président en remplacement de HOLDING MALGAT, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 €, dont le siège social est à BLIGNY LES BEAUNE (21200), rue du Paquier, 495 158 768 RCS DIJON, représentée par Monsieur Patrick MALGAT, gérant.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL210626467

TRANSFERT DE SIÈGE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : SCI DE L'AVENIR

Sigle : SCI DE L'AVENIR

Forme : SCI

Capital social : 10 000 euros

Siège social : 22 grande Rue 89230 Rouvray

811 380 419 RCS Tribunal de commerce de Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2020, les associés ont décidé, à compter du 10 janvier 2020, de tranférer le siège social à 16 ruelle du Carron, 21160 Marsannay la Côte.

Objet : acquisition, gestion, administration, location de biens immobiliers,

Durée : 99 ans.

Radiation du RCS de Tribunal de commerce de Auxerre et immatriculation au RCS de Dijon.

AL210626529

SCI DU PRIEURE DE PLUVIER

L'AGE de la société SCI DU PRIEURE DE PLUVIER, SCI au capital de 100€, 18 rue Palais Grillet, 69002 Lyon, 815 358 155 RCS Lyon a décidé, le 16/01/2020, de transférer le siège social de la société au 52 rue de la République, 21000, Dijon. Objet : acquisition et location d'immeubles. Durée : 99 ans. Gérance : Mme CHARLIER Emmanuelle, 3 rue Philippe Pot, 21000 Dijon. La société sera radiée du RCS de Lyon et réimmatriculée au RCS de Dijon

AL210626553

LES SOURCES DE NABEJJ

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suivant décision prise en Assemblée Générale le 12 juin 2019, la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : LES SOURCES DE NABEJJ

Durée : 99 ans

Objet : acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous biens immobiliers

Capital social : 1000,00 €

Apports en numéraire : 100 ,00 €

Immatriculation : 482 950 847 RCS DIJON

Gérant : Jean DESSERPRY, demeurant à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 6 rue Nicolas Rolin.

Cession de parts : clause d'agrément sauf entre associés, ascendants et descendants

A modifié ses statuts comme suit :

Ancien siège social : CHEVANNAY (21540),

Nouveau siège social : CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 6 rue Nicolas Rolin

Pour avis et mention

Romain BRUCHON

AL210626554

SCI A2L

SCI au capital de 2.000€. Siège social : 13 avenue Albert Premier 21000 DIJON. RCS 803 813 229 DIJON.

L'AGE du 31/01/2020 a décidé de transférer le siège social au 7 passage des tulipes 21700 NUITS ST GEORGES. Mention au RCS de DIJON.

AL210626557

SCI A2L

SCI au capital de 2.000€. Siège social : 13 avenue Albert Premier 21000 DIJON. RCS 803 813 229 DIJON.

L'AGE du 31/01/2020 a décidé de transférer le siège social au 7 passage des tulipes 21700 NUITS ST GEORGES. Mention au RCS de DIJON.

AL210626562

SJ CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 K Rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
837 925 072 RCS DIJON

La collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) - 14 K Rue Pierre de Coubertin à DIJON (21000) - 5 Rue de Gray et ce, à compter du 10 janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL210626563

MODIFICATION DE CAPITAL

ANTHROPI

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros porté à 70 000 euros Siège social : 9 11 rue du Clos du Parc 21220 BROINDON 833 685 480 RCS DIJON Du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 décembre 2019, Du certificat délivré le 20 décembre 2019 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, Du procès verbal des décisions du Président du 20 décembre 2019 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 50 000 euros par émission de 500 actions nouvelles de numéraire, et porté de 20 000 euros à 70 000 euros. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante dix mille euros (70 000 euros) POUR AVIS Le Président

AL210626521

CHEMINEES ET POELES M DISCOUNT

E.U.R.L. au capital de 2 000,00 Euros Siège social : 5 Chemin de la Croix Brunot 21610 FONTAINE FRANCAISE R.C.S : 532 927 704 (2011 B 620) AVIS DE PUBLICITE Aux termes d'une décision de l'associée unique du 30/08/2019, il résulte que : le capital social de la société a été augmenté d'une somme de 88 000,00€, pour être porté de 2 000,00€ à 90 000,00€, par compensation de créance. Ancienne mention Capital : 2 000,00 euros Nouvelle mention Capital : 90 000,00 euros Mention sera faite au RCS : DIJON Pour avis.

AL210626535

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/02/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXONNE: Terre - Zone A du PLU

25 a 20 ca - La rente molle: ZV-108

BURE-LES-TEMPLIERS: Bois - Zone RNU

10 ha 44 a 60 ca - Derriere les conets: F-123-124-125-128-129-138 - Derriere somatre: E-344 - Dessus des avenots: D-78 - En prairon: F-363-365-366 - La combe herbelot: F-116 - Sur la fortelle: F-469

RECEY-SUR-OURCE: Bois - Zone RNU

53 a 90 ca - Creux de vaulemain: E-238-239

NICEY: Terre, bois - RNU - Objectif : Priorité sera donnée à un projet de restructuration foncière.

69 a 54 ca - Vignes du val marmoy: ZL-105-106-107-108-109

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose **de louer** les biens fonciers suivants :

AUXONNE : Terre – Zone A du PLU

1 ha 12 a 70 ca - 'La rente molle': ZV- 112

PULIGNY-MONTRACHET: Vigne en AOC Puligny Montrachet - Fonds loué. Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier

30 a 20 ca - Les enseigneres: AI-132[59]-133[59]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/02/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210626566

SCP «Constant JOUFFROY - Nicolas JOUFFROY - Arielle BONNOTTE - Sébastien MIGNEREY, Notaires Associés»
43 rue Devosge à DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sébastien MIGNEREY, notaire à Dijon, le 29 janvier 2020, Monsieur Julien Thomas Patrick JULIEN, technicien spécialisé, et Madame Stéphanie Marie-France Yvette GOBERT, négociatrice en immobilier, son épouse, demeurant à GEMEAUX (21120), 35 Rue de Glapigny, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON (21000), 43 Rue Devosge, au siège de la Société Civile Professionnelle «Constant JOUFFROY, Nicolas JOUFFROY, Arielle BONNOTTE, Sébastien MIGNEREY», où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance de DIJON.

Pour Avis

S. MIGNEREY

AL210626540

SCEA DE CHASSAIGNE

L'Associé unique de la société SCEA DE CHASSAIGNE, SCEA au capital de 670 000€, Moulin de Quatre Sous, 21390 Précy-sous-Thil, 393 230 925 RCS Dijon a décidé, le 30/12/2019, de réduire le capital de la société par rachat-annulation de 470000 parts sociales. Le capital est désormais de 200 000€. Mention au RCS de Dijon

AL210626555

RECTIFICATIF

EURL BRULEY

En complément de l'annonce n°AL215224493 du 27/12/2019 : EURL BRULEY, 453 359 283 RCS DIJON décision du 30/11/2019 : changement de dénomination en BRULEY. Pour avis

AL210626493

MODIFICATION DE STATUTS

DESVIGNES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 350.000 euros
porté à 1.531.250 Euros
Siège social : 6 8 rue Caumont Bréon
21700 NUITS SAINT GEORGES
808 122 832 R.C.S. DIJON

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2019, il a été décidé : 1 une augmentation de capital social de 1.181.250 euros, pour le porter de la somme de 350.000 euros à la somme de 1.531.250 euros, par élévation du montant nominal de chaque action de 16 euros à 70 euros et par incorporation de réserves. 2 de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire la société SFC AUDIT sis 18 avenue Félix Faure à LYON (69007), en remplacement la société SFC FIDUCIAIRE CENTREX, non renouvelée et de ne pas procéder au renouvelement du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, ni à son remplacement. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence

AL210626525

ARNAUD ENTE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 564 520 euros
Siège social
12 Rue de Mazeray - 21190 MEURSAULT
851 258 293 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 2 décembre 2019, il a été décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de 150 480 euros, pour le porter de 564 520 euros à 715 000 euros, par apports en numéraire ; - de nommer en qualité de cogérants pour une durée indéterminée, en adjonction du mandat de M. Arnaud ENTE qui se poursuit : M. Pierre ENTE et Mme Marie-Odile ENTE, demeurant tous deux 12 Rue de Mazeray - 21190 MEURSAULT, et ce, à compter du 2 décembre 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL210626527

ERINVEST

SARL - Au capital de 3 000 euros - Siège social : 2 Rue Jacques Daguerre 21300 CHENOVE - RCS DIJON 812 614 998, l'AGE du 01.10.2019 a décidé la transformation en SAS à compter du 01.10.2019, sans création d'un être moral nouveau, a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 3 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions à un tiers doit être autorisée par la Société. Guillaume ESTIVALET, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société., Sous la forme de SAS la Société est dirigée par Guillaume ESTIVALET -Président - demeurant 6 place des 3 Saffres 21121 FONTAINE LES DIJON - Pour avis - Le Président

AL210626536

D-R-H

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 Rue Jeanne Barret - Bâtiment G - 21000 DIJON
484 393 632 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 31 décembre 2019, l'assemblée générale a transféré le siège social du 8 Rue Jeanne Barret - Bâtiment G, 21000 DIJON au 10 C Rue Paul Verlaine - 21000 DIJON à compter du 1er janvier 2020, a modifié en conséquence l'article 4 des statuts et a nommé Madame Sonia BARIAN née LAZARIC, demeurant 2 B Ruelle Derrière les Meix - 21250 BONNENCONTRE, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020, en remplacement de Monsieur Richard BARIAN, démissionnaire.

Cet avis annule et remplace l'avis publié dans le même journal le 2 août 2019.

Pour avis.

La Gérance

AL210626545

TRANSMONTAGNE TAXIBUS

SARL au capital de 100.000 €
Siège social : 22 Rue du Vieux Château
21540 SOMBERNON
528 220 817 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique du 8 JANVIER 2020 la dénomination sociale a été remplacée par la suivante : TAXIBUS TTB.

AL210626546

CVC CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social :
5 Route de l'Ancienne Nationale - 21640 VOUGEOT
821 122 330 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a :

. décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou vitivinicoles ; - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage, d'intermédiaire en transactions immobilières, la réalisation de tous types d'expertises ainsi que d'une manière générale toutes activités d'ingénierie, études techniques, conseils et consulting, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

. décidé de transférer le siège social du 5 Route de l'Ancienne Nationale - 21640 VOUGEOT au 30 Rue Eugène Spuller - 21200 BEAUNE et ce, à compter du 15 novembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

AL210626552

HOTEL LE MONTRACHET

S.A.S. au capital de 304.920 €
Place du Pasquier de la Fontaine - 22190 PULIGNY MONTRACHET
321 747 792 RCS DIJON

Suivant acte en date du 29/1/2020, il a été décidé de nommer en qualité de président BERRI ARTOIS, SARL au capital de 14.798 €, 91, avenue Jean Baptiste Clément 92100 BOULOGNE BILLANCOURT 443 912 449 RCS NANTERRE, en remplacement de Monsieur Jean- Pierre FARAUT.

Suivant acte en date du 30/1/2020, il a été décidé d'augmenter le capital.

Le capital social a été fixé à 357.786 € divisé en 5.421 actions de 66 € chacune.

Pour avis.

AL210626559

FUSION

DORAS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 001 980 €
6 rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE
015 851 793 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 2 septembre 2019 avec la société ETS ROGER CLEAU, société absorbée, SAS au capital de 728 500 euros, dont le siège social est situé Zone d'activités commerciales Le Champ Pacaud – route d'Autun 71640 DRACY-LE-FORT, immatriculée sous le numéro 727 320 012 RCS CHALON-SUR-SAONE, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC le 4 décembre 2019. Conformément à l'article L.236-11 du Code de Commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par les associés de la société absorbante. Aucune opposition n'a été formulée dans les délais légaux, la fusion a donc pris effet le 4 janvier 2020.

La société DORAS, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société ETS ROGER CLEAU depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la société ETS ROGER CLEAU a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour Avis

AL210626542

DORAS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 8 001 980 €
6 rue Antoine Becquerel - 21300 CHENOVE
015 851 793 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 2 septembre 2019 avec la société CLAUDE MATERIAUX, société absorbée, SAS au capital de 150 000 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale n°22 route Départementale 606 - 89270 ARCY SUR CURE, immatriculée sous le numéro 340 321 132 RCS AUXERRE, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC le 4 décembre 2019. Conformément à l'article L.236-11 du Code de Commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par les associés de la société absorbante. Aucune opposition n'a été formulée dans les délais légaux, la fusion a donc pris effet le 4 janvier 2020.

La société DORAS, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société CLAUDE MATERIAUX depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la société CLAUDE MATERIAUX a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour Avis

AL210626543

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEV DOMAINE HUMBERT

Société civile au capital de 328 230,00 €
Siège social
Rue de Planteligone
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
342 276 441 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2019, la collectivité extraordinaire des associés a nommé M. Pierre-Yves HUMBERT demeurant à GEVREY-CHAMBERTIN (Côte d'Or), 3 Rue des Noirets, gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 23 décembre 2019.

Pour avis, la gérance.

AL210625115

SARL EGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 4.000 euros
Siège social
6 Place Jacques Prévert
21000 DIJON
819 685 314 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2019, Monsieur Hakan OKAY, 2 allée de Beauce 21000 DIJON, a été nommé Gérant, en remplacement de Monsieur Hatal HALID, 5 allée d'Ajaccio 21000 DIJON démissionnaire. Mention au RCS de DIJON.

AL210625401

LOCATION - GERANCE

Avis de mise en location gérance

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2020 :

- M.Steven BIENVENU, dmt 4 rue Jean Baptiste Lallemand à DIJON (21000) a donné en location-gérance à Mme RODRIGUES-NOEL Claire, conductrice de taxi, dmt à PERRIGNY-LES-DIJON (21160) - 19 D rue du Vignery, un fonds d'artisanat de taxi dont l'autorisation de stationnement N°1 est situé sur la commune de Dijon pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction à compter du 01/02/2020.

- L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire-gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion.

AL210626421

EARL DE LA TOUR

L'AGE du 29/11/19 de la société EARL DE LA TOUR, au capital de 7 500 €, ayant son siège social 6 rue Croix Martin 21460 VIEUX CHATEAU, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°819 643 685, a pris acte de la démission des fonctions de cogérant de M. Jean-Baptiste TARTERET, à compter du 01/12/19, et n'a pas procédé à son remplacement.

AL210626509

DISSOLUTION LIQUIDATION

DMACTIV

SARL EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
19 ALLEE DES ERABLES
21560 COUTERNON
SIEGE DE LIQUIDATION :
19 ALLEE DES ERABLES
21560 COUTERNON
789 953 460 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2019, l'associé unique, liquidateur de la société, après avoir établi le compte définitif de liquidation, a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur.

AL210626370

GALA

SARL en liquidation
au capital de 20 000 €
Siège : 37 rue de l'Eglise
21610 FONTAINE FRANCAISE
788 444 792 RCS DIJON

L'AGE réunie le 30/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au siège social, siège de la liquidation. Monsieur Dominique VALLUET, demeurant 37 rue de l'Eglise 21610 FONTAINE FRANCAISE, a été nommé liquidateur. Le dépôt des actes relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de DIJON. Pour avis, le liquidateur.

AL210626517

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE E.M.K.

Société civile Immobilière
au capital de 42 685,72 euros
Siège social :
19 rue Colson
21000 DIJON
389 367 483 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2020, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 02/01/2020, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions légales et statutaires, pour cause de cessation d'activité. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Daniel FLAMMARION, demeurant 1 ter rue du Vidourle à AIGUES-MORTES (30220) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à AIGUES-MORTES (30220), 1 ter rue du Vidourle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis - Le liquidateur.

AL210626538

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE E.M.K.

**Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 42 685,72 euros
Siège social : 19 rue Colson
21000 DIJON
Siège de liquidation :
1 ter rue du Vidourle -
30220 AIGUES-MORTES
389 367 483 RCS DIJON**

Suivant délibération en date du 21/01/2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation au 03/01/2020, a donné quitus à M. Daniel FLAMMARION, liquidateur, demeurant 1 ter rue du Vidourle -AIGUES-MORTES (30220) de sa gestion, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL210626539

LES PRES DU CHATEAU

L'AGE du 01/12/219 de la SCI LES PRES DU CHATEAU, capital de 1 000euros, 67, Route de Dijon 21910 SAULON LA RUE, RCS DIJON 507928315, a décidé la dissolution de la Société à la même date. Lionnel PETITCOLAS a été nommé liquidateur et le siège de la liquidation a été fixé à son domicile 34, Rue Pasteur 21000 DIJON. RCS DIJON

AL210626560

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 9 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

DEVOSGE49

Objet social : la propriété, la gestion, l'administration et la disposition, de tous immeubles ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis, qui pourront être pris à bail par elle.

Siège social : 28 Boulevard Pascal, 21 000 DIJON

Capital social variable de 1.000 euros, au capital minimum de 100 euros.

Gérant-associé: M. Damien MICHEL demeurant 28 boulevard Pascal, 21 000 DIJON

Gérant- associé: Me Marie-Anne MICHEL demeurant 28 boulevard Pascal, 21 000 DIJON

Associé: Mlle Emma MICHEL demeurant 28 boulevard Pascal, 21 000 DIJON

Associé: Mlle Margaux MICHEL demeurant 28 boulevard Pascal, 21 000 DIJON

Agrément des cessions de parts: agrément préalable à la collectivité des associés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL210626454

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/01/2020, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes. Dénomination sociale : LESLEROH, Capital : 1 000 euros. Siège social : 8B rue de la forêt - LONGCHAMP (21100), Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l' attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble I La mise à disposition de ses associés I La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société.. Durée : 99 ans. Gérance : Eric et Isabelle VERNET, demeurant à 8B rue de la forêt - LONGCHAMP (21100), gérants statutaire de la société pour une durée non limitée, immatriculation au RCS Dijon. La gérance, Eric et Isabelle VERNET.

AL210626508

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/01/2020, il a été constitué une SASU se nommant CONCEPT FACADE Objet social : Ravalement de façades, isolation extérieur, traitement de toiture et peinture, rénovation intérieure et extérieure Siège social : 2 rue Gustave Eiffel 21160 Marsannay La Côte Capital : 500 € Durée : 99 ans Président : Mr ULUCINAR Cyril demeurant 2 rue gustave eiffel 21160 Marsannay La Côte élu pour une durée indéterminée. Avis RCS de Dijon

AL210626510

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 25/01/2020, constitution SARL dénommée: CK6 COURTAGE K6. Siège: 13 rue de la Paix 21150 VENAREY LES LAUMES. Capital: 1000€. Objet: Courtage d'assurances, conseil en protection sociale, conseil en stratégie de rémunération, ingénierie financière, gestion de portefeuilles, assistance et conseils aux entreprises, gestion de patrimoine. Gérance: M. Richard CERTAIN, 13 rue de la Paix 21150 VENAREY LES LAUMES. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL210626514

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

**DU PARC
CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret
21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à FONTAINE-LES-DIJON du 21/01/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dénommée BRIOT CONSEIL & EXPERTISE, dont le siège social est situé 86, rue du Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la mise en valeur par exploitation, location et construction, le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines, notamment de la stratégie d'entreprise, de la finance, de l'organisation, du management, de la gestion commerciale, administrative, technique ou industrielle, de l'acquisition immobilière, en faveur de toute personne physique, française ou non et de toute personne morale ou entité, ayant ou non la personnalité juridique, française ou non, créée ou à créer. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. M. Emmanuel BRIOT, demeurant 86, rue du Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, est nommé en qualité de Président, ce sans limitation de durée.

AL210626520

**SCP « B.MUGNERET-
T. LAUREAU-M.PÉRON
O.BERTHAUT & J.H. NÉNERT»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier
DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 27 janvier 2020 a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE DOUBLE V

Siège social : 5 Route de Troyes – 21121 DAIX

Durée : 99 ans

Objet : en France et à l'Etranger toute activité de restauration, bar, traiteur sur place ou à domicile, vente en détail de vins et d'alcool, toute activité d'enseignement de la cuisine et des arts de la table, toute activité de formation, de conseil.

Capital social : 1.000 €

Apports en numéraire : 1.000 €

Président : Mme Chloé WINKELMANN demeurant à DAIX (21121), 7 rue Jean Laillet

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clauses restreignant la libre disposition des actions : les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, cessions d'actions soumises à agrément

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

B.MUGNERET

AL210626522

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 24 janvier 2020 il a été constitué une Société à responsabilité limitée

Dénomination : QUINSON WINE DISTRIBUTION

Capital : 12 000 euros

Siège social : 18 rue du Faubourg Saint Jacques 21 200 BEAUNE

Objet : Négoce de vins, alcools et spiritueux - achat de raisin à des vignerons et vinification de celui-ci - achat, élevage et vente de vins en vrac ou en bouteilles (négociant vinificateur), achat de vin, mouts et raisins, transformation et commerce de vin achat revente de produits agro-alimentaires.

Durée : 99 années

Gérance : Monsieur Arnaud QUINSON 16 rue du Faubourg Saint Jacques 21200 BEAUNE

Immatriculation : au RCS de DIJON

Pour avis.

AL210626526

AVIS DE CONSTITUTION

Pas acte SSP du 23/01/2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CARBONEXT Siège : 3 Rue du Moulin, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX Durée : 99 ans Capital : 8 000 euros Objet : Bureau d'études techniques dans le bâtiment Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Jean Baptiste FERRAUD, demeurant 3 Rue du Moulin , 21380 MESSIGNY ET VANTOUX Immatriculation au RCS de DIJON.

AL210626532

ROUSSEYAN

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
29 avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 03/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : ROUSSEYAN Siège social : 29 avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Madame Marianne ROUSSEY demeurant 29, avenue de l'Aigue 21200 BEAUNE Monsieur Didier ROUSSEY demeurant 29, avenue de l'Aigue 21200 BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL210626534

LA TABLE DE NINIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 Rue des Jardins
21530 ROUVRAY**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUVRAY (21530) du 30 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LA TABLE DE NINIE

Siège social : 10 Rue des Jardins, 21530 ROUVRAY

Objet social : Traiteur – Petite restauration - Salon de thé

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Virginie, Fernande, Christiane POISSON

Née le 14 mai 1977 à Semur en Auxois

Demeurant : 17 Place de l'Eglise 21530 ROUVRAY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL210626541

GAEC DES 2 R

**Société civile
Siège social :
6 Voie de Châtillon
21400 VANNAIRE**

AVIS DE CONSTITUTION (Décret n° 80.720 du 15 Décembre 1980)

DENOMINATION SOCIALE : GAEC DES 2 R

SIEGE SOCIAL : 6 Voie de Châtillon – 21400 VANNAIRE

DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 06/12/2019

N° D'AGREMENT : 1 351

Ledit GAEC sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de **DIJON**.

Pour avis et mention

AL210626544

**SCP Pascal MASSIP
David BELOU –
Véronique VARLET
Guillaume LORISSON –
Charles-Alban PRIEUR - Notaires
1 place de l'Europe 21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LORISSON, le 31 janvier 2020 a été constitué pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, le Groupement Foncier Agricole dénommé «GFA BOURGOGNE ALTITUDE» au capital de 1000 Euros, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet : la propriété, administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole. Siège : NANTOUX (21190), 23 Rue de la Gare. M. Boris CHAMPY (dt 10 Route de Seurre 21200 BEAUNE) a été nommé gérant. Les statuts prévoient l'agrément de toutes cessions de parts par une décision extraordinaire soit par le gérant s'il en a reçu le mandat ou l'autorisation.

Me LORISSON, Notaire

AL210626549

**SCP Pascal MASSIP
David BELOU –
Véronique VARLET
Guillaume LORISSON –
Charles-Alban PRIEUR - Notaires
1 place de l'Europe 21000 DIJON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LORISSON, le 31 janvier 2020 a été constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, la société civile dénommée «SCEA DOMAINE BORIS CHAMPY » au capital de 15000 Euros, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles ou agricoles, soit directement, soit indirectement. Siège : NANTOUX (21190), 23 Rue de la Gare. M. Boris CHAMPY (dt 10 Route de Seurre 21200 BEAUNE) a été nommé gérant. Les parts sont librement cessibles entre associés. Les autres cessions ne peuvent intervenir qu'après l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Me LORISSON, Notaire

AL210626550

HELO COIFF

Avis de constitution du 31/01/2020 : HELO COIFF, SARL, au capital de 4 000 euros, siège social : 2 Route de Chevigny 21800 SENNECEY-LES-DIJON, objet social : réalisation de prestations de coiffure mixte en salon et vente de tous produits, accessoires rattachés à l'activité et tous produits de bien-être qui leur sont associés, quelle que soit la forme de mise à disposition ; achat, vente en gros, demi-gros, détail, de tous produits, petits matériels, et mobilier se rapportant à l'activité de salon de coiffure, d'esthétique et d'onglerie ; développement et vente de concept de vente en rapport avec des salons de coiffure, d'esthétique et d'onglerie ; importation et exportation de tous produits, petits matériels et mobiliers, se rapportant à l'activité de salon de coiffure, d'esthétique et d'onglerie, durée : 99 ans, gérance : Mme Héloïse GUERET (45 Bis Route Nationale 21560 ARC-SUR-TILLE), Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL210626551

BRET BREMENS | AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON Avis est donné de la constitution de la société PIFF Forme : Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, le décret numéro 78 704 du 3 Juillet 1978. Objet : l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles ou fractions d'immeubles quelle que soit leur destination dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport, construction, ou toute autre forme juridique quelconque, l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tout immeuble quelle que soit sa destination Siège : Rond Point de la Nation 21000 Dijon Durée : 99 années Capital : 1.000 euros Gérance : M. Florian FATET demeurant 22 rue Georges Bizet 21000 Dijon et M. Pierre OCHALA demeurant 11 Rue Chante Pie 21240 Talant RCS : Dijon La gérance

AL210626565

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :

Suite au décès survenu à NEVERS (58000) le 6 octobre 2019 de Madame Josette Adèle MOREL-MASSON, célibataire, née à NEVERS (58000) le 26 avril 1927, demeurant à NEVERS (5800) 50 rue de Vauzelles, Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS, est chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.

Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.

Pour avis.

AL580626548

➜ NOMINATION

SUMIRIKO INDUSTRY FRANCE SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 4.000.000 €
Siège social : Usine des Caillots
58300 DECIZE
518 482 013 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 17 décembre 2019, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur général : M. Marc RITZENTHALER, domicilié 105 Lot Les Rouaux 88000 Dogneville, à compter du 1er janvier 2020 en remplacement de M. Ednei AVEDIS CORREA, démissionnaire à compter du 31 janvier 2020.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL580626535

SUMIRIKO RUBBER COMPOUNDING FRANCE SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 12.998.780 €
Siège social :
Usine des Caillots
58300 DECIZE
322 804 931 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 17 décembre 2019, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur général : M. Marc RITZENTHALER, domicilié 105 Lot Les Rouaux 88000 Dogneville, à compter du 1er janvier 2020 en remplacement de M. Ednei AVEDIS CORREA, démissionnaire à compter du 31 janvier 2020.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

AL580626536

STEPH CHARPENTE

**Société par actions simplifiée
au capital social de 2 000 Euros
Siège social
47 Bis, rue de l'Usine
58130 GUERIGNY
R.C.S. NEVERS 832 626 907**

Le 29.01.2020, l'Assemblée générale a nommé Président M. Stéphane MILLIEN demeurant 3, route de Bizy 58130 GUERIGNY en remplacement de M. Stéphane DESNAULT avec effet au 01.02.2020.

Pour avis.

AL580626539

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BATI MOSAIQUE

SARL au capital de 4.000€. Siège social : 15 IMP EMILE BERTHELOT, 58000 NEVERS. RCS 790 137 772 NEVERS.

L'AGE du 01/07/2019 a décidé de transférer le siège social au 15 rue d'Enghien, 92700 COLOMBES. Radiation du RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de NANTERRE.

AL580626555

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

RACINES HOTELS II

**SAS au capital de 2.575.000 €
Siège social :
Quai de Médine
58000 NEVERS
RCS NEVERS 834 294 126**

Par AGE du 21/11/2019 et décisions du Président du 10/01/2020 le capital a été augmenté de 96.000 € pour être porté à 2.671.000 €, Art. 6 et 7 statuts modifiés. RCS NEVERS

AL580626533

➜ CONVOCATION

AVIS

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de : Puisaye Nohain Forterre, Haut Morvan, Tannay, Varzy, Vaux d'Yonne et Moulins Engilbert sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 21 février 2020, à 10h00, site de gestion Groupama, 4 Esplanade Walter Benjamin 58000 Nevers à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant). Pour le cas où l'assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis des sociétaires, ceux-ci sont avisés qu'ils seront convoqués à l'assemblée générale ordinaire de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

AL580625723

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr
A la requête de la SELARL JSA,
mandataire judiciaire,
dont le siège est fixé
20 avenue de l'Europe,
78000 VERSAILLES**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice
à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,**

LE MARDI 17 MARS 2020 à 10h30

COMMUNE DE FOURCHAMBAULT (Nièvre)

LOT UNIQUE

Une maison à usage d'habitation et de commerce située 71 et 73 rue du 4 septembre d'habitation comprenant :

-Au rez-de-chaussée : 3 pièces

- A l'étage : 4 pièces et débarras

Grenier et mansardes au-dessus

Cave et remises

L'ensemble cadastré Section A numéro 148 lieudit «rue du 4 septembre» pour 8 ares et 86 centiares.

Sur la mise à prix de : CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 03/02/2020. Me Olivier LEVOIR

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR, 10 rue Saint Martin, 58000 NEVERS. Tél : 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.

VISITE du bien prévue le 27 février 2020 à 10h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL580626557

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DU PLESSIS

**Le Plessis - 58230 OUROUX EN MORVAN
Au capital de 201 825 euros
RCS Nevers N°328.726.047**

Par effet d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 8/01/2020, ont été prises les résolutions suivantes :

Transformation du GAEC en SCEA prenant effet le 31/12/2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : SCEA DU PLESSIS

SIEGE SOCIAL : Le Plessis - 58230 OUROUX EN MORVAN

GERANTS : M. MACHECOURT Bernard et Nicolas et Mme MACHECOURT Amélie, demeurant Le Plessis - 58230 OUROUX EN MORVAN

CAPITAL SOCIAL : 201 825 euros divisé en 13 455 parts de 15 euros représentatives de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance

AL580626485

GAEC DE NANTON

**Nanton - 58270 Saint Sulpice
Au capital de 394 000 euros
RCS Nevers - 819 314 055**

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2019, ont été prises les résolutions suivantes :

- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 31 décembre 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL de NANTON

SIEGE SOCIAL : Nanton - 58270 Saint Sulpice

GERANTS : M.COMPOT Benoît demeurant Manges - 58270 Anlezy et Madame COMPOT Chantal demeurant à Nanton - 58270 Saint Sulpice

CAPITAL SOCIAL : 394 000 euros divisé en 3 940 parts représentatives de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

AGREMENT : Toute cession de parts entre associés est libre lorsque le GAEC comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession de parts, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés.

IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL580626534

P'TIGUI'ZMO

**Société civile immobilière
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 Route des Carrières
Villeprevoir
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 533 709 622**

TRANSFORMATION DE SOCIETE

Suivant délibération en date du 1er Janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège social, son objet social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 3 000 euros, divisé en 30 parts sociales de 100 euros chacune.

Mademoiselle Frédérique GUILLAUMOT et Monsieur Arnaud GUILLAUMOT, co-gérants et associés, poursuivent leurs fonctions dans le cadre de la société à responsabilité limitée.

Modification sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis

AL580626538

GAEC DE L'ARMANCE ET VAUBAN

**Ferme d'Armance et Vauban 58190 Bazoches
Au capital de 144 480 €
RCS Nevers – N°314.820.689**

Par acte SSP du 31/12/2019, ont été prises les résolutions suivantes :

- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 31 décembre 2019 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : EARL de L'ARMANCE ET VAUBAN

Siège : Ferme d'Armance et Vauban - 58190 Bazoches

Associés : Chantal SAUTEREL, Patrick SAUTEREL et Stéphane SAUTEREL

Gérant : Stéphane SAUTEREL demeurant au Domaine de Vauban – 58190 BAZOCHES

Capital social : 144 480 € divisé en 9 632 parts de 15 € représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ARLEUF: ZONE RNU

3 ha 11 a 65 ca - Champs parnot: E-562 - Les vernottes: E-1145 - Sainsue: E-1159-1161

Cmne de CORANCY: ZONE RNU

78 a 30 ca - Grand sernay: B-595 - Les chevannes: B-821

Et par extension, Cmne de CHAUMARD: ZONE RNU

64 a 75 ca - La fayette: C-831-835

Cmne de TRONSANGES: ZONE N

1 ha 45 a 50 ca - Champ dupuis: XE-63 - Les vaux yons: XE-97

Et, par extension, Cmne de GERMIGNY-SUR-LOIRE: ZONE N

17 a 04 ca - Les coteaux: ZA-18-24

Cmne de MONTARON: ZONE N

13 ha 07 a 20 ca - Le rape: C-654[507] - Les champs de chevres: C-503-712[501]

Cmne de NEUVY-SUR-LOIRE: ZONE N

Biens loués sur partie

3 ha 57 a 36 ca - Le bois vert: ZK-61(*) - Les fenines: AA-69[155]

Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY: ZONES A et N

Avec bâtiments exploitation

125 ha 09 a 24 ca - Champ jeannot: BK-6-10-103[6] - Champ pinot: BK-97(*) - Champ robert: BD-24-25-26-27(*) - Champs marion: BK-12-16-17-18-19-20-21-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-113[31] - Cherault: BE-50-112(*) - De saint firmin: BE-109-117 - La noue: BI-1(*)-3 - Le pre du fourneau: AO-284[262] - Les baumes: BI-31-32-33-34-35 - Les briots: AX-93[7]-104[81]-120[105] - Les carriaux: AW-51[21] - Les passous: AB-241-242-243-244 - Les petits buissons: BI-30 - Les petits dessierts: BD-18-19-20-21-22-23-64[20] - Les queudras: BK-1 - Pre brigny: AE-1-3-4-5-6-7 - Pre du chene: BC-54(*) - Pre moyau: BC-57(*) - Pre poujard: AX-42

Et, par extension, Cmne de SAINT-FIRMIN: ZONES A et N

10 ha 35 a 66 ca - Champ des comes: A-115-119-120-121-126-127-128-129-130-131 - Champ des grandes commes: C-311 - Le champ griviot: B-101-105-107

Cmne de SAINT-FIRMIN: ZONE N

Biens loués sur partie

16 ha 22 a 85 ca - Bois de la faye: B-417-451 - Champ des chaumes: B-461 - Champ des commes barbe: B-485-487 - Champ des grandes commes: C-317-323-344 - Champ du corbera: B-476 - Champs du pont: C-354-356-358-359-360-361-422[358] - Le bois bouro: B-319 - Les petits pres: C-181-184 - Les pres du moulin: C-400 - Les queudrees: B-489-490-493-495-496-497-498-503 - Vignes de chaumont: C-31-34-35-36-38-61-65-66-69-74

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER: ZONE N

Biens loués sur la totalité

1 ha 74 a 80 ca - Vignes des loges: B-301-302-307

biens à louer par bail SAFER

Cmne de BICHES(58) ZONE RNU

25 ha 85 a 00 ca - 'Champ derriere': ZO-52 - 'Les genets': ZB- 2 - 'Ouche onichot': ZC- 4- 6- 8 - 'Pre dessous': ZO- 43

Cmne de BICHES(58) ZONE RNU

72 a 40 ca - 'Ouche onichot': ZC- 5- 7

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24/02/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL580626552

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL580626533

SONIMETAL

SAS au capital de 381.22 €
SIEGE SOCIAL :
Les Glénons, 58260 LA MACHINE
348 910 696 RCS NEVERS

L'AGO du 27/06/2019 a décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant de la société EXAGONE et de Arnaud ROUGAGNOU, et de ne pas les remplacer.

AL580626549

CESSION

Maître Aurélie POUVIAUD,
Notaire à Fours (Nièvre),
13 Route de Decize

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Aurélie POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), le 17/01/2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 27/01/2020, dossier 2020 2141 réf.2020N00054, la SARL LA CHOPE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 449870872, a vendu à M. Salah OUNAÏES, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, son fonds de commerce de bar-restaurant, brasserie, plats à emporter, exploité à DECIZE (58300), 20 Rte de Champvert. Cette vente a été consentie au prix de QUINZE MILLE EUROS (15.000,00euros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), 13 Route de Decize, où domicile a été élu à cet effet, dans les formes légales dans les dix jours de la publication de la présente cession au BODACC.

Pour avis et mention, Me POUVIAUD.

AL580626551

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA TURPIN

47 Route des Feuillats - Saint Maurice
58300 DECIZE
Au capital social de 179 500 euros
RCS Nevers - N°529 493 751

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er janvier 2020, il a été procédé à la nomination d'un cogérant, Monsieur Nicolas TURPIN - 78 Route de Moulins - Bat 4 - Appt 112 - 58300 Decize. Mention sera faite au RCS : Nevers.
Pour avis, la gérance

AL580626531

SCEA MANO VIGNERONS

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : LES RAMONATES –
58150 TRACY SUR LOIRE
RCS NEVERS n° 878 758 424

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2020, M. Matthieu MAUDRY, demeurant DOMAINE DE MALATAVERNE – 45, route Nationale 7 – 58150 TRACY SUR LOIRE, a été nommé gérant.

Pour avis

AL580626541

POURSUITE D'ACTIVITÉ

LA FERME INTENTION

Société par actions simplifiée
Au capital social de 20 000 Euros
Siège social
Route de Fertot 58470 GIMOUILLE
R.C.S. NEVERS 833 696 727

Suivant décision en date du 25.10.2019, l'Assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL580626528

LE VILLAGE DES GRANDS CHENES

Société par actions simplifiée
Au capital social de 10 000 Euros
Siège social : Route de Fertot
58470 GIMOUILLE
R.C.S. NEVERS 821 299 328

Suivant décision en date du 29.10.2018, l'Assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL580626529

DISSOLUTION LIQUIDATION

H.P ENERGIES

SARL en liquidation
au capital social de 8000
Euros Siège social : Les Goumards
58200 ST LOUP
SIREN 509 353 678 R.C.S. NEVERS

Le 31 décembre 2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2019. Mme Nathalie PETIT demeurant 12 route du Muguet, Les Goumards, 58200 SAINT LOUP, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 route du Muguet, Les Goumards, 58200 SAINT LOUP.

Pour avis.

AL580626501

VER-VERT STUDIO

SASU en liquidation au capital de 1000€ Siège social : 5 bis rue de Vauzelles 58000 Nevers 892202936 RCS Nevers Le 31/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019. Dépôt au RCS de Nevers.

AL580626506

CHAROLAIS EXPANSION

SARL en liquidation
au capital social de 8 800 Euros
Siège social : Agropôle du Marault
58470 MAGNY-COURS
R.C.S. NEVERS 453 383 762

Le 27.01.2020, l'Assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 27.01.2020.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL580626526

BG

SARL au capital de 3000 € Siège social : 77 FAUBOURG DE LA BARATTE 58000 NEVERS RCS NEVERS 828401026

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 15/01/2020 , il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019 , il a été nommé liquidateur(s) M MAHMUDOV RAKIP demeurant 77 FAUBOURG DE LA BARATTE 58000 NEVERS et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Par décision AGE du 15/01/2020 , il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M MAHMUDOV RAKIP demeurant 77 FAUBOURG DE LA BARATTE 58000 NEVERS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL580626530

EARL CORDILLOT

Siège de liquidation : Marcilly -
58800 CERVON
Au capital de 206 461,70 euros
R.C.S.NEVERS - N° 323 945 691

En liquidation

L'assemblée générale réunie le 09/01/2020, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31/10/2019, déchargé M. Pierre CORDILLOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL580626532

SCI RECOLLETS-ROMBOIS

Société Civile en liquidation
au capital de 10.000 euros
Siège de liquidation :
77 boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES-VAUZELLES
789 983 053 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale du 14 décembre 2019 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. M. Jean-Pierre BIARD, dt 77 bld Camille Dagonneau – 58640 VARENNES-VAUZELLES, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social, où la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, J-P. BIARD

AL580626544

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS JEAN-LUC HERVET

Société Civile Professionnelle en liquidation
au capital de 148 637,79 €
Siège Social :
10, Place Carnot – 58000 NEVERS
408 331 254 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 31/12/2019 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Jean-Luc HERVET dt à L'EPINE (85) – 4, rue de l'abbé Raymond a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 8, rue du Doyenné. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateu

AL580626546

AUVERCO

Rue de Bad Vilbel 03000 Moulins EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE COLAS Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Au capital de 146.381,54 Euros Siège social : Le Quart Route des Charmes 58260 TROIS VEVRES RCS NEVERS 398.233.007.00010 Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution de l'EARL à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2019 a nommé en qualité de liquidateur de la Société, Mr Patrice COLAS demeurant 6, Le Quart Route des Charmes 58260 TROIS VEVRES avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur soit 6, Le Quart Route des Charmes 58260 TROIS VEVRES, adresse à laquelle toute la correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces de la dissolution sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis,

AL580626553

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/12/2019, il a été constitué une SCI dénommée SCI AUVE ayant les caractéristiques suivantes :

Siège social: La Vièvre 58450 ANNAY

Capital: 1200 €

Objet social: acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit

Gérance: M Frédéric AUGE demeurant Lieudit les Naudets, 45360 PIERREFITTE-ES-BOIS et M Martin VELLARD demeurant La Vièvre 58450 ANNAY

Cession de parts sociales: cession soumise à agrément de la majorité des deux tiers des voix

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS

AL580626431

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18 janvier 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL DES JAUMAINS

Siège social : La Vigne de Dun - 58120 Dommartin

Objet : Elevage avicole et prestations de travaux agricoles

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2 000 euros

Gérance : M. Gautherin Sébastien demeurant Montquin 58120 Dommartin

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis

AL580626478

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : CABINET GIRARD IMMOBILIER ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 19, rue de Rémigny – 58000 NEVERS ; Objet social : Réalisation de transactions sur immeubles et fonds de commerce – Gestion immobilière – Activité de syndic ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Frédéric GIRARD dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 30, rue Louise Michel ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580626527

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à MONTAMBERT du 31/12/19, il a été constitué un Groupement agricole d'exploitation en commun dénommé « Groupement agricole d'exploitation en commun DE LA CROIX DENIS en abrégé «GAEC DE LA CROIX DENIS»,

agréé en date du 03/09/2019 et dont le siège est à MONTAMBERT (58250), « Domaine de la Croix Seguin ».

Immatriculation au RCS de NEVERS

Pour avis, La gérance.

AL580626537

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2020 il a été constitué une SCI dénommée:

SCI WINDOW TIME

Siège social: 18 rue des frères lumière 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital: 100 €

Objet: Société civile immobilière à vocation de gestion immobilière.Location et vente de biens immobiliers

Gérant: M. PETIT-JEAN-BORET Eric 18 Rue des Frères Lumière 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cession des parts sociales : 99 % à Monsieur Grégory Petit-Jean-Boret

1% à Monsieur Eric Petit-Jean-Boret

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580626540

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 19/11/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

VABORA

Siège social : 77 Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS Capital : 1000 € Objet social : Abattage forestier, façonnage, élagage et entretien sylvicole, bûcheronnage Président : M MAHMUDOV Rakip demeurant 77 Faubourg de la Baratte 58000 NEVERS élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580626543

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée JENNIFER BONFILS, au capital de 500 €, ayant pour objet l'exploitation de bars-brasseries. Le siège social est situé 2 rue Jean-Jacques Rousseau – 58300 DECIZE. La gérante est Mme Jennifer BONFILS, dt 94 avenue Victor Hugo – 21000 DIJON.

Pour avis.

AL580626545

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/01/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PJIYAR Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 37 boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Gérance : M. KAYA Patrick, demeurant 37 boulevard Maréchal Juin, 58000 Nevers Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL580626547

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 21/1/2020, enregistré au Service de l'enregistrement de NEVERS 1, le 24/1/2020 dossier 2020 00001977 réf : 5804P01 2020N 00059,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- FORME : Société unipersonnelle à responsabilité limité.

- DENOMINATION : H3C

- SIEGE SOCIAL : VARZY (Nièvre) 3 chemin de Chatelet

- OBJET : En France et à l'étranger : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, chauffage, ventilation, plomberie, électricité, installation de gaz, et généralement toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilières pouvant se rattacher audit objet.

- DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

- APPORTS : un fonds artisanal de travaux d'installation d'équipement thermiques et de climatisation sis à MENOU (Nièvre) les Bardins, connu sous le nom professionnel H3C et pour lequel l'apporteur est immatriculé au répertoire des métiers de NEVERS sous le n° 434 602 512 RM 58.

- CAPITAL SOCIAL : 2.991 euros divisé en 2991 parts de 1 euro chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 2991 attribuées à l'associé unique.

- GERANT : Est nommé comme unique gérant : Mr COMTE Hervé, dt à MENOU (Nièvre) 10 rue de la Croix les bardins, pour une durée illimitée.

- RCS NEVERS

POUR AVIS

Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL580626550

PHARMACIE DU MORVAN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant E-acte du 20/12/19 :

Dénomination sociale : PHARMACIE DU MORVAN

Forme : SELARL

Siège social : 22 Bd de la République 58120 CHATEAU CHINON

Capital : 50 000 €

Objet : exercice de la profession de pharmacien d'officine

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Christelle DUVERNOY – Montchamois 58290 MAUX

M. Jérôme MARTIN – 11 Rue de l'Ecole 58120 CHATEAU CHINON

Immatriculation au RCS de NEVERS

La gérance, ayant pouvoir à cet effet.

AL580626556

YONNE

DÉSIGNATION

CONSEIL REGIONAL DE DISCIPLINE

Des Barreaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris Ordre des Avocats au Barreau du Val de Marne Palais de Justice de CRETEIL 17/19 rue Pasteur Valléry Radot 94000 CRETEIL Auxerre Essonne Fontainebleau Meaux Melun Seine Saint Denis Sens Val de Marne AVIS Par décision de la formation plénière du Conseil Régional de Discipline des Barreaux du ressort de la Cour d'Appel de PARIS, qui s'est réunie en Assemblée Générale Statutaire le 24 janvier 2020 Monsieur le Bâtonnier Eric ALLAIN a été désigné Président du Conseil Maître Nathalie SOUFFIR a été désignée Secrétaire du Conseil. Pour l'année 2020, le Conseil Régional de Discipline est composé de : TITULAIRES SUPPLEANTS Barreau d'Auxerre : Maître Marie METZGER Maître Olivier MURN Maître Franck PRINCET Maître Véronique LYAND Barreau de l'Essonne : Monsieur le Bâtonnier Fabrice BIRI Maître Emmanuelle PRIGENT Maître Lionel COHEN Maître Isabelle RAMISSE Maître Catherine de KOUCHKOVSKY Maître Stéphanie RACLET JOSSE, Maître Jean Sébastien TESLER Maître Pierre ELLUL Maitre Karine TILLY Maitre Stéphane NERRANT Barreau de Fontainebleau : Madame le Bâtonnier Florence PAILLE ARDILLY Maître David BOUAZIZ Maître Cyrille ZIMMER Maître Elisabete DOS SANTOS MARTINS Barreau de Meaux : Madame le Bâtonnier Marie Christine WIENHOFER Monsieur le Bâtonnier Fabrice NORET Florence FREDJ CATEL Monsieur le Bâtonnier Jean Charles NEGRE-VERGNE Maître Luc RIVY Maître Hakima TALEB Maître Thierry MONEYRON Maître Madalen DELAPORTE Barreau de Melun : Madame le Bâtonnier Florence LAMPIN Maître Nathalie FONTENEAU Maître Stéphanie TEXIER MARTINELLI Maître Komi NOMENYO Maître Bérangère LAURAIN RICHARD Maître Sarah DESBOIS Barreau de Seine St Denis : Monsieur le Bâtonnier Stéphane CAMPANA Maître Sylvie DESTAING Maître Diana FRANCILLONNE ROSINE Monsieur le Bâtonnier Jean Claude BENHAMOU Maître François Régis CALANDREAU Maître Ingrid FOY Maître Damien MANNARINO Maître Perrine PINCHAUX Maître Sylviane HIGELIN Maître Claire BELIAKOFF Maître Catherine RENAUX HEMET Maître Fatima AAZIZ PEREZ, Barreau de Sens : Monsieur le Bâtonnier David KAHN Maître Marguerite FIUME Barreau du Val de Marne : Monsieur le Bâtonnier Eric ALLAIN Maître François AUDARD Monsieur le Bâtonnier Christophe BORE Madame le Bâtonnier Pascale TAELMAN Maître Sylvie EX IGNOTIS Madame le vice Bâtonnier Nassera MEZIANE Maître Vélia VOLLAND Maître Nina PEREGORD Maître Bérangère LUCAS Maître Blaise ADJALIAN Maître Nathalie SOUFFIR Maître Mathieu BARONET

AL890626740

DÉMISSION

LES TROIS BOURGEONS

DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 euros Siège social : 10 Rue Auxerroise – 89800 CHABLIS 827.762.857 RCS AUXERRE Le 20 JANVIER 2020, l'unanimité des associés a décidé de ne pas pourvoir au remplacement de Madame Yourihyang KIM, Directrice Générale Déléguée démissionnaire à compter du 31 Janvier 2020.

AL890626757

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 juillet 2013,

Monsieur Roger Aimé Léon Adolphe **BONIFACE**, en son vivant retraité, demeurant à LA CHAPELLE-SUR-OREUSE (89260), né à DUGNY (93440), le 17 juin 1927, divorcé en premières noces de Madame Andrée Madeleine Marguerite DIGEON-UGGERI, divorcé en secondes noces de Madame Madeleine LEROUX, veuf en troisièmes noces non remarié de Madame Denise BERTRAND, décédé à LA CHAPELLE-SUR-OREUSE (89260) (FRANCE), le 5 juin 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procèsverbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 25 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Véronique LE DANTEC, notaire à SAINT JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890626700

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 avril 2018 suivi d'un premier codicille du 23 avril 2018 et d'un second codicille du 8 mai 2018, Monsieur Gilbert Alfred Roger DUCROS, retraité, demeurant à MONTILLOT (89660) 4 Impasse des Petites Heures Vaudonjon, né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 24 août 1936, divorcé

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Créteil du 22/01/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la **SAS SN SMOKE** Centre Leclerc Route de Paris 89700 Tonnerre (RCS CRETEIL 797 657 285).

AL890626769

de Madame Joëlle BOUILLET, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS (75000) le 13 juin 1969, et non remarié, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 18 octobre 2019, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire Associée, à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 30 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis

Le notaire

AL890626756

AVIS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 287,20 euros par titre.

Il assure un **rendement total (y compris dividende) de 10,3%** par rapport au prix de référence du 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 31 janvier 2020 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence des C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2020 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois précédant le détachement du coupon.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL890626789

NOMINATION

BMA BY LEGRAND

**SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Hameau de la loge,
89340 SAINT AGNAN
830 048 971 RCS SENS**

Le 01/01/2020, l'associé unique a décidé de nommer M. ArnaudLEGRAND, 292 rue des Salles, 89340 VILLEBLEVIN en qualité de président en remplacement de M. Didier LEGRAND démissionnaire.

AL890626713

TRANSFERT DE SIÈGE

RP RENOVATION

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500.00 euros
Siège social : 1, Le Preux
89116 SAINT ROMAIN LE PREUX
R.C.S SENS B 537 644 056**

Suivant décision extraordinaire des associés du 19/12/2019, le siège social est transféré : 5, Sentier de la grève – 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, à compter du 01/12/2019.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis. La gérance- RCS SENS

AL890626460

SCI LAMAMA

**SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Lieudit La Fosse Rouge
Hameau de Talouan
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
829 115 229 RCS SENS**

Le 04/11/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), Lieudit La Fosse Rouge, Hameau de Talouan à SENS (89100), 66 rue Thénard, à compter du 04/11/2019. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL890626711

MACOM

**SCI au capital de 1 000 €
Siège social : La Tuilerie
Chemin de la Fosse Rouge
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
822 276 150 RCS SENS**

Le 04/11/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social de VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500), La Tuilerie, Chemin de la Fosse Rouge à SENS (89100), 66 rue Thénard, à compter du 04/11/2019. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

AL890626519

SCI LANCOUTIN

**SC au capital de 3 000 euros
Siège social
15 Les Girards 89150 DOMATS
797 836 574 RCS SENS**

L'AGE du 15/12/2019 a décidé de transférer le siège social du 15 Les Girards 89150 DOMATS au 10 rue de la République 89150 SAINT-VALERIEN, à compter du 15/12/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890626719

S.J.B. Société d'Avocats

FACON EXPRESS

**Société par actions simplifiée
au capital de 104 000 euros
Siège social : Z.A. de la Garenne
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
312 364 326 RCS SENS**

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 21 JANVIER 2020, le Président de la société par actions simplifiée FACON EXPRESS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Z.A. de la Garenne - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD au Z.I. des Bréandes – 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE, à compter du 21 JANVIER 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 312364326 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Président : Monsieur Luc PEUTAT, demeurant 23 Boulevard Garibaldi, 89100 SENS

AL890626720

SARL GALEA

Le 15/01/2020, l'AGE de la SARL GALEA au capital de 5.000 euros sis 45 rue de Sougère LABORDE - 89000 AUXERRE 830 383 402 RCS AUXERRE a transféré son siège social au 21 rue du Puits des Dames - 89000 AUXERRE. Pour avis, la Gérance.

AL890626725

CHRIS' PLOMBERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 14 rue Etienne Piedefer
89190 FOISSY SUR VANNES
521 371 781 RCS SENS**

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 31/01/2020, la gérance de la société à responsabilité limitée CHRIS' PLOMBERIE a décidé de transférer le siège social du 14 rue Etienne Piedefer - 89190 FOISSY SUR VANNES à Les Hauberts - 6 Rue de la Borne Percée - 89320 NOE à compter du 01/02/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL890626749

MAREC HOLDCO

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros Siège social : 9 place du Maréchal Leclerc – 89000 AUXERRE 849 874 813 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 31/12/2019, les associés de la société ont décidé de transférer le siège social du 9 place du Maréchal Leclerc – 89000 AUXERRE au 24 route de Chatel Censoir – Le Village - 89660 ASNIERES SOUS BOIS à compter du 31/12/2019, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL890626752

JULIEN LE PLOMBIER

**EURL au capital de 5 000 €
15 Rue de la Plaine 89290 VINCELLES
831 854 047 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une AGE en date du 6/1/2020, l'associé a décidé de transférer à compter du 6/1/2020 le siège social à l'adresse suivante : 10 Rue du Château d'Eau – Egriselles 89290 VENOY.

L'article 4 des statuts a été modifié

Mention au RCS d'Auxerre.

AL890626759

PERINET BUREAU SUCCESSEUR

**SARL au capital de 7622.45 €
Siège social : 31 Avenue De Ségur
75007 PARIS 07
398330225 RCS de PARIS**

Par AGE du 16/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Rue Du Lunain Les Masures 89150 LA BELLIOLE, à compter du 01/02/2020.

Gérance : BUREAU YANNICK 8 Rue Du Lunain LES MASURES 89150 LA BELLIOLE

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de SENS

AL890626787

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE ROY

SCEA au capital de 190 744,21 euros. Siège social : 71 Grande rue, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. 403 890 973 RCS AUXERRE. Les assemblées générales extraordinaires du 31 décembre 2019 ont : - Réduit le capital social de 178 232,21 € afin de le ramener à 12 512,00 €. - Augmenté le capital social de 12 110 €, afin de le porter à la somme de 24 622,00 €. Pour avis, la gérance.

AL890626745

EARL DE LA VALLEE

EARL au capital de 105 000 €. Siège social : la Vallée - TAINGY - 89560 LES HAUTS DE FORTERRE. 347 996 134 RCS AUXERRE. Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital social de la société de 24 375 €, ce qui le ramène à 80 625 €. Pour avis, la gérance.

AL890626753

ADDITIF

ADDITIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 17/01/2020, concernant la société ELIF, il convient d'adjoindre à l'activité principale : **avec vente d'alcool.**

AL890626724

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP Laurent FRANCIN
Stéphanie FAIVRE FRANCIN
et Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaires associés
10 boulevard Davout
89000 AUXERRE**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL le 29 janvier 2020, M. Bernard Maurice Marcel POILLOT, né à CHALONS SUR MARNE (51000) le 29 décembre 1941 et Mme Annie DAUFELD, née à CHALONS EN MARNE (51000) le 21 décembre 1941, demeurant à AUXERRE (89000) 26 rue Dumont d'Urville, mariés sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CHALONS SUR MARNE (51000), le 9 avril 1965,

Ont, tout en restant soumis audit régime matrimonial, adopté, pour l'avenir, en cas de dissolution de la communauté par décès de l'un d'eux, un préciput au profit du survivant d'entre eux portant sur la pleine propriété des biens immobiliers qui constitueront la résidence principale, ainsi que sur les meubles meublants qui la garniront.

Les oppositions éventuelles doivent être faites dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, auprès du notaire rédacteur de l'acte, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour avis, le notaire.

AL890626733

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, le Mardi 10 mars 2020 à 11 H 00

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à CHAMPIGNY (89)

9 Route Nationale 6

Elevée sur rez-de-chaussée et d'un sous-sol, de 115 m² environ, de 5 pièces principales. Avec Appentis et Jardin

Le tout sur un terrain d'un total de 03 ares 22 centiares

OCCUPÉE au 24 juillet 2019 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 14.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, Tél. : 03 86 65 81 35

VISITE sur place le Jeudi 27 février 2020 de 9 H 30 à 10 H 30

AL890626682

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, le Mardi 10 mars 2020 à 11 H 00

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN ENSEMBLE IMMOBILIER aux ORMES (89)

Lieudit « Le Placeau des Ormes » - 5 rue de l'Ecole

Consistant en un Terrain, un Garage de type box et un Chalet de 20 m² environ

Le tout d'une surface de 10 ares. Formant le lot numéro 5 du lotissement

OCCUPÉ au 20 mai 2019 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 5.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats au Barreau de SENS, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 SENS, Tél. : 03 86 65 81 35

VISITE sur place le Mardi 25 février 2020 à 08 H 30 à 09 H 30

AL890626681

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANNAY-SUR-SEREIN – terre et bois – parcelles en nature de terre occupées en partie

4 ha 24 a 39 ca - Chaumon: ZX-5 - Cotas de la perdrix: ZC-16 - La tete des monts: G-590-591 - Le jarre: ZY-12 - Le quesne: H-89 - Les coteaux: G-64-76-80-81-82(C)-83(A)-86-95 - Vigne sur annay: ZD-31(A)-31(B)

zonage : RNU

CHAMPIGNY - terre

4 ha 19 a 12 ca - La longue raie: ZB-85-86 - Le trou guillot: B-236

Zonage : RNU

DEUX RIVIERES – terre à planter et vigne

9 ha 14 a 83 ca - Fiouse accolay: 001ZA-93 - Migrennes accolay: 001ZA-5-6-10-16(K)-16(J)[P1]-16(J)[P2] - Poirier rond: 001ZA-94[91](J)-94[91](K)

zonage : RNU

FONTENAY-SOUS-FOURONNES - bois

24 a 51 ca - Buisson du coudret: ZL-26

zonage : RNU

GRON - terre

71 a 06 ca- Terres des regipaux: ZN-5

zonage : zone N du PLU

GUILLON-TERRE-PLAINE - terre

9 a 94 ca - Sur courterolles: B-61

zonage : RNU

MAILLY-LE-CHATEAU – terre et bois

2 ha 78 a 34 ca - Vallee de lesigny est: ZH-107 - Vignes blanches: ZH-60 zonage : RNU

SAINT-BRIS-LE-VINEUX – terre à planter et vigne

2 ha 92 a 06 ca - Chassy: ZS-120 - Corbevaux: ZI-156 - Haut de coutance: ZI-89 - La voie du moulin: ZX-93 - Le gaudier: ZX-109-110

zonage : RNU

TRUCY-SUR-YONNE - bois

13 a 25 ca - Les montafignons: C-500-521

zonage : RNU

VINCELOTTES – terre à planter

2 a 75 ca - Les chaumes: A-48

zonage : RNU

LEZINNES - terre et bois-taillis

3 ha 50 a 70 ca - Le gros chene: ZI-27-28(A)-28(B)

zonage : carte communale - zone non constructible

PACY-SUR-ARMANCON - terre, lande et bois-taillis

48 ha 91 a 19 ca - Au dessus des plantes: AM-219 - La viotte: AB-34-35-140[26]-141[37] - Le vau blouze: AM - 70 - 73 - 77 (A) - 79 - 82 - 85 - 86 - 88 - 89 - 92 - 98 -102 - Les chanteaux : YA - 78 [54] - Les momains: AM - 1 - 6 - 7 - 10 - 12 - 13 - 14 - 15 -17-21-22-24-25-27-28-266[5] AN-1-4-5-6-8-9-10-11-12-13-14-15-16(A)-17-18-20-21-22-23-24-27-29-31-33-34-35(A)-36-37(A)-38-39-40-43-44-45-46-47(A)-48-49-51-53-55-56-57-58-59-60-61-64-65-66-67 - Les moujeaux: AN-399 - Les quarreaux: YA-146-147[104]-149[104]-150[105] - Les varennes: AB - 143[57] - 145[64] - 148[65] - 149[67]-152[69]-153[77]-156[78]-157[84]-160[85]-162[63]-163[62]-166[70]-167[66]-171[58]-173 ZB-54[46]-55[47]-72[44]-75[45]-76[43]-78[42] - Les vaux vignes: AN-111 - Saint-quarreaux: AB-1-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-133[20]-136[21]-137[25]-169[18]-170[18] - Sous le mont: AD-11-14 - Sur la foret: AM-33-38(A)-38(B)-39(A) -39(B)-40-41-43-44-45-47-50-53-54-59-268[54]-269[53] - Sur les vaux-vignes: AN-205-214-218-223-236-245-246-257-264-265-267 - Sur roche: AN-69

zonage : RNU

VIREAUX - terre, lande et bois-taillis

88 ha 65 a 97 ca - Dessus le val au finot: D-341-342-343-345-346-347-348-350-351-353-354-356 - La foret: D-511[472] - La grande raye: D-237-238-239-240-242-243-244-245 - La grande vallee: D-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-223-224-225-227-229-230-231-232-233-235-480[176](J)-480[176](K)-481[234](J)-481[234](K)-482[234](J)-482[234](K) - La recompense: D-110-112-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-126-127-128 - La vigne: D-182-192-193-194 - Le champ ferme: D-424-425-427- 429- 430-431(B)-433-434-437-439-440-441-442-443 - Le val au finot est: D-410-412-413-415-419-420-421-422-423 - Les ardilliers: C-603(A)-603(B)-659 Les courgeilliers: D-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181 - Les forets: D-156-159-161-163-164-165-166-167-168-169-483(J)-483(K)-484[156](J)-484[156](K) - Les montants de la foret: D-444-445-446-447-448-449-450-451(A)-451(B)-451(C)-452-453-454 - Roches: C-689-690

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 24 février 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL890626788

**S.C.P. d'Avocats Interbarreaux
REVEST LEQUIN - NOGARET -
DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

**au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne)
Place du Palais de Justice**

VENDREDI 20 MARS 2020 à 14 heures

Lot n°1 : Commune de FONTENAY SOUS FOURONNES (Yonne)

Une parcelle de terre sise chemin de Courson, cadastrée section :

- ZL 35 « chemin de Courson », pour 5ha 44a 11ca

Lot n°2 : Commune de MAILLY LA VILLE (Yonne)

Les 19 parcelles cadastrées sections :

A 10 « Les Jaries » pour 10a 40ca, lande,

A 674 « Terres de Lisigny » pour 18a 57ca, taillis,

A 680 « Terres de Lisigny » pour 08a 00ca, taillis

C 595 « Sur la Vallée Godard » pour 46a 87ca, taillis

C 608 « Sur la Vallée Godard » pour 23a 80ca, taillis,

C 825 « Sur les Clous » pour 09a 57ca, lande,

C 975 « Les Clous Est » pour 07a 30ca, lande,

C 1125 « Envers de Vaux Peurjon » pour 3a 80ca, taillis,

C 1146 « Envers de Vaux Peurjon » pour 7a 67ca, taillis,

C 1312 « Les bues Bouteilles » pour 05a 30ca, lande,

F 426 « Les Champs Guichards » pour 32a 61ca, taillis,

F 529 « Les Basses Varennes » pour 17a 18ca, taillis,

F 610 lieudit « Les Perrières » pour 38a 24ca, taillis,

ZC 21 « Le Croupeau » pour 3ha 43a 00ca, terre,

ZC 26 « Le Croupeau » pour 1ha 59a 00ca, terre et lande,

ZD 6 « Haut de la Vallée de Lésigny », pour 53a 20ca, terre,

ZD 42 « Terres de Lisigny » pour 10a 10ca, de terre,

ZD 43 « Terres de Lisigny » pour 58a 80ca, terre,

ZE 17 « La Coutaule » pour 2ha 18a 00ca, pré,

Lot n°3 : Commune de MAILLY LE CHATEAU (Yonne)

Les 46 parcelles cadastrées sections :

A 87 « Val de Puiseau Ouest » pour 28a 34ca, lande,

A 174 « Val de Puiseau Est » pour 06a 30ca, lande,

A 1009 « Chemin des Pierres » pour 05a 20ca, lande

A 1011 « Chemin des Pierres » pour 13a 40ca, lande,

A 1012 « Chemin des Pierres » pour 08a l0ca, lande,

A 1013 « Chemin des Pierres » pour 08a 10ca, lande,

AB 22 « Les Crots Bains » pour 31a 60ca, terre,

B 1517 « Les Basses Corvées » pour 32a 38ca, pré,

B 1536 « Les Basses Corvées » pour 08a 16ca, taillis,

B 1540 « Les Basses Corvées » pour 38a 72ca, taillis,

B 1544 « Les Basses Corvées » pour 13a 60ca, taillis,

C 148 « Cotas Maréchaux » pour 07a 80ca, lande,

D 524 « Beauvais » pour 18a 40ca, futaie,

D 526 « Beauvais » pour 46a 53ca, lande,

D 669 « La Colichonnerie » pour 10a 49ca, lande,

ZE 13 « Chemin des Pierres » pour 27a 60ca, terre,

ZH 57 « Vignes Blanches » pour 2ha 28a 40ca, terre,

ZI 49 « Les Forêts Ouest » pour 1ha 76a 20ca, terre,

ZI 51 « Les Forêts Ouest » pour 1ha 92a 10ca, terre,

ZI 57 « Les Forêts Ouest » pour 2ha 69a 30ca, terre,

ZI 59 « Les Forêts Ouest » pour 30a 20ca, terre,

ZI 60 « Les Forêts Ouest » pour 20a 80ca, terre,

ZI 61 « Les Forêts Ouest » pour 08a 40ca, terre,

ZI 176 « Renvers des Forêts » pour 15a 48ca, terre,

ZI 178 « Renvers des Forêts » pour 09a 40ca, lande,

ZI 179 « Renvers des Forêts » pour 19a 90ca, futaie

ZK 24 « Champ de Croix Messire Pi » pour 3ha 30a 60ca, terre,

ZK 44 « Renvers de Bel Air » pour 99a 10ca, terre,

ZK 50 lieudit « Adroit de Bel Air » pour 7ha 48a 30ca, terre

ZK 51 « Adroit de Bel Air » pour 22a 80ca, futaie,

ZK 52 « Adroit de Bel Air » pour 83a 20ca, futaie,

ZK 56 « Champ de Croix Messire pi »pour 04a 88ca, lande,

ZK 88 « Les Coutances » pour 02a 05ca, lande,

ZK 103 « Renvers de Bel Air » pour 10a l0ca, terre,

ZK 137 « Renvers de Bel Air » pour 09a 30ca, lande,

ZL 56 « Les Basses Corvées » pour 06a 20ca, jardin,

ZL 68 « Les Basses Corvées » pour 38a 70ca, pré,

ZL 87 « Sur la Trière » pour 2ha 44a 80ca, terre,

ZL 91 « Sur la Trière » pour 1ha 92a 00ca, terre,

ZL 92 « Sur la Prière » pour 1ha 71a 20ca, terre,

ZL 131 « La terrière » pour 1ha 46a 40ca, terre,

ZS 3 « Chemin des Raboulins Est » pour 90a 10ca, terre,

ZS 9 « Chemin des Raboulins Est » pour 17a 50ca, terre,

ZS 44 « Champ Riot » pour 1ha 17a 60ca, terre

ZS 54 « Champ Riot » pour 1ha 59a 90ca, terre,

ZS 55 « Malvoisine » pour 1ha 56a 20ca, terre,

MISES A PRIX : - Lot n°1 : 6 500 € (Six mil cinq cent euros)

- Lot n°2 : 12 500 € (Douze mil cinq cent euros)

- Lot n°3 : 46 500 € (Quarante-six mil cinq cent euros)

outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.

Consignation obligatoire de 3 000 € pour le lot n°1 – 3 000 € pour le lot n°2 et 4 650 € pour le lot n°3 par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.

Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.

Pour avis : Patricia NOGARET

Pour tout renseignement, s'adresser à :

S.C.P. d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03 - immo@rlcavocats.com

AL890626785

MODIFICATION DE STATUTS

CG1

Aux termes d'une délibération en date du 6 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de CG1, SARL, au capital de 100000 euros, ayant son siège social 9 Rue Dampierre 89000 AUXERRE, immatriculée 500295001 RCS AUXERRE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter 6 janvier 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Christophe GABRIOT gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la société HOLDING CG, SARL au capital de 300000 euros, ayant son siège social 9 Rue Dampierre 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 492 860 614 RCS AUXERRE, présidente, représentée par Monsieur Christophe GABRIOT.

Les commissaires aux comptes : la société A.C.C., titulaire, la société AVALLON AUDIT-A2, suppléante sont confirmées dans leur fonction.

Pour avis

Le Président

AL890626441

CG2

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date 6 janvier 2020, l'associée unique de CG2, SARL, au capital de 70000 euros, ayant son siège social 14 Cours Chambonas 89100 SENS, immatriculée 452881774 RCS SENS a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter 6 janvier 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 70 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Christophe GABRIOT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la société HOLDING CG, SARL au capital de 300000 euros, ayant son siège social 9 Rue Dampierre 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 492 860 614 RCS AUXERRE, présidente, représentée par Monsieur Christophe GABRIOT.

Les commissaires aux comptes : la société A.C.C., titulaire, M. Jean-Luc PAUPERT sont confirmées dans leur fonction.

Pour avis

Le Président

AL890626445

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SARL AUBERGE LE VOUTENAY

Société à responsabilité limitée
au capital de 22 867.35 €
Siège social : Route Nationale 6
89270 VOUTENAY-SUR-CURE
R.C.S. : AUXERRE 402 368 567

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 31/12/2019, il est décidé d'étendre l'objet social, à compter du 01/01/2020, aux activités : Chambre d'Hôtes. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

AL890626680

L'ECU2

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 1 rue du petit Fontainebleau
89150 Montacher Villegardin
862 473 081 RCS de Sens

L'AGE du 30/12/2019 a décidé de : Transférer le siège social de la société 87 rue de la république, 89100 Sens Nommer en qualité de Directeur Général M. PIERRE Sébastien, demeurant 12 avenue du Maréchal De Lattre De Tassigny, 77130 Montereau Fault Yonne Modifier la dénomination de la société qui devient : RESTAURANT L'ECU2 Modifier l'objet de la société qui devient : Activités de bar, restaurant, pizzeria, brasserie, pub, café, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, tous types de restauration rapide, la fabrication et préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons, activité en terrasse, activité ambulante Modifications à compter du 30/12/2019. Mention au RCS de Sens

AL890626712

GAEC LANGLOIS FRERES

GAEC au capital de 78 831,39 euros. Reconnu par le Comité départemental d'agrément de l'Yonne le 10 février 1980. Siège social : Chatton - 89210 BRIENON SUR ARMANÇON. 318 251 915 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, les associés ont : - Agréé l'entrée de deux nouveaux associés, - Transformé le groupement, sans création d'un être moral nouveau en une Société Civile d'Exploitation Agricole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA LANGLOIS FRÈRES. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural. Capital social : 78 831,39 €. Siège social : Chatton - 89210 BRIENON SUR ARMANÇON. Durée : Jusqu'au 11 mars 2079. Gérants : Mme Liliane VILLAIN épouse LANGLOIS à CHAMPLOST (89210), Chatton, 32 rue d'Avrolles, et M. Eric LANGLOIS demeurant à AVROLLES (89600), 2 rue des Gains. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AL890626714

THIEVAL

Société civile Au capital de 946 700,00 € Siège social : 18 Rue des Près - 89400 ORMOY 799 370 150 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 6 Janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé : - de réduire le capital social de 187 500 € pour le porter à 759 200 €, à la suite de l'annulation de 1 875 parts sociales, à compter de ce jour. - de transférer le siège social au 19 Rue des Dumonts 89470 MONETEAU, à compter de ce jour. Pour avis, la gérance.

AL890626715

ONDULYONNE

SAS au capital de 305.000 €
Siège Social
6 rue du Sèche Bouteille
89400 BONNARD
316 320 019 RCS SENS

Suivant décisions extraordinaires en date du 20 décembre 2019 à 11h00, l'Associé Unique a :

- Pris acte de la démission de Monsieur Thierry WALTER de sa fonction de Président à compter du 31 décembre 2019,

- Nommé Monsieur Jacques GROLLERON, demeurant 22 boulevard de la Salle, VICHY (03200), Président de la Société avec effet au du 1er janvier 2020.

Pour avis, Le Président

AL890626718

HOTELIS

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège social : Route des Clérimois
Z.I des Vauguillettes
89100 MALAY LE GRAND
417 795 051 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28.11.2019 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : négoce de tous biens meubles.

L'activité de centrale d'achat. L'activité de marchand de biens. L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés qu'elles soient commerciales, industrielles, financières ou immobilières. L'activité de conseil en organisation et en gestion, la fourniture de toutes études et prestations de services de nature administrative ou technique, ainsi que la mise au point et la

commercialisation de tous procédés spécifiques de gestion.

L'acquisition, la prise, l'exploitation ou la cession de tous brevets se rapportant à l'objet social La location et la gestion de tous immeubles à usage industriel, commercial et d'habitation, ainsi que l'hébergement et la petite restauration tels que chambres d'hôtes. La mise en valeur de tous immeubles, dont la Société aura la propriété ou la jouissance, éventuellement par accomplissement de travaux de remise en état ou d'aménagement et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis La Gérance

AL890626731

SOCIETE LIBRAIRIE VOILLOT

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros Siège social : 42 Grande Rue, 89200 AVALLON 344 619 630 RCS AUXERRE Aux termes des décisions en date du 1er janvier 2020, l'associée unique a : - transféré le siège social au 36-38 Grande Rue Aristide Briand 89200 AVALLON - décidé de modifier la forme juridique de la société en la transformant en société à responsabilité limitée et a modifié en conséquence les statuts. - constaté la démission de Mme Carole AMICEL de ses fonctions de président, - constaté la démission de Mme Evelyne LEVALLOIS-MORIN de ses fonctions de directeur général, - nommé gérante Mme Carole AMICEL, demeurant 1Bis Impasse Cour Basse – Fontette - 89450 SAINT PERE pour une durée illimitée. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La gérance.

AL890626736

FORM'YOU

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 euros Siège social : 17 Rue Sancey ZI des Vauguillettes III, 89100 SENS 834 634 875 RCS SENS Aux termes des décisions en date du 1er janvier 2020, l'associé unique a : - décidé de modifier la forme juridique de la société en la transformant en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, et a modifié en conséquence les statuts. - constaté la fin des fonctions du président M. Christopher BRUNEEL, - nommé gérant M. Christopher BRUNEEL, demeurant 113 Route Coleuvrat 89150 SAINT VALERIEN pour une durée illimitée. Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés de SENS. La gérance.

AL890626761

LUXO 89

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Fontaine de Grisy
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
880 452 206 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2020, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «LUXO 89» par «LUX' AUXERRE».

AL890626770

EARL LES CHAMPS GALOTTES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 600,00 euros Siège social : Les Champs Galottes - 89530 SAINT BRIS LE VINEUX 535 209 993 RCS AUXERRE Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a : - Décidé d'augmenter le capital social de 3 800 €, puis de le réduire de 3 800 €, portant celui-ci à la somme de 7 600 €, - Pris acte de la démission de Mme Sabrina DESCHAMPS épouse RIGOUT de ses fonctions de gérante. Pour avis, la gérance.

AL890626784

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 16 décembre 2019, enregistré à AUXERRE, le 30 décembre 2019, Dossier 202000002386 référence 8904P01 N 01513, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Gérard Henri Peter LANCEL, Commerçant, demeurant à DEUX RIVIERES (89460) 2 rue du Port CRAVANT.

Né à MEAUX (77100), le 1er mai 1978.

Célibataire.

A :

Monsieur Naoufel BEN AMMAR, Commerçant, demeurant à AUXERRE (89000) 62 rue de Paris.

Né à AZARZIS, (TUNISIE) le 1er juin 1985.

Célibataire.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR),

- au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en leurs domiciles indiqués en tête des présentes où domicile a été élu à cet effet.

AL890626751

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LA SOURCE

SARL au capital de 10 €
Siège social
36 Rue Gabriel Cortel 89300 Joigny
853540029 RCS SENS

Le 07/11/19, les associés ont:pris acte de la démission en date du 07/11/19 de Erwan Le Hégaret, ancien Gérant;en remplacement, décidé de nommer:Gérant M. Driss Zidi, 23 Rue Haute Pêcherie 89300 Joigny; Mention au RCS de SENS

AL890626705

SOCIETE CIVILE DES NANTELLES

Société civile au capital de 96 100 euros
Siège social : 10 rue des Vergers Vaux
89 290 CHAMPS-SUR-YONNE
315 190 967 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 25 janvier 2020, il résulte que :

Monsieur Gilles SEGUIN, 50 rue du Village, 21700 Agencourt, a été nommé Gérant à compter du 25 janvier 2020 en remplacement de :

Mme Pascale MORELLE MARCHANDET, 5 rue de provence, 75009 PARIS, démissionnaire, et Monsieur Philippe HERIPRET, 3 chemin de Doloria Udazkena, 64122 URRUGNE dont le mandat n'a pas été renouvelé.

Mention sera faite au RCS AUXERRE

Pour avis.

AL890626741

SOFRADIS

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00 _ LOCATION-GÉRANCE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 janvier 2020 à JOIGNY (89), enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE (89) le 22 janvier 2020, Dossier 2020 00002520, référence 8904P01 2020 A 00223 la Société SOFR'APPRO, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 15 rue Valentin Privé - 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 534 948 971 RCS SENS a confié à la société SOFRADIS, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 3 rue des Entrepreneurs 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 847 549 995 RCS SENS, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce d'achat et vente de tous produits et la logistique situé à JOIGNY (89300) 15 rue Valentin Privé, pour une durée de 2 ans à compter rétroactivement du 1er décembre 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis signé SOFRADIS, le locataire-gérant.

AL890626758

EARL DU CLOS

EARL au capital de 161 000 € Siège social : 5 rue Saint Protais - 89500 DIXMONT 812 607 034 RCS SENS Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Joël SOUCHET de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL890626763

PLEIN FRAIS

Société à responsabilité limitée Au capital de 9 600,00 euros Siège social : 18 rue Olympe de Gouges - 89400 MIGENNES 818 114 068 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2020, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de cogérants, à compter du 1er janvier 2020 : - Monsieur Mustafa AKKAS demeurant 9 rue Olympe de Gouges - 89400 MIGENNES, pour une durée illimitée. - Monsieur Salim COBAN demeurant 19 rue Pierre Larousse - 89400 MIGENNES, pour une durée illimitée. Pour avis, la gérance.

AL890626764

E.A.R.L. LA LIBERTE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 177 405 euros
Siège social : Ferme de la Liberté
89310 POILLY SUR SEREIN
479 119 943 RCS AUXERRE

Démission co-gérant

Par acte sous seing privé contenant décisions unanimes des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée «EARL LA LIBERTE» réuni le 31 janvier 2020, il a été pris acte de la démission de Monsieur Laurent LALIQUE de ses fonctions de co-gérant à effet rétroactif du 20 juillet 2018. Madame Isabelle MOREAU demeure seule gérante.

AL890626781

➜ NON DISSOLUTION

GARAGE LEGUEDARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Rue du Bocage
89500 EGRISELLES LE BOCAGE
810226555 RCS Sens

Avis de Non Dissolution

Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL890626670

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

PONTALIER ISABELLE

Liquidation Judiciaire du 17/07/2018

2 Boulevard Winston Churchil là 89100 SENS

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 décembre 2019.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL890626584

AXE ADN

SAS capital 2000 € sise 13 rue du Faubourg Dilo 89600 Saint Florentin 834 866 394 RCS Auxerre. L'associé unique a décidé le 28/06/2019 de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification RCS Auxerre

AL890626746

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU BIEF

SCI au capital de 310 996 €
Siège social
Chemin de la Fosse Rouge
TALOUAN
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
422 798 934 RCS SENS

Le 31/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Jean-Louis BOUILLIE demeurant à Sens (89100), 66 rue Thénard, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

AL890626708

SCI DU BIEF

SCI en liquidation amiable
au capital de 310 996 €
Siège social
Chemin de la Fosse Rouge
TALOUAN
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
422 798 934 RCS SENS

Le 31/12/2019 à 15 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jean-Louis Bouillie de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890626707

SCI LES HAUTS DE TALOUAN

SCI au capital de 1 000 €
Siège social
Chemin de la Fosse Rouge
TALOUAN
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
538 548 504 RCS SENS

Le 31/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Jean-Louis BOUILLIE demeurant à Sens (89100), 66 rue Thénard, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur, -mit fin au mandat de co-gérante de Mme Marilyne Bouillie.

AL890626709

SCI LES HAUTS DE TALOUAN

SCI au capital de 1 000 €
Siège social
Chemin de la Fosse Rouge
TALOUAN
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
538 548 504 RCS SENS

Le 31/12/2019 à 16 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jean-Louis Bouillie de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL890626710

SARL IDEES CADEAUX

S.A.R.L. au capital de 5 000 Euros
Siège social
76 ROUTE DE LA MOTHE – CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
R.C.S : SENS 511 921 082

Avis de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 JANVIER 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter et sa mise en liquidation amiable, et ce à compter de cette date.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Madame MAROUX Mireille demeurant Les Angevins 89116 CUDOT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 76 Route de la Mothe – CHARNY 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour Avis, La gérance.

AL890626721

GAEC DE LA FERME DE SAINT LAURENT

GAEC en liquidation
au capital de 90 000 €
Siège social : 54 rue Camille Matignon
89190 SAINT MAURICE
AUX RICHES HOMMES
409 095 460 RCS SENS.

Liquidateurs : M. François ROYER – 39 rue Camille Matignon – 89190 SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES, M. Jacques DIZENGREMEL – 18 rue Paul Bert – 89100 SAINT CLÉMENT, Avis de clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL890626723

SCI DE LA VIEILLE POSTE

SCI au capital de 32 532,62 €
Siège social
25 rue Auxerroise 89800 Chablis
352478200 RCS Auxerre

L'AGE du 05/01/2020 a décidé : la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur: M. penin Michel, 14 rue d'Irancy 89290 Vincelottes. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt au RCS d'Auxerre.

AL890626727

SARL TAXI SERVICES LANOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 34 Grande Rue
Vieux Champs - 89600 GERMIGNY
RCS AUXERRE 499 196 681

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 octobre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Christophe LANOS, demeurant Vieux Champs 34 Grande Rue 89600 GERMIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est Vieux Champs 34 Grande Rue 89600 GERMIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890626737

OZONE

Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation Au capital de 8 000,00 euros Siège social et siège de liquidation : 2 ruelle Darnus - 89000 AUXERRE 444 815 666 RCS AUXERRE Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 9 janvier 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation du 31 décembre 2019, donné quitus au liquidateur, Monsieur Hervé ABRAHAM demeurant 2 ruelle Darnus - 89000 AUXERRE, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Le liquidateur.

AL890626738

LAPORTE CONSULTING ET CIE

L'associé unique a décidé, le 23/01/2020, la dissolution anticipée de la société LAPORTE CONSULTING ET CIE, SARL au capital de 2 000€, 6 Grande Rue, Cormarin, 89420 Vignes, 513 215 483 RCS Auxerre, au 23/01/2020, désigné liquidateur Mr LAPORTE Dominique, 6 Grande Rue, Cormarin, 89420 Vignes et fixé le siège de liquidation au siège social de la société. Mention au RCS de Auxerre

AL890626739

SCI DU CANAL

SCI capital de 304,90 euros,
siège social à TONNERRE (89700),
rue de la Bonneterie,
immatriculée au RCS d'AUXERRE,
sous le n° 348 543 687.

AVIS DE DISSOLUTION

Le 5/12/2019 suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019.

Mr Philippe DEVILLENEUVE demeurant à AUXERRE (89000) 7 rue Hippolyte Ribière a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixée chez le liquidateur, en son domicile.

Pour avis.

AL890626742

SAS LEHAYM.COM

Avis de dissolution

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 6 000 euros - Siège social : 2 rue Champs Clos, 89240 CHEVANNES - 823 018 304 RCS AUXERRE - Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Wolfgang VEIL, demeurant 2 rue Champs Clos - 89240 CHEVANNES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue Champs Clos, 89240 CHEVANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

AL890626743

CLAUDE MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150 000 €
Zone artisanale n°22 RD 606
89270 ARCY SUR CURE
340 321 132 rcs AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Le traité de fusion établi le 2 septembre 2019 avec la société DORAS, société absorbante, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 001 980 €, dont le siège social est à CHENOVE (21300), 6 rue Antoine Becquerel, immatriculée sous le numéro 015 851 793 RCS DIJON, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC le 3 décembre 2019. Conformément à l'article L.236-11 du Code de Commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par les actionnaires de la société absorbante. Aucune opposition n'a été formulée dans les délais légaux, la fusion a donc pris effet le 4 janvier 2020.

La société DORAS, étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société CLAUDE MATERIAUX depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital et, la société CLAUDE MATERIAUX a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Pour avis

AL890626747

EARL DE L'HERBIER

EARL en liquidation au capital de 312 000,00 € Siège social : les Baudoins – 89150 FOUCHÈRES 412 859 837 RCS SENS Liquidateur : M. Fabice VAN ACKER – 5 impasse des Mésanges – 89150 VERNOY Avis de clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890626762

NAULT

EARL en liquidation au capital de 76 072,06 euros Siège social : 2 La Petite Bergère, chez Monsieur Daniel NAULT - 89250 HAUTERIVE 410 181 564 RCS AUXERRE Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890626766

LA FOURNEE D'ANTAN

Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 5 000.00 euros
Siège social : 10 Rue Bouchardat
89440 L'ISLE SUR SEREIN
830 188 819 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2019, Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Décembre 2019 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur Emmanuel Cyrille COUILLARD, demeurant 27 Grande Rue – 89440 - JOUX LA VILLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 27 Grande Rue 89440 JOUX LA VILLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL890626772

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : OPTIMMO. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 10000 euros. Siège social : 2 Rue CHARLES LECLERC, 89100 SENS. 751884859 RCS TC de Sens. Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 janvier 2020. Madame Clarisse QUENTIN, demeurant 2 Rue Charles Leclerc 89100 Sens a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL890626774

ifac avocats

SELO

SARL en liquidation au capital de 7 500 euros
Siège social : Route de Nemours
89100 PARON
449 570 423 RCS SENS

Clôture de liquidation

Suivant décision collective des associés en date du 31/07/2019, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur M. Didier BAZIN DE CAIX, demeurant route de Nemours 89100 PARON et déchargé ce dernier de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis,

AL890626783

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile dénommée PF ABBAYE HOLDING au capital de 130000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 500 euros et d'apports en nature pour 129500 euros, le siège social est fixé 16 Ter Rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE, ayant pour objet : prise de participation financière, holding dans toutes activités. La gérance est assurée par M. Pascal FROCHOT, demeurant 16 Ter Rue Hippolyte Ribière 89000 AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

La Gérance

AL890626350

AVIS DE CONSTITUTION

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION SOCIALE : LA COMMANDERIE DE LAUNAY

OBJET SOCIAL : La location de salles de réception pour tous types de manifestations, la location de chambre.

SIEGE SOCIAL : 2 Rue de la Commanderie, 89260 Thorigny-sur-Oreuse

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL :10 000 euros divisé en 1 000 actions de 10 euros

PRESIDENT : Monsieur BRUNO PERTIN , demeurant à SAINT CLEMENT, 24 rue Calmette.

IMMATRICULATION : RCS de SENS

AL890626432

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 06/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée SAUVAGET COIFFURE.Siège social: 12 les merlins 89120 Chambeugle.Capital: 5 000€. Objet: Coiffure mixte et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité. Président: Mme Morgane SAUVAGET, 12 les merlins 89120 Chambeugle. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL890626462

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BEAUTY ROYAL Capital : 2000€ Siège social : centre commercial Leclerc le Pré Aubert 89100 Saint Denis les Sens Objet : la vente de soins manucures et pédicures, ainsi que la vente de produits de beauté, de prestations d'esthétique. Durée : 99 ans. Président : M. Skrynyk roman demeurant 3 allée Erlanger 91200 Athis-Mons Lorsque la société a plus d'un actionnaire, les actions ne peuvent être transmises à des personnes étrangères à la société qu'après que la cession ait été agréée dans les conditions prévues au présent article. Dans les six mois de la clôture de l'exercice, les actionnaires doivent statuer par décision collective sur les comptes annuels, au vu du rapport de gestion du président. RCS : Sens

AL890626621

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/12/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GP PRODUCTION

Capital : 50 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 50 €.

Siège social : 16, Chemin des Amoureux, BP 8, 89140 PONT SUR YONNE

Objet : fabrication, transformation de tous matériaux, notamment le bois. Import-export, négoce de ces matériaux et tous accessoires. Façonnage en tous genres. Aménagement, décoration intérieure.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Nicolas GARNERONE demeurant à FONTAINEBLEAU (77300) 167 rue Saint Merry.

La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL890626628

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 Janvier 2020, il a été constitué une Société par Action Simplifiée

Dénomination sociale : SAS GATIBIOGAZ

Objet : La société a pour objet la gestion d'une unité de méthanisation avec production et commercialisation de biogaz, de courant électrique et de chaleur sous quelque forme que ce soit et d'une façon générale la gestion d'installation de production d'énergie ;

La production et la commercialisation de digestat issu de la méthanisation ;

La location de toitures ou de bâtiments pour toute activité de production d'énergie ou autre ;

La vente de tout objet et marchandise complémentaire aux opérations susvisées ;

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

Capital social : 1800 Euros

Siège social : 20 grande rue 89150 VILLEBOUGIS

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1800 €

Président : Mr Dominique BRIDRON Demeurant 20 grande rue 89150 VILLEBOUGIS

Cessions de parts : soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

AL890626702

BARDI

Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : ZONE ARTISANALE
LES HATES DU VERNOY - 89130 TOUCY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à TOUCY en date du 8 JANVIER 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BARDI,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : Zone artisanale – Les Hâtes du Vernoy 89130 TOUCY,

Objet social : Travaux de menuiserie métallique, serrurerie ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 9 000 euros,

Président : Monsieur BARDOT Aymeric, demeurant 2 Les Jarrys 89240 POURRAIN

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Présidence

AL890626706

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 29/01/20, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale: SCI JMRM

Objet social : acquisition de biens immobiliers

Siège social : 25 rue du château 89800 Chablis

Capital : 2000€

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

Co-gérance : Mr Guilhoto José Jorge et Mme Guilhoto Myriam demeurant 25 rue du chateau 89800 Chablis

Clause d'agrément : cession des parts soumise à agrément dans tous les cas .

La gérance.

AL890626722

HBAYEB HOLDING

Suivant un acte ssp en date du 02/01/2020, il a été constitué une SAS

Dénomination : HBAYEB HOLDING

Siège social : 24 Avenue De L Agare 89340 VILLENEUVE LA GUYARD

Capital : 1000 €

Activités principales : la possession et à la détention des titres ou valeurs mobilières de filiales

Durée : 99 ans

Président : Mme TOUATI FATMA 24 Avenue De La Gare 89340 VILLENEUVE LA GUYARD

Immatriculation au RCS de SENS

AL890626728

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 9 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile : DENOMINATION : EURO TRAVELLERS, SIEGE: 10 promenade de l'Ouest - 89510 VERON OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 100 euros GERANCE : Rhona PILLAY, demeurant 45 Beethoven Drive, 3805 NARRE WARREN SOUTH, VICTORIA (AUSTRALIE) et Allan PILLAY, demeurant 45, Beethoven Drive, 3805 NARRE WARREN SOUTH, VICTORIA (AUSTRALIE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS

AL890626730

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 18 Janvier 2020 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée DENOMINATION : KeepCloud SIEGE SOCIAL : 15 Boulevard du Pont Neuf – 89100 SENS OBJET : - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ainsi que la fourniture de toutes prestations de services, conseils, études à des entreprises, la gestion de titres et généralement, toutes opérations de nature à favoriser le développement des différentes filiales de la société existantes ou à créer, - La prise de participation dans toutes sociétés. DUREE : 99 années CAPITAL : TROIS CENTS EUROS (300 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : TROIS CENTS EUROS (300 €) GERANCE : Monsieur Sébastien DELAMOTTE demeurant à VAUDEURS (89320) – 11 Les Loges et Monsieur Christian DELAMOTTE demeurant à VAUDEURS (89320) – 13, Les Brissots IMMATRICULATION : au RCS de SENS

AL890626734

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 JANVIER 2020, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société à responsabilité limitée DENOMINATION : « SP CONSULTING INFORMATIQUE» SIEGE SOCIAL : 24 Rue de la Draperie – 89000 AUXERRE OBJET : Conseil, audit, ingénierie, solution et matériel informatique DUREE : 99 années CAPITAL : MILLE EUROS (1.000 €) APPORTS EN NUMERAIRE : MILLE EUROS (1.000 €) GERANCE : Monsieur Stephen PARGNY demeurant à AUXERRE (89) – 2 Rue Rampont IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL890626744

Me Sophie GARNIER-CHEVRON
Notaire
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER-CHEVRON, Notaire à SEIGNELAY le 15 janvier 2020, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 23/01/2020 Dossier n° 2020 00002726 Référence 8904P01 2020 N 00125, il a été constitué la société civile suivante : Dénomination : SCI GEBAT. Siège : APPOIGNY (89380), 71 A Route d'Auxerre. Objet : La propriété, la gestion, l'administration de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. Durée : 12 ans à compter de son immatriculation au RCS. Apports en numéraires : 500,00€ Capital social : 500,00€ divisé en 500 parts de 1,00€ chacune numérotées de 1 à 500. Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Antonio DE SOUSA LIMA et Madame Anna Maria RODRIGUES CARONES son épouse, demeurant ensemble à APPOIGNY, 71 A route d'Auxerre. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné à la majorité. Immatriculation : RCS AUXERRE. Pour insertion Le Notaire.

AL890626754

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24 janvier 2020, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : BLUE FERN ADVENTURES, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON (Yonne). OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE : Janice BLUMENTHAL, demeurant 30 Caribbean Paradise, 258 South Sound Road, GRAND CAYMAN, ILES CAIMAN (Royaume-Uni) et Gary REDFERN, demeurant 30 Caribbean Paradise, 258 South Sound Road, GRAND CAYMAN, ILES CAIMAN (ROYAUME UNI), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL890626755

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 30 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LEPERE Siège social : 1 Place Charles Lepère, 89000 AUXERRE Objet social : Exploitation de tous fonds de commerce de coiffure mixte, d'esthétique, vente de produits coiffants, soins esthétiques et accessoires. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 100 euros Gérance : Madame Myriam DEGUY, demeurant 4 Rue René Schaeffer 89000 AUXERRE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL890626760

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/01/2020, il a été constitué une société civile immobilière ayant pour :

-Dénomination : MAFLO

- Siège social : Lieudit Les Salzards 89170 Saint-Martin-des-Champs

- Durée : 99 ans

- Capital : 1 000 €

- Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

- Gérant: Monsieur Florian MALIGNOT demeurant 16 rue du Général Leclerc 77830 Echouboulains

- Agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE

AL890626765

FOURNIER

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 QUAI HENRI RAGOBERT
89300 JOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à JOIGNY en date du 28 JANVIER 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FOURNIER,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 6 Quai Henri Ragobert 89300 JOIGNY,

Objet social : Café, bar, brasserie, pub, sandwicherie et restaurant avec plat à emporter ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros,

Président : Monsieur FOURNIER Anthony, demeurant 2 Avenue des Fonderies de Pont à Mousson 89100 SAINT DENIS LES SENS

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

La Présidence

AL890626767

EARL «TREMBLAY»

Suivant acte sous seing privé du 01/01/2020, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «TREMBLAY» ; siège social : Le tremblay – 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES, capital social : 134800€, montant des apports en nature et en numéraire ; gérant: Mr Brice VEAULIN demeurant le Tremblay – 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES; Durée de la Société : 99 années ; objet : Exploitation agricole, La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

Pour avis et mention. Le Gérant.

AL890626773

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT-FARGEAU en date du 17 janvier 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CYBERWASH. SIEGE SOCIAL : 19 avenue Michel de Toro, SAINT-FARGEAU (Yonne). OBJET : Exploitation d'une station de lavage. Vente d'espaces publicitaires. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 1 000 euros. PRESIDENT : la société HTA, société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, dont le siège est au rue des Vignes, SAINT FARGEAU (Yonne), immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 528493620, représentée par Alexis TROTTARD en qualité de Président. AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE.

Pour avis, le Président.

AL890626732

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Portrait

Toute une vie pour apprendre

Retraités, Josette et Marcel Paris ont passé leur vie d'agriculteurs à apprendre par eux-mêmes, animés par une ouverture d'esprit et un véritable art de la débrouille.



Josette et Marcel Paris : une vie d'agriculteurs marquée par l'envie d'apprendre, en permanence : « *On a fait plein d'heures et on est toujours là !* »

Même s'il est aujourd'hui retraité depuis une vingtaine d'années, Marcel Paris a derrière lui une vie d'exploitant agricole où la curiosité et l'envie d'innover ou d'expérimenter auront agi comme des boussoles. Représentant d'une agriculture dont les pratiques étaient plus diversifiées qu'aujourd'hui, mais pour laquelle le contexte économique et réglementaire était aussi moins contraignant ou exigeant, il apporte, par ses souvenirs professionnels, une image où nostalgie d'une époque révolue et résonance avec le présent forment un mélange étonnant. À Jancigny, dans l'est de la Côte-d'Or, la ferme de Josette et Marcel Paris ne résonne plus à présent du bruit des animaux. Marcel montre la pièce où les objets anciens connaissent une nouvelle vie en servant de support aux talents de peintre de son épouse. Il y a là des brocs, des pots à laits, des assiettes, joliment décorés, mais aussi témoins d'un passé révolu. Pas de tristesse pourtant, dans ces lieux. Marcel Paris affiche un sourire doux, sans regret d'un passé… qui est passé, mais dans lequel on devine que ce curieux de nature se sera bien amusé.

« On faisait un peu de tout… »

À la tête d'une exploitation de polyculture-élevage, il résume de la manière suivante ce que fut son métier : « *on faisait un peu de tout…* » Dis comme cela, on pourrait presque penser à de l'amateurisme ou du dilettantisme. Il n'en est rien, car sous ses airs modestes, Marcel Paris semble être éternellement demeuré en veille sur tout ce qui bougeait et qui faisait changer l'agriculture. Ainsi, alors qu'il avait donné à son exploitation une orientation plutôt laitière, il a réfléchi très tôt au fait que ses bêtes, attachées, n'étaient pas forcément dans des conditions de productivité optimale. « *À l'époque, il n'y avait pas de stabulations*», rappelle-t-il. «*Mais moi je sentais que si on laissait une certaine liberté aux vaches, l'exploitation pourrait en tirer bénéfice. On a décidé de s'équiper d'une "stabule", il n'y en avait pas du tout sur le secteur, j'étais allé en voir une ou deux en Haute-Saône. On nous a pris pour des fous, à cette époque tout le monde était en écuries comtoises. Pourtant, dix ans plus tard, les stabulations s'étaient généralisées. On était dans le vrai… La seule contrainte, c'était qu'il fallait écorner les bêtes* ».

> *Même si vous allez chez un mauvais éleveur qui a le chantier dans sa ferme, si on regarde bien, il y a toujours une idée à trouver, quelque chose qui vous fait dire « Tiens, ! J'y avais pas pensé ! »*

Parfois, la grande Histoire, rencontre la petite et Marcel Paris s'amuse à rappeler que sa stabulation a démarré son fonctionnement au mois de mai d'une certaine année 68, où les pavés volaient plus bas que les oiseaux sur les prés… De vingt vaches au départ, le cheptel de Marcel Paris a grimpé jusqu'à plus de soixante au fil des années, frôlant même la centaine lorsqu'il fut associé à l'un de ses fils. « *À la fin des années soixante, pour traire*», poursuit-il, «*nous utilisions une machine tandem, puis nous avons là aussi modernisé le processus avec une machine qui nous permettait de traire cinq bêtes* ». Le passage de l'écurie à la stabulation a, en parallèle, correspondu à l'entrée en vigueur du contrôle laitier sur l'exploitation, ce qui conduisait, par extension, à une sélection plus « *pointue* » des vaches. Matière grasse, matière azotée, quantité de lait, conformation du pis deviennent des critères prédominants dans la conduite de la ferme. « *Pour parvenir à avoir un bon troupeau, on corrigeait avec le taureau pour améliorer la race. Au début, on avait de la frisonne pie noire puis on est passés à la prim'holstein. On inséminait avec des doses américaines, canadiennes, françaises et italiennes. Ces inséminations ont tout de suite donné de très bons résultats* ». Ceux-ci ne se sont pas fait attendre : deux ans durant, Marcel Paris posséda le premier troupeau de Côte-d'Or en quantité comme en qualité et en richesse du lait produit. Le passage à la race prim'holstein avait permis à l'exploitation de franchir un cap énorme. « *Faut dire aussi*», poursuit-il, «*qu'à l'époque, nous nous étions équipés d'un distributeur à colliers qui permettait de programmer précisément et de manière optimale les rations alimentaires. On calculait les quantités en fonction de l'âge de la vache et de son poids. Elles ne souffraient pas puisqu'elles avaient juste ce qu'il fallait par rapport à leur production de lait. Par contre, au début, ce fut aussi une vraie contrainte : vous n'obligez pas une vache qui n'en a pas l'habitude à aller dans ce genre de dispositif comme ça.* » Là encore, Marcel avait eu « *le nez creux* ». Du temps est passé, l'élevage laitier s'est raréfié sur sa région, en raison de nombreuses difficultés économiques mais cet exploitant en retraite reste en veille sur les technologies. Les mélangeuses qui distribuent aujourd'hui l'alimentation au bétail n'ont pas de secret pour lui.

Sens de l'observation

À présent, autour de Jancigny, on entend plus les vaches à lait : « *C'est devenu très difficile de gagner sa vie sur ce type d'exploitation*», reconnaît Marcel Paris. «*C'est dommage d'avoir vu partir des bêtes issues de bonne sélection génétique, pour la viande…* » La curiosité de Marcel Paris s'est accompagnée d'un sens aiguisé de l'observation qui lui a permis d'apprendre beaucoup de choses sur le tas. « *On ne voyait pas souvent le vétérinaire : je faisais les perfusions, j'avais tout un nécessaire de produits de soins… Une vache qui n'arrivait pas à délivrer son veau, une autre atteinte de la fièvre de lait, je parvenais à les soigner, simplement en utilisant ce que j'avais vu faire par un vétérinaire. Pour une vache touchée par la fièvre de lait, je lui faisais une poche de calcium distribuée en intraveineuse : c'était radical, un quart d'heure après, elle était de nouveau sur pied ! Le coup de la poche de calcium, je l'avais vu faire une fois et je m'en étais souvenu* ». Le quotidien de Marcel Paris, c'était, comme pour beaucoup d'agriculteurs, le royaume de la débrouille, avec un peu de bon sens et de foi en soi. « *Je ne suis pas allé beaucoup à l'école mais je me suis formé comme ça, en observant. J'étais obligé !* ». « *Je peux vous dire que des piqûres, on en a fait, notamment pour soigner les veaux !* » renchérit Josette. Des essais, Marcel n'en a pas fait qu'avec ses bêtes. Dans les champs, il avait expérimenté la culture d'avoine-pois, bien adaptée à l'alimentation des ruminants, qui lui fournissait un rendement plus important qu'avec du blé seul. « *On passait la récolte au trieur et les pois étaient séparés* ». Une telle implication s'est aussi traduite syndicalement : Marcel Paris a présidé le syndicat laitier de Mirebeau-sur-Bèze et s'engagea aussi au sein du syndicat pie noire. « *Dans ce dernier syndicat, il y avait 52 élevages en Côte-d'Or, on les visitait tous. Là encore, c'était le moyen de voir des choses nouvelles, de trouver des idées. Même si vous allez chez un mauvais éleveur qui a le chantier dans sa ferme, si on regarde bien, il y a toujours une idée à trouver, quelque chose qui vous fait dire « Tiens ! J'y avais pas pensé ! » On a aussi fait la foire de Dijon, plusieurs années durant, pour laquelle on sélectionnait les vaches… C'était passionnant et on était une bonne équipe* ». Aujourd'hui, dans leur salon Josette et Marcel ont un ordinateur mais ils ne s'en servent pas trop. Lorsqu'ils ont besoin, ils demandent à leurs enfants ou petits enfants un coup de main. Mais sous ses airs de ne pas y toucher, on peut parier que Marcel Paris fait, là aussi, preuve de beaucoup d'observation et continue à apprendre. On ne change pas de nature aussi facilement…

Berty Robert